

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE ABOU BEKR BELKAID – TLEMCEM  
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET DES SCIENCES SOCIALES  
DEPARTEMENT DE L'HISTOIRE ET DE L'ARCHEOLOGIE



**THESE**

*Présentée En vue de l'obtention du Diplôme De Doctorat en Anthropologie*

**Option**

*Anthropologie Biologie*

**Thème**

Etude Anthro- biologique de la consanguinité  
sur les paramètres de fitness et de morbidité dans  
la population de Sabra dans l'Ouest Algérien.  
Etude comparative dans le bassin Méditerranéen.

**Présentée Par :**

Mr *MOUSSOUNI* Abdellatif

**Devant le jury :**

**Président :** Mr Saidi Mohammed

*Professeur - Université de Tlemcen-*

**Promoteur :** Mme. AOUAR Ammaria

*Professeur - Université de Tlemcen-*

**Co-promoteur :** Mr CHAIF Okacha

*Professeur - Université de Tlemcen-*

**Examineur :** Mr PAUL Pandolfi

*Professeur - Université de Montpellier III-*

**Examineur :** Mr HADJ SMAHA Djillali

*Professeur - Université de Mostaganem-*

**Examineur :** Mr MOUSSAOUI Abdellah

*Professeur - Université de Béchar-*

**Invité :** Mr HAMZA CHRIF Ali

*Maitre de conférences- Univ de Tlemcen-*

## **Dédicace**

*Avec l'aide de dieu tout puissant, j'ai pu réaliser ce modeste travail que  
je dédie :*

*A vous : ma mère et mon père ; aucune dédicace ne peut être à la  
hauteur pour*

*exprimer mes sentiments de reconnaissance et de gratitude pour votre  
grand amour, votre bon sens et vos sacrifices qui m'ont aidé à avancer  
au mieux dans la vie ;*

*A mes frères et sœurs pour leurs encouragements constants ;*

*A mes neveux et nièces ;*

*A chaque cousins et cousines ;*

*A mes meilleurs amis (es) ;*

*A mes enseignants.*

**ABDELLATIF.**

## **Remerciements**

*Ce travail n'aurait pu être mené à son terme si je n'avais pas bénéficié à différents stades de ma recherche de l'aide amicale et des conseils avisés de nombreuses personnes, je leur suis à toutes largement redevable. Aussi est –ce un plaisir pour moi de les citer ici. Que soient donc particulièrement remerciés.*

*Que cette thèse soit pour moi l'occasion d'exprimer mon entière admiration et ma plus grande reconnaissance à mon directeur de thèse, Dr. Aouar-Métri A, professeur à la faculté des sciences de Tlemcen, département de Biologie, qui n'hésita jamais aussi bien sur le plan de la recherche que de l'enseignement à me témoigner confiance et me dispenser son expérience. Ses qualités personnelles et professionnelles resteront pour moi une immense source d'enrichissement à tous les points de vue.*

*J'adresse évidemment mes sincères remerciements aux membres de jury, qui ont accepté d'examiner ce travail et de me faire l'honneur de me l'apprécier.*

*Mes sincères remerciements s'adressent également au Pr. Saidi M, doyen de la faculté des sciences humaines et sociales, université de Tlemcen, qui m'a fait l'honneur de présider le jury.*

*Je tiens à remercier vivement Pr. Chaif O, Doyen de la faculté des lettres, université de Tlemcen pour sa disponibilité constante, son encouragement permanent et ses précieux conseils qui m'ont guidé, qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance.*

*Ma reconnaissance s'adresse particulièrement au Pr. PAUL Pandolfi, professeur et directeur de la maison des sciences de l'Homme de Montpellier, qui m'a accueilli avec beaucoup de sympathie et de compréhension à l'université de Montpellier III et qui m'a fait bénéficier de son savoir en ethnologie ; Ainsi que pour les encouragements et les précieux conseils qu'il m'a prodigués tout au long de ce travail.*

*Mes respectueux remerciements vont également à Mr.HADJ SMAHA J, professeur de l'université de Mostaganem ; Mr MOUSSAOUI A, professeur de l'université de Béchar et Mr HAMZA CHERIF A, maître de conférences à l'université de Tlemcen, d'avoir accepté de juger ce travail. Qu'ils y voient l'hommage de mes respectueux sentiments d'estime et de reconnaissance.*

*Je remercie tout particulièrement les enseignants qui ont contribué à ma formation. Je suis particulièrement sensible à l'aide précieuse qui m'a été*

*apporté pendant la réalisation de mon travail par Mr. BEKADDOUR H et tout le personnel du SLEP. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance et de mon immense gratitude.*

*Enfin, mes remerciements vont à tous ceux, qui à des degrés divers, m'ont aidé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail, j'exprime ma profonde gratitude pour leur gentillesse, leur amabilité et leur disponibilité. Je cite ;*

- Les personnes qui se sont portés volontaires pour réaliser notre échantillonnage.*
- Le personnel de la polyclinique de Sabra, qui m'a accueilli avec beaucoup de compréhension.*
- Le personnel de l'APC, de la Daïra et de l'agence foncière de Sabra.*

## *Sommaire*

### RESUME

INTRODUCTION .....	1
I/ CONSIDERATION METHODOLOGIQUE.....	7
I.1- Choix du thème et problématique .....	7
I.2- Justification du choix du thème .....	8
I.3- Intérêt de la recherche.....	9
I.4- Problématique.....	10
II/ présentation du cadre de l'étude .....	13
II.1- Approche géographique, humaine, naturelle et économique de la population de sabra..	13
II.1.1- Cadre géographique de la région d'étude.....	13
II.1.2- La population.....	14
II.1.3- Les reliefs.....	17
II.1.4- Le climat .....	19
II.1.5- Les activités économiques de la population .....	20
II.2- Approche historique du peuple et de l'institution de Sabra .....	21
II.3- Traditions et coutumes de la région .....	25
III/Définitions des concepts de la parenté .....	28
III.1- Mariage .....	28
III.1.a- Relation prémariétale.....	30
III.1.b- Phase prémariétale .....	30
III.2- Dot et compensation matrimoniale .....	31
III.3- Choix du conjoint.....	33
III.4- Coutumes, formes et pratiques rituelles dans les cérémonies de mariage à Sabra.....	35
III.5- Types de mariage .....	37
III.6- Exogamie et endogamie.....	39
III.6.a- Exogamie .....	39
III.6.b- Endogamie.....	40
III.7- Inceste .....	40
III.7.a- Les exceptions à l'interdit de l'inceste.....	41
III.7.b- L'interprétation sociobiologiste de l'inceste .....	42
III.8- Consanguinité.....	43
III.9- Motivation des mariages consanguins .....	45
III.9.a- Chez les Arabes.....	45

III.10- Prévalence et distribution géographique de la consanguinité dans le monde .....	48
III.11- Effets biologiques de la consanguinité .....	50
III.11.a- Généralité .....	50
III.11.b- Consanguinité et santé .....	52
III.11.c- Effets positifs de la consanguinité sur la santé et la reproduction .....	54
IV/Matériels et méthodes.....	57
IV.1- Objectif de l'enquête .....	58
IV.2- Choix des variables .....	58
IV.3- Questionnaire .....	59
IV.4- Mode d'échantillonnage et réalisation de l'enquête .....	61
IV.5- Analyse d'échantillon et traitement des données.....	61
IV.6- Difficultés rencontrées lors des entretiens .....	62
V/ Présentation des résultats et discussion.....	64
V.1- Proportions et variations spatio- temporelles des unions consanguines .....	64
V.2- Nature des mariages consanguins.....	69
V.3- Profil socio- anthropologique des mariages consanguins et les facteurs déterminants de l'union consanguine .....	70
V.4- Effets biologiques des mariages consanguins .....	73
V.4.a- Effet de la consanguinité sur les avortements .....	74
V.4.b- Effet de la consanguinité sur la mortalité .....	75
V.4.c- Effets biologiques de la consanguinité sur la morbidité.....	77
V.5- Résultats et discussion de la structure socio- anthropologique de la population de Sabra .....	79
Conclusion.....	86
Références bibliographiques .....	91
Annexes.....	114

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1 :</b> Distribution de la population de Sabra (statistiques de 2005).....	14
<b>Tableau 2 :</b> Croissance démographique de la population de Sabra de 1977 à 2005.....	14
<b>Tableau 3 :</b> Répartition des Terres et productions agricoles au niveau de la commune de Sabra.....	20
<b>Tableau 4 :</b> l'élevage dans la commune de Sabra en 1987.....	21
<b>Tableau 5 :</b> Répartition de la consanguinité dans la population de Sabra (génération des couples).....	64
<b>Tableau 6 :</b> Répartition de la consanguinité dans la population de Sabra (génération des parents et des grands parents).....	64
<b>Tableau 7 :</b> Répartition de la consanguinité par année de mariage dans la population de Sabra.....	67
<b>Tableau 8 :</b> Fréquence de la consanguinité dans la population de Sabra comparées à celles de certains pays.....	68
<b>Tableau 9 :</b> Analyse de Régression Logistique des Facteurs Déterminants du Choix des mariages consanguins dans la région de Sabra.....	71
<b>Tableau 10 :</b> Taux d'avortement et lien de parenté des conjoints.....	74
<b>Tableau 11 :</b> Taux de mortalité et lien d'apparenté.....	75
<b>Tableau 12 :</b> Répartition de la morbidité en fonction de la consanguinité dans la population de Sabra.....	78

## **Liste des figures**

<b>Figure 1.</b> Carte géographique de la wilaya Tlemcen.....	15
<b>Figure 2.</b> Carte géographique de la commune de Sabra.....	16
<b>Figure 3 :</b> Fréquence des Mariages Consanguins.....	65

## ***RESUME***

Dans le cadre de la caractérisation anthropo-biologique des populations de l'Ouest Algérien, le présent travail porte sur la population de Sabra et a pour objectif de décrire la perception des unions consanguines, déterminer l'interaction entre le statut social et la prévalence de la consanguinité et les effets de ce type d'union sur la morbidité ainsi que sur les comportements reproducteur et la mortalité. Ce travail a également pour but d'analyser les facteurs associés aux pratiques des mariages consanguins dans notre région.

Pour cela, nous avons enquêté auprès de 250 couples échantillonnés au hasard dans l'Établissement de Proximité de la Santé Public de Sabra (EPSP). Nos résultats ont conduit à une proportion des unions entre apparentés relativement élevée qui est de l'ordre de 33,33%. Quant à la distribution concernant le type de parenté entre les conjoints, nous avons constaté dans notre population une préférence pour les mariages entre cousins germains du deuxième degré.

Du point de vue de la structure sociale et anthropologique, comme beaucoup de populations Arabo- musulmanes en général et la plupart des populations Algériennes en particulier, les mariages consanguins restent une stratégie matrimoniale coutumière et normative dans la population de Sabra.

De plus, nos résultats mettent en évidence au sein de notre population outre les facteurs socio- anthropologiques, culturels et économiques déterminants la pratique de la consanguinité, l'effet néfaste qu'exerce cette dernière sur la morbidité et la fécondité (avortement et mortalité) sur les couples apparentés.

**Mots clés :** Population de Sabra (Algérie), mariage, choix du conjoint, consanguinité, morbidité, fécondité, mortalité, avortement, Méditerranée.

## ***ABSTRACT***

As part of the characterization anthropo-biologic of populations of western Algeria, this work focuses on the people of Sabra and aims to describe the perception of inbreeding, determine the interaction between social status and the prevalence of inbreeding and the effects of such unions on morbidity and reproductive abortion and mortality. Also this work was to analyze factors associated with practice of consanguineous marriages in our region.

For this, we surveyed 250 randomly sampled couples in Institution Near Public Health Sabra (EPSP). Our results led to a rate of marital Related relatively high which is about 33.33%. As for the distribution on the type of relationship between spouses, we found in our population a preference for marriages between cousins of the second degree.

From the perspective of the social an anthropological, like many Arab-Muslim populations in general and most especially Algerian populations, consanguineous marriages are customary matrimonial strategy and normative population of Sabra.

Furthermore, our results highlight in our population also socioanthropological, cultural and economic determinants practice of inbreeding, the adverse effect it exerts on morbidity and fertility (abortion and mortality) on related couples.

**Keywords:** Sabra population (Algeria), marriage, assortative mating, consanguinity, morbidity, fertility, mortality, abortion, Mediterranean.

# **INTRODUCTION**



## ***INTRODUCTION***

Dans de nombreuses sociétés primitives ou raffinées la structure sociale reposait essentiellement sur la relation ancêtres /parents, fondement de la plupart des droits et devoirs, des sentiments et comportements (Robin, 1967). Ainsi, les principes de fonctionnement et la structure sociale des sociétés traditionnelles ne peuvent être véritablement compris sans se référer à la parenté.

Sur les quelques dix mille sociétés ou groupes locaux coexistant aujourd'hui à la surface du globe, on ne compte que neuf systèmes de parenté, dont les composantes sont au nombre de six :

- des rapports de filiation et de descendance,
- des rapports d'alliance,
- des principes de résidence après le mariage,
- des terminologies de la parenté,
- des représentations de la conception des enfants et du rôle de chaque sexe dans cette conception,
- et en dernier lieu, le tabou de l'inceste et d'autres interdits attachés à certains degrés de parenté (Godelier et Mingasson, 2006).

Sensible aux mouvements sociaux, le mariage constitue un bon indicateur de l'étude de l'évolution des attitudes matrimoniales. Cette institution reste la base qui décide la plupart des redistributions des gènes entre les individus au fil des générations, et pour poursuivre de près le sort du patrimoine génétique de la population (Talbi *et al.*, 2008).

Parallèlement, pour comprendre la diversité des populations humaines actuelles et anciennes, l'anthropobiologie aborde tant la variabilité contemporaine que la reconstitution de leur histoire évolutive. Le terme de variabilité ou de variation est utilisé pour qualifier la différence qui existe entre les individus d'une même population ou de populations différentes (Charles *et al.*, 2003).

Egalement, les liens de parenté sont universellement employés pour définir les relations biologiques et sociales, mais les sociétés considèrent et vivent la parenté de différentes façons.

Le critère de la consanguinité dans la détermination de la parenté est à employer avec une grande prudence car les conceptions scientifiques sur les relations génétiques ne sont pas partagées par toutes les sociétés. Chaque système de parenté définit la consanguinité et l'inceste d'une façon qui lui est propre (Chasarian, 1996).

La consanguinité est en effet un cas particulier des liens matrimoniaux entre les conjoints définie comme le phénomène qui résulte du croisement entre individus apparentés. Ce type d'union a pour but primordial de préserver les biens familiaux, source de revenus collectifs. Ainsi les ruraux propriétaires de terres agricoles tendent à se conformer à un modèle matrimonial collectif qui vise la conservation des terres au sein de la même famille, notamment par les unions avec la fille du frère du père. Il s'ensuit une nette prépondérance des chaînes masculines dans l'apparentement des conjoints (Comeau et Dionne, 1999).

Cependant, la fréquence des unions consanguines dépend de la taille de la population, de son degré d'isolement et de l'existence des pratiques socio-économiques et culturelles qui favorisent ou évitent un certain types d'unions (Valls, 1982). Dans le monde, se sont les populations arabo-musulmanes qui sont les plus concernées par cette pratique (Talbi *et al.*, 2007).

Les généticiens classent ce type de mariage selon le coefficient de consanguinité. Ce dernier est défini par la probabilité qu'un descendant de couple consanguin possède en un locus donné deux allèles identiques par descendance (Denic, 2003).

De plus, l'impact de telle pratique n'est pas toujours bien compris d'un point de vue pratique même s'il l'est de point de vue théorique (Biémont, 1979).

En revanche, la variabilité génétique inter et intra- population également, peut être considérablement réduite par la consanguinité. Il est connu que l'accroissement du degré de consanguinité provoque un accroissement de l'homozygotie que se soit au niveau des individus ou au niveau des populations. Il en résulte une plus grande homogénéité au sein des populations ainsi que l'augmentation d'apparition des anomalies par fixation des gènes défavorables (Biémont *et al*, 1974; Solignac *et al.*, 1995). Cette influence de la consanguinité sur le taux de l'homozygotie de gènes récessifs pourrait être à l'origine biologique de la prohibition du mariage entre cousins dans de nombreuses sociétés.

Selon Bonnes *et al.*, (1986), la dépression de consanguinité se manifeste par la réduction de la moyenne phénotypique (moyenne de performance) pour un certain nombre de caractères liés à la reproduction et la vigueur des individus.

Le degré de consanguinité, les paramètres de morbidité et de mortalité permettent ainsi de décrire la constitution génétique d'une population et sont aussi essentiels pour quantifier l'impact de la dérive génétique dans les petites populations.

Des auteurs, tels que, Zlotogora *et al.*, (2000) aux pays du moyen orient ; Bener *et al.*, (2001) aux Emirates Arabes, en Arabie Saoudite et au Koweït; Rajab *et Patton*, (2000) au Sultanat d'Oman ; Gunaïd *et al.*, (2004) au Yemen ; Ben M'rad *et chalbi*, (2004) en tunisie ; Lamdouar, (1986) en France; Hami *et al.*, (2009) au Maroc ont ainsi évalué le fardeau génétique des populations humaines et l'influence des mariages consanguins sur les structures familiales et sociales.

Dans le même sens, et malgré que les déterminants des mariages consanguins sont relativement méconnus dans les populations Algériennes un certain nombre d'études (Benallegue *et Kedji*, (1984) ; Zaoui *et Biemont*, (2002) ; Aouar *et al.*, (2005) ont permis de souligner l'importance de cette pratique matrimoniale qui est encore la norme en Algérie. Les effets de ce type d'union ont

fait également l'objet d'une approche médicale en vue de chercher leurs effets défavorables en santé public (Benallègue et kedji, 1984 ; Zaoui et Biemont, 2002).

Dans la même perspective, et en raison de l'évolution socio- culturelle de la société Algérienne, l'étendu de l'exode rural ainsi que devant la rareté des données anthropo- génétiques sur les populations Algériennes nous proposerons une recherche plus spécifique sur une population particulière, celle de Sabra située dans le Nord Ouest Algérien. Cette population a de plus l'avantage d'être confronté à des pratiques de consanguinité depuis plusieurs générations.

Afin de mieux mettre en contexte la problématique de la consanguinité au sein de la population de Sabra, les facteurs déterminants cette pratique et ses conséquences biologiques (morbidité et mortalité) sur la santé des descendants, notre travail se focalisera sur l'étude socio- anthropologique de la consanguinité et des liens de parenté dans la population de Sabra (figure 1 et 2).

Ce travail a aussi pour but de décrire les mariages consanguins en termes de structure (taux, type de parenté), de corrélats sociaux et de contextes anthropologiques.

De ce fait, nous présenterons d'abord une synthèse bibliographique, d'une part des données historiques et socio- culturelles sur la population de Sabra, les définitions ainsi que les différentes caractéristiques du mariage et de l'inceste ; d'autre part de la consanguinité, sa distribution dans le monde, les facteurs déterminants cette pratique et enfin ses effets biologiques sur la fécondité et la morbidité.

Nous aborderons ensuite dans la partie consacrée aux matériels et méthodes, les modalités d'explorations mises en œuvre ainsi que les méthodes d'analyses des données (techniques d'enquête, les entretiens, collecte des données, l'observation participante et les difficultés rencontrées).

L'approche expérimentale de notre travail fera l'objet de quatre principales parties :

D'abord, nous allons classer les données sous forme de variables qualitatives et quantitatives ; puis faire une analyse approfondie dans le but de définir les dimensions spatio- temporelles des mécanismes endogamiques.

Les corrélés sociaux des mariages consanguins seront ensuite recherchés, l'intérêt de la démarche étant d'une part, de circonscrire le profil social de notre population, d'autre part, de mettre en évidence les variables associées au choix des unions consanguines.

Un troisième volet aura pour objectif le contexte anthropologique de couples consanguins ainsi que l'attitude vis à vis les mariages consanguins, il s'agit d'un prédicteur de comportement mais aussi d'un critère de poids dans la détermination de l'acceptabilité sociale d'un programme de santé publique, voire les effets biologiques des mariages consanguins sur la descendance seront appréhendés en termes de morbidité et mortalité périnatale et infantile.

Et, nous clôturerons ce modeste travail par une conclusion générale et nous définirons des perspectives et de nombreuses applications qui s'imposent à moyen et à long terme.

# **CONSIDERATION METHODOLOGIQUE**

## I/ CONSIDERATION METHODOLOGIQUE

### I.1- Choix du thème et problématique

Dans le but de comprendre la diversité des populations humaines actuelles et anciennes, l'anthropo- biologie aborde tant la variabilité contemporaine que la reconstitution de leur histoire évolutive (Charles et al. 2003).

Dans l'histoire des peuples, le mariage touche à la filiation, donc à la biologie, mais aussi à la transmission des biens et des savoirs, aux interactions entre familles au sein du groupe donc à l'anthropologie sociale et culturelle.

Chaque société se compose de diverses instances dont il s'agit de faire l'analyse et surtout l'analyse des liens qu'elles entretiennent entre elles. Sensible aux mouvements sociaux, le mariage constitue un bon indicateur de l'étude de l'évolution des attitudes matrimoniales. Cette institution reste la base qui décide la plupart des redistributions des gènes entre les individus au fil des générations, ainsi pour poursuivre de près le sort du patrimoine génétique de la population ; en outre l'étude des types d'unions reste un outil déterminant (Talbi *et al.*, 2008).

Parmi les types de mariages nous avons la forme consanguine lorsque les conjoints ont un ou plusieurs ancêtres communs.

Dans notre recherche nous tenterons de voir quelles sont notamment les règles du mariage, de combien est le taux de la consanguinité et quels sont les facteurs déterminants les pratiques de cette forme d'union?

En effet, toutes ces questions enchaînées et leur étude constitue le champ privilégié de l'anthropologie sociale.

De surcroît, nos recherches se portent sur la population de Sabra (une circonscription de la région de Tlemcen), qui se trouve au Nord Ouest de l'Algérie (figure 1), riche de par son histoire, sa culture, ses traditions et rituels matrimoniaux et ses pratiques sociales.

Dans la mesure où notre recherche s'inscrit dans une perspective diachronique prenant en considération l'histoire et le changement social qu'entre un domaine tout aussi important, celui de l'anthropologie dynamique qui ne se borne pas à démontrer l'importance des contacts extérieurs, elle souligne également avec force que le changement existe au sein de toutes les sociétés (Balandier, 1985).

Notre étude s'inscrit aussi dans l'anthropologie fonctionnelle qui appose à chaque fait social une ou des fonctions, qui le déterminent, prenant dans notre cas les pratiques des mariages consanguins.

## **I.2- Justification du choix du thème**

L'objet de notre recherche intitulé « Étude socio- anthropologique de la consanguinité et des liens de parenté dans la population de Sabra », se base sur des théories et des pratiques qui nous semblent intéressantes de les étudier et de les développer afin d'appréhender la pratique de l'une des formes du mariage au sein de cette population : « la consanguinité » d'une part et d'analyser les différents facteurs déterminants les pratiques des mariages consanguins (socials, économiques, ... etc).

Notre travail consiste à calculer la proportion des mariages consanguins au sein de la population de Sabra, à faire une étude comparative avec les populations Arabo- musulmanes ainsi qu'avec les populations du contexte méditerranéen et en dernier lieu d'estimer les effets biologiques de la consanguinité.

Avant d'énumérer les raisons qui ont suscité notre curiosité à étudier les phénomènes du mariage consanguin, il serait judicieux de rappeler que nous avons cette même population de "Sabra" comme zone d'exploration lors de nos études antérieures (magister) intitulée: « Caractérisation anthro- génétique de la population de Sabra dans le Nord Ouest Algérien par analyse comparative du polymorphisme des dermatoglyphes et des groupes sanguins ABO, Rhésus, MNSs, Duffy et Kell à l'échelle de la Méditerranée ».

Ainsi donc, c'est la vision de la diversité anthropo- génétique qui est à l'origine de la vie, et surtout en raison de l'évolution socio- culturelle de la société Algérienne riche en ethnies et pratiques sociales ainsi que devant la rareté des données anthropo- génétiques sur les populations Algériennes que nous nous proposons d'apporter des données non encore enregistrées sur l'étude de la variabilité génétique et la détermination de la position anthropo- génétique de notre population dans l'espace Méditerranéen.

D'une part, notre choix se porte sur la population de Sabra, population rurale isolée, fragmentée en sous populations différentes, suivant leurs origines lointaines de langue et de culture Arabo- musulmane. Elle est déterminée par des variables socio- démographiques particulières, d'intérêt qui jouent un rôle indéniable sur la structure génétique des individus et sur l'évolution de leurs patrimoines héréditaires ; d'autre part, le choix de ce sujet se rapporte au mariage consanguin qui peut avoir des origines géographiques, ainsi à l'intérieur des petites tribus ou villages isolés ; aussi qui permet de retracer l'histoire des populations humaines.

De plus ce type d'union régit par des facteurs socio- économiques, géographiques, culturels et des aspects qui ont suscité plusieurs questionnements relatifs notamment au statut social et aux conséquences biologiques.

### **I.3- Intérêt de la recherche**

Afin de comprendre les mécanismes assurant la diversité socio- génétique humaine ayant conduit à la structuration actuelle des populations du globe, notre projet d'étude s'inscrit dans la perspective de l'anthropologie socio- biologique qui pourrait nous éclairer sur l'origine, l'histoire, la nature et l'évolution de ces populations.

La population de Sabra ne fait pas exception aux populations Arabo- musulmanes quant à la pratique ainsi qu'aux règles des mariages consanguins.

Pour cela, en premier lieu l'objectif de notre étude est d'approfondir et de définir la situation de cette pratique d'une part, d'autres part, d'estimer la proportion des mariages consanguins dans cette population ainsi que d'évaluer ses retombées sur le profil de la santé, de la fitness et de la morbidité.

En second lieu, ce même travail a pour but également d'analyser et de cerner les principaux facteurs déterminants les pratiques du mariage consanguin dans la région de Sabra en Algérie, et à préciser dans quelle mesure les variables étudiées sont associées à la pratique de cette forme matrimoniale pouvant prédire la probabilité de ce phénomène.

### **I.4- Problématique**

Au sein des populations, les individus s'unissent dans la majorité des cas soit, « au hasard », soit entre conjoints apparentés. Dans le premier cas, le mariage comme institution est un phénomène universel, touchant ainsi toutes les sociétés humaines ; sa célébration reflète la culture, les valeurs, les coutumes et les traditions d'une société donnée.

Dans le second cas, les unions sont dites consanguines et sont contractées entre conjoints d'une même famille, issue d'une lignée directe (grand père, fils, petit fils) ou d'une lignée collatérale (frère, neveu, oncle, cousin).

Les unions consanguines sont générées par l'endogamie de toute sorte. Les unions endogames sont celles où les deux conjoints appartiennent à une même catégorie d'origine (localité régionale, classe sociale, religieuse, clan, tribu, famille) (Ben M'rad et Chalbi., 2004).

Considéré sous cet angle, la multiplicité des unions consanguines forme des familles qui peuvent s'accroître et constituer des clans et même des tribus dont la consanguinité intérieure va devenir très importante (Chalbi, 1997; Ben M'Rad et Chalbi., 2006).

## CONSIDERATION METHODOLOGIQUE

Dans le même ordre d'idée, la consanguinité est construite plus ou moins selon les principes de la compréhension courante de la parenté : elle est le résultat, dans le sens phénoménal de pratiques intersubjectives signifiantes. Elle constitue donc la « -culture- » ou encore, par exemple, l'histoire (Viveiros de Castro, 2004; Allard, 2006).

De ce fait, comme la nature de notre travail est de se concentrer sur les liens de parenté et les conditions sociales qui déterminent le choix du mariage consanguin, il s'agit d'identifier les liens entre certain nombre de variables relevant du domaine social qu'il soit du premier ou du deuxième degré. Les questions posées sont celles qui déterminent le conjoints chez l'homme ; en particulier :

- De quelle manière la parenté jouait-elle un rôle dans la conclusion des alliances matrimoniales?
- Comment peut-on expliquer la pratique de certains mariages consanguins et l'intérêt social qui pèse sur d'autres?
- Pourquoi les gens de la même famille doivent-ils se marier entre eux?

De plus nous nous sommes contraints d'analyser les principales hypothèses suivantes :

- La consanguinité est associée à des conditions défavorables?
- L'identité de cette association, varie-t-elle entre les groupes sociaux?

Quelle que soit l'intensité de cette relation l'influence des facteurs sociaux sur la consanguinité devrait être opposée entre le groupe de conjoints apparentés et celui des non apparentés.

# **PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE**

## ***II/ PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE***

### **II.1- Approche géographique, humaine, naturelle et économique de la population de sabra**

#### **II.1.1- Cadre géographique de la région d'étude**

Sabra est située à l'extrême Ouest d'Algérie à proximité des frontières algéro-marocaines à l'Ouest de la wilaya de Tlemcen le long de la route reliant Tlemcen 29 km à l'Est, et la ville de Maghnia 24 km à l'Ouest. Au Nord, s'y trouve la commune de Oueled Riyah et celle de Hammam Boughrara. Au Sud on retrouve la commune Ain Gheraba et celle de Terni et à l'Ouest il y a la commune de Bouhlou alors qu'à l'Est se situe la commune de Beni Mestar. (figure 2) La superficie de Sabra est estimée à 33056 hectares. Ainsi, cette localité provinciale est l'une des plus importantes de la wilaya de Tlemcen (figure 1).

En plus de son chef lieu Sabra, on compte aussi quatre agglomérations secondaires :

- Oued Ezzeitoune : à l'Est du chef lieu de la commune
- Belghafer : au Sud- Est de Sabbra
- Sidi El Arbi : au Nord - Est de la ville de Sabra
- Moul Eddechra : au Sud du chef lieu. (figure 2)
- Nous pouvons aussi citer quelques zones dispersées formant des douars :
- El Mereira : à l'Est de la commune de Sabra
- Tillefte : au Nord de la commune
- Echriaâ : au Nord - Ouest de la commune
- Moule El-Messid : à l'Est du chef lieu près du village de Oued Ezzeitoune
- Berbata : au Sud – Ouest de Sabra (PDAU, Sabra 1995).

### **II.1.2- La population**

Selon les statistiques de 2005 la population de la commune de Sabra est estimée à 30700 habitants repartis comme suite :

<b>Les agglomérations</b>	<b>Chef lieu</b>	<b>agglomérations secondaires</b>	<b>zones éparpillées</b>	<b>total</b>
<b>Population de 2005</b>	17782	11708	1210	30700

**Tableau 1 : Distribution de la population de Sabra (statistiques de 2005)  
(RPDAU, Sabra 2006).**

Pour connaître la croissance de la population et le taux de l'exode rurale vers le chef lieu de la commune et les centres secondaires et son impacte sur le comportement et les traditions et coutumes des habitants, nous avons effectué une comparaison des nombres des habitants au cours des années (1977, 1987,1998 et 2005) suivant le tableau 2 ci-dessous :

<b>Agglomérations</b>	<b>population en 1977</b>	<b>%</b>	<b>population en 1987</b>	<b>%</b>	<b>population en 1998</b>	<b>%</b>	<b>population en 2005</b>	<b>%</b>
<b>Chef lieu</b>	6749	41.86	9335	43.88	13532	55.60	17782	57.92
<b>Agglomérations secondaires</b>	3443	21.35	6832	31.11	9378	38.53	11708	38.13
<b>Zones éparpillées</b>	5931	36.79	5109	24.01	1426	5.85	1210	3.95
<b>Total</b>	16123	100	21276	100	24336	100	30700	100

**Tableau 2 : Croissance démographique de la population de Sabra de 1977 à 2005 (RPDAU, Sabra 2006).**

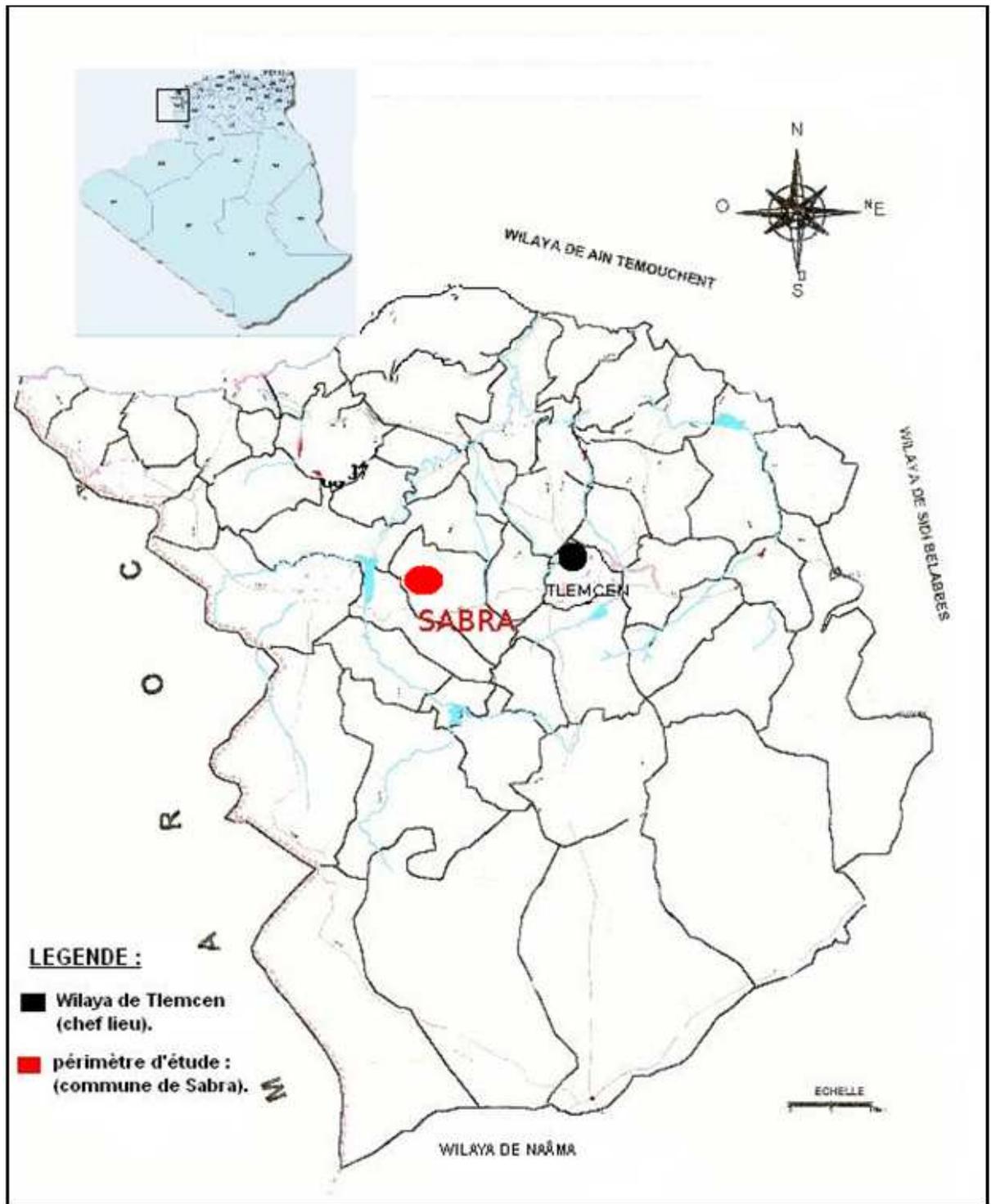


Figure 1. Carte géographique de la wilaya Tlemcen.

PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE

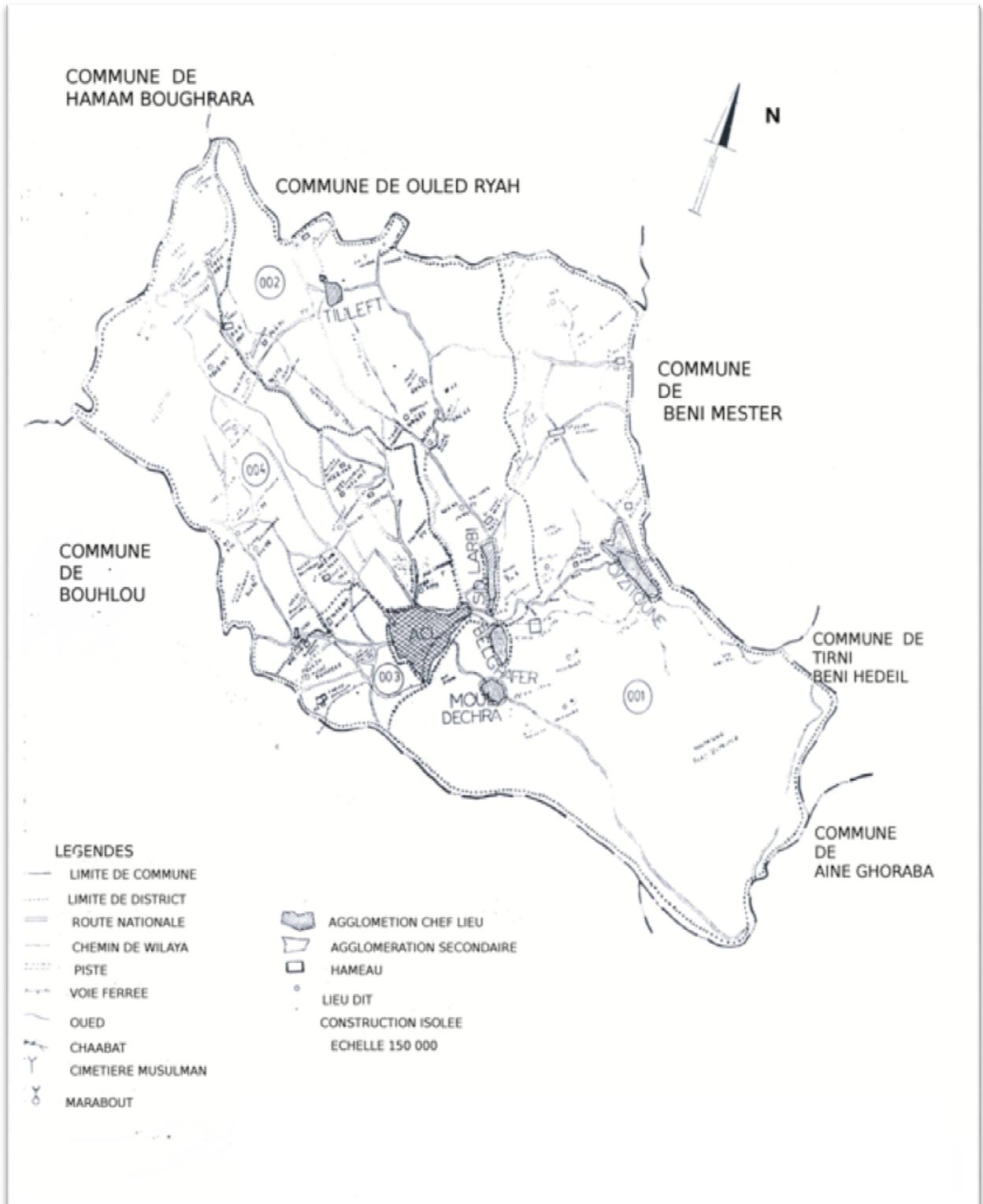


Figure 2. Carte géographique de la commune de Sabra.

## *PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE*

Les résultats obtenus mettent en évidence une croissance régressive de la population des zones éparpillées d'une année à une autre (36.79%, 24.01%, 5.85%, 3.95%). Ce ci pourrait être expliqué par la migration qui s'effectue dans un seul sens vers les autres agglomérations, et spécialement vers le chef lieu.

Ainsi, nous avons pu conclure que la population des zones éparpillées restante est une population réellement fermée (d'où l'importance de l'étude de la consanguinité et la diversité biologique).

En ce qui concerne la répartition de la population suivant les secteurs, la répartition fonctionnelle a connu un grand changement. Le secteur de l'agriculture qui représentait à lui seul en 1966 un pourcentage de 62,75 %, en employant 1021 individus d'un total de 1631 connaît une régression par rapport aux autres secteurs. En 1977 le secteur agricole ne représentait que 42,35 % et 19,60% en 1987 (Bourich, 1990). Par ailleurs, le secteur du bâtiment et des travaux publics a connu un grand développement avec l'accroissement du taux de la population activant dans ce dernier. Par contre, le secteur de l'industrie n'a pas évolué en raison du manque des grandes structures industrielles. Pour ce qui est du transport, celui-ci a connu un développement remarquable avec l'accroissement de la population au niveau de la commune.

### **II.1.3- Les reliefs**

La commune de Sabra est caractérisée par la diversité de ses reliefs. Elle est située au milieu d'une chaîne montagneuse, ce qui explique la fertilité de son sol et ses différentes cultures, à commencer par le blé et ses arbres fruitiers. La diversité de ses reliefs se présente comme suite :

#### **II.1.3.a- Les montagnes**

Sabra est une zone montagneuse comprenant une chaîne de montagnes s'étendant du Sud - Ouest au Sud- Est. Elle est une partie des montagnes de

Tlemcen qui est celle de l'Atlas. Sa hauteur est entre 900 et 1400 m. Les chaînes les plus importantes sont (PDAU, Sabra 1995):

- Montagne de Kareine 974m
- Montagne de Dhaya 1051m
- Montagne d'El Khèbe 1302m
- Montagne d'El Merdja 1309m
- Montagne de Tamekselt 1393m
- Montagne d'El Koudia 1418m.

### **II.1.3.b- Les Plaines**

Elles sont représentées par la plaine de Sabra s'étendant sur le Sud Ouest et le centre. Elle est séparée des plaines de Tlemcen et celles de Maghnia qui s'étendent vers le Nord Ouest.

La hauteur de cette partie de la commune est environ entre 400 et 600 mètres, elle n'est pas marquée par beaucoup de reliefs. Le degré de déclivité ne dépasse pas les 10%. Cette plaine est étroite par rapport à celle de Maghnia. Le chef lieu de la région se trouve sur cette plaine, marquée par la fertilité et par quelques diffractions minimales (Bourich, 1990).

### **II.1.3.c- Les Plateaux**

Ils se situent au Nord Est de la commune constituant ainsi le prolongement des plateaux de Ouled Riyah au Nord.

Leur hauteur atteint environ 400m. Ils sont bien structurés et moins complexes. Quant à leur déclinaison, celle-ci est moyenne (PDAU, Sabra 1995).

### **II.1.3.d- Les Elévations**

Elles se situent à l'Ouest de la région. Elles sont étroites moins complexes se qui constitue leur vulnérabilité face à l'érosion. Leur hauteur est estimée entre 400 et 500 mètres. Dans l'ensemble, elles sont fertiles et bonnes pour la culture des céréales. Sa déclinaison est moyenne entre 12% et 15% (Bourich, 1990).

### **II.1.3. e- Les cours d'eau**

Les rivières de Sabra sont à sec en raison des conditions climatiques. En hiver, les cours d'eau débordent, alors qu'en été c'est tout le contraire. En somme, ces cours d'eau dépendent de la pluie.

Les principales rivières sont :

- Oued Soufane Niroufe : elle prend source des montagnes de Tlemcen (Montagne de Saffah) comme elle dévie son cours pour devenir le Oued Barbata au Sud Ouest de la région et se divise à son tour en deux Oueds : Oued Bouhadad et Oued Redouz qui se jettent à Oued Tafna.
- Oued El Djerairia : du Nord de la ville de Sabra à Ain Tasardane et Ain Ataouam et se déverse sur le Oued Soufan Niroufe.
- Chat El Guettara : Elle vient du Douar Cheraa et se déverse sur le Oued Tafna.
- Oued Tillefte : Il suit son cours de Ain Tillefte et se déverse sur Oued El Roumana à l'extérieur de la région.
- Oued Al Attchane : au Nord Est de la commune.
- Oued Ben Nacer : Il vient des montagnes de Tlemcen et dévie son cours au Oued Ezzitoune à l'Est qui se déverse à son tour sur Oued Tafna.
- Oued Mekmine et Oued Tighalimete : Ils viennent du Sud de la commune, des montagnes de Tlemcen et se déversent sur Oued Atchane qui se déverse à son tour sur Oued Ezzitoune (PDAU, Sabra 1995).

### **II.1.4- Le climat**

Sabra est marquée par un climat humide et froid en hiver, chaud et sec en été. Le taux de pluviosité est estimé à 500 mètres cubes. Quant à sa répartition sur les mois de l'année ces quantités de pluies marquent le mois d'automne jusqu'au début du printemps.

## PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE

Le climat est caractérisé aussi par les vents humides du Nord Ouest en hiver et les vents du sirocco en été en plus des brouillards en hiver et en printemps, du verglas qui envahi la région en février et mars. Quand à la neige celle-ci se fait rare au niveau de cette région (PDAU, Sabra 1995).

### II.1.5- Les activités économiques de la population

#### II.1.5.a- L'agriculture

La région de Sabra est avant tout une zone agricole. Elle jouie d'une superficie de 12786 hectares de terre agricoles ce qui équivaut à 80% de la superficie totale des terres agricoles de la commune estimée à 16000 hectares en ajoutant à cela 320 hectares des terres irriguées, l'équivalent de 2,5% de l'ensemble des terres. Les terres infertiles sont estimées à 97,50%. Ainsi, l'agriculture est l'activité la plus importante dans la région. Les céréales, les légumes et fruits sont en pôle position recouvrant une superficie de 9739 h. La production du blé a atteint en (1986) 23830 quintaux, 27350 quintaux de blé dur et 35920 quintaux de pomme de terre (Bourich, 1990).

Les terres cultivées			L'exploitation forestière		Terres non agricoles		La superficie totale
Les plantations irriguées	Publiques et privées	Terres publiques/terres agricoles	Forets de bois	L'alfa	Le secteur public	Terres urbaines	-----
2830	9194	12024	3484	-----	300	192	16000

**Tableau 3 : Répartition des Terres et productions agricoles au niveau de la commune de Sabra.**

Remarque : l'unité en hectare, statistiques de 1996/1997

### II.1.5.b- L'élevage

L'élevage a connu un remarquable développement vue l'alimentation considérable en viandes qui marque la région, de même qu'en matière de fourniture de la laine et du cuire destinés au textile et à la fabrication des chaussures. L'élevage ovin est le plus important en raison de sa facilité et le climat propice pour ce genre d'activité. Il en est de même pour l'élevage bovin, caprin, l'aviculture et l'apiculture (Bourich, 1990).

Types	Vaches	Moutons	Chèvres	Volailles (chaire)	Volailles (œufs)	Cellules d'abeilles
<b>Total</b>	980	13615	280	37000	24100	281

**Tableau 4 : l'élevage dans la commune de Sabra en 1987 (Bourich, 1990).**

### II.1.5.c- Autres activités diverses

Sabra souffre d'un manque frappant en matière de tissu industriel. Elle comprend seulement quelques unités de transformation à l'exemple de la coopérative des boissons alcoolisées, des pressoirs d'olives, des minoteries et des ateliers de fabrication de tapis. Le commerce est prospère grâce l'extension de la région. En dernier lieu, nous ne manquerons pas de signaler le développement du secteur de la santé de l'éducation et des services publics qui ont eu le mérite de désenclaver la région de Sabra (Bourich, 1990).

## II.2- Approche historique du peuple et de l'institution de Sabra

La recherche des liens et des origines de la région de Sabra est une tâche très complexe du fait que le nom de cette contrée se trouve également dans certains

## *PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE*

pays arabes. Il existe des documents faisant mention de Sabra qui est une région située à proximité de Tripolis (Libye).

C'est dans ce sens qu'Ibn Khaldoun a fait référence à Sabra lorsqu'il avait écrit : «Par le biais d'une missive, Badis a ordonné aux Emirs d'El djerid de Zenata, en l'occurrence son frère et à Naim Ibn Kanoun de mener la guerre contre leurs ennemis. Ils avaient obéi s'étaient arrêté à Sabra entre Quabis et Tripolis» (Ibn Khaldoun, 1981). Hosein Moanis Abonde dans ce même sens il écrit : « Nous pensons que l'authentique lecture de Oea qui est l'ancien nom grec de la ville de Tripolis. Elle est la première étape de Tripolis et vient ensuite Sabra à travers laquelle le voyageur peut atteindre Quabis après avoir passé par des petits villages» (Hosein Moanis, 1992).

D'autre part, Il a été dit qu' « en 23H/644A.J Omar Ibn El Aas avait conquis Tripolis et ensuite Sabra qui est un village aux frontières de la Wilaya d'Afrique Byzantine. Il avait conquis en même temps Fazzane où les troupes musulmanes s'y étaient installées » (Hosein Moanis, 1992). Le même nom a été mentionné dans les œuvres d'Ibn Khaldoun comme celles de Hosein Moanis pour désigner une autre région. Dans son récit relatant la conquête de Tlemcen par le Sultan Ibi Said, Ibn Khaldoun écrit : « En l'an 30 Il est arrivé à Oued Malouiya et installé son campement à Sabra » (Ibn Khaldoun, 1981). Quant à Hosein Moanis, et en évoquant le Moyen Maghreb et ses guerres, il écrit au passage : « Lors de l'instauration de l'Etat de Beni Ziri, hormis Tahert et Tlemcen, les villes du Moyen Maghreb étaient de simples villages berbères grands et petits.

Lorsque la Dynastie Sanhagites est apparue, plusieurs villes du Moyen Maghreb ont été civilisées. Ce Maghreb était en réalité le cœur de l'Etat et son bastion, l'essence de sa puissance et ses ressources humaines malgré le transfert de sa base vers Al Mansourah près de Kairaouane, et ce, peu de temps après son avènement. Les origines d'Al Mansourah remontent à un village appelé Sabra» (Hosein Moanis, 1992).

## *PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE*

Dans ce même contexte, Sabra fut mentionnée au III siècle d'hégire en tant qu'une région appartenant au Alaouites au point où elle fut appelée par certains historiens la ville des Alaouites.

Parmi ces historiens, nous citons en particulier Ibn El Ouadhih connu sous le nom d'Elyakoubi (mort en 284 de l'Hégire). Celui-ci avait écrit en évoquant les centres des Alaouites dans le Maghreb : « ...ensuite à la ville nommée ville des Alaouites qui était entre les mains des Alaouites de Oueld Mohammed Bnou Souleymane qu'ils avaient laissé par la suite à l'un des fils des rois de Zenâta appelé Ali Ibn Hamed Ibn Marhoum .Ultérieurement, une ville nommée 'Namlata' avait subi le même sort où avait vécu Mohammed Bnou Ali Bnou Mohammed Bnou Souleymane». (Ibn El Ouadhih Elyakoubi, 2002) Ces arguments sont appuyés par l'historien Ibn Houkal Al Nasbi du quatrième siècle de l'Hégire (qui est mort en 367 de l'Hégire) lorsqu'il avait écrit : « ...ensuite (Terfana) des Alaouites, un village au bord d'une rivière riche par ses arbres fruitiers, l'autre étape est Tlemcen, une agréable région» (Ibn Houkal Al Nasbi, 1968).

El Idrissi, qui a vécu au sixième siècle de l'Hégire et mourut en l'an 560 de l'Hégire, avait fourni les mêmes informations en écrivant : « ...ensuite vient l'étape de (Terfana) des Alaouites, un grand village au bord d'une rivière riche de par ses fruitiers et autres ressources non moins importantes, l'autre étape est l'agréable Tlemcen... » (El Idrissi, 1983). De surcroît, Moussa Laqbal dans son discours sur l'importance des centres des Alaouites au Moyen et à l'Extrême Maghreb et le rôle des Idrissides dans la renaissance, s'est référé à Sabra comme étant l'un des plus importants centres des Alaouites lorsqu'il écrit : « ...parmi les centres des Alaouites dans la région de Tlemcen (la ville des alaouites). Elle était un grand centre des Beni Mohamed Ibn Souleymane qu'ils avaient bondonnée par la suite et furent commandés par l'un des Emir de Zenâta en l'occurrence Ali Ibn Hamed Ibn Marhoum. Elle n'est pas très loin et elle est connue sous le nom de Sabra située sur le route menant vers un autre centre alaouite Nemaltata qui était dirigée par Mohamed Ali Mohamed Ibn Souleymane El Hossni et connue

## *PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE*

aujourd'hui par Maghnia située au frontières du Royaume Idrisside à Fas». (Moussa Laqbal, 1979).

Nous avons constaté en passant en revue l'historique de la région en question que celle-ci ne fut abordée qu'au cours du troisième siècle de l'Hégire sans pour autant remonter à ses premières origines de même que son évolution. Par conséquent, l'histoire de la région demeure de nôtres point de vu, inachevée. Tout compte fait, nous pouvons affirmer que Sabra est une région d'une population très importante située entre Tlemcen et Maghnia. Elle doit son nom à une source d'eau qui se trouve au sud de la ville et l'alimente en eau. Cette source existe toujours. L'origine de son appellation selon certains récits populaires est liée à la période des Ottomans. L'épouse du Wali Sidi Hamed, enterrée actuellement près de la source d'eau, avait voulu puisé de l'eau mais un élément des gardes turc avait voulu voir son visage, la femme ne céda point. Furieux, l'homme enleva son petit et menaça de l'égorger. La mère de l'enfant ne céda pas au chantage. L'homme égorgea alors l'enfant sous le regard de sa mère 'endurante' (en arabe 'Saabra'). Après l'emploi fréquent de ce terme, la source d'eau fut appelée 'Ain-Sabara' pour devenir ensuite 'Sabra'.

Sabra est l'une des plus anciennes communes instaurée dans la période coloniale en 1897.

A l'exemple des autres régions du pays, sa population fut martyrisée et ses terres fertiles spoliées au profit des colons souvent d'origines espagnoles. Ces terres avaient été converties en vignobles au dépend de leur vocation originelle. La région regorge toujours des vestiges de l'ère coloniale à l'exemple de la salle de cinéma bâtie en 1934, le pressoir des vins 1930, le marché couvert 1934, la mairie 1938 et l'ancien siège de la commune 1923 transformé en une nouvelle bâtisse. En cette période coloniale, les tribus furent transformées en Douars et en vertu de la loi de Senatose Costel du 22 avril 1863 et en exécution de l'article 15 du code 23/03/1882 relatif à la population musulmanes et l'article 29 de l'organisation de l'administration publique du 13/03/1883, Sabra fut annexée à la commune mixte

## *PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE*

de Sebdou et divisée en quatre douars : Kareine, Touririne (Oueled Hamou), Belghafar et Cheriaa. Ce processus d'annexion s'est prolongé de 1891 à 1905.

Fut transférée au cours de l'année 1906, Sabra à la commune mixte d'El Remchi et ce jusqu'à 1955. En 1956, le concept de la commune douar fut mis à jour en vertu de la loi 22/03/1863 (Registres Originaux de 1892) et les communes furent divisées en trois douars à l'exception de Cheriaa qui fut intégrée au Douars Kareine. Ainsi, le découpage administratif a été effectué comme suite :

- Commune de Sabra : comptant des colons et peu d'indigènes.
- Commune de Kareine : incluant douar Kareine et douar Cheriaa.
- Commune de Touririne :(Oued Ezzetoune) : incluant douar Ouled Hamou.
- Commune de Ahl El Ghafar : incluant douar Belghafar.

Cette situation a demeuré jusqu'à l'indépendance. Des délégations furent formées pour les quatre communes le trente un du mois de l'année 1962. Celles ci s'est occupée de la gestion des affaires des administrés conformément à la répartition coloniale jusqu'au 10/07/1963 date au cours de laquelle, Sabra, dont la délégation spéciale fut désignée le 13/07/1963, a englobé toutes les autres communes. La commune de Sabra dépendait administrativement de la daïra de Tlemcen jusqu'à 1974 où elle fut transférée à la daïra de Maghnia pour devenir, en 1985, le siège de daïra (Bourich, 1990).

### **II.3- Traditions et coutumes de la région**

Le caractère bédouin et la vocation agricole de la population de Sabra quasiment musulmane ont fait que celle-ci se distingue par ses traditions et coutumes ancestrales qui ont consolidé les liens sociaux. En premier lieu nous retrouvons les "Ouaadates" (organisation de festins populaires) relatives à l'agriculture, "El Istisqaa" (la demande de pluie au biais de prières), et la récolte. Nous constatons aussi les arts populaires de la région lors de la célébration des noces et des fêtes nationales ou autres, les cérémonies de circoncisions et la

## *PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE*

Ouaada de Sidi Yahia qui fait la réputation de la région (Benahmed, 1997). L'organisateur de la cérémonie du mariage avait coutume d'annoncer, au moyen d'un haut-parleur, la date des noces au marché hebdomadaire tenu chaque jeudi.

Il invitait tous les habitants de la région. L'euphorie régnait lors de la célébration de mariage animée par des troupes folkloriques (Chiyoukh) en plus des danses traditionnelles à l'exemple du jeu du 'Saaf' le jour qui est une danse de femmes et le jeu du 'Barroude' (des tirs aux carabines) et le 'alaouit' propre aux hommes qui s'effectue de l'après-midi jusqu'à l'aube au moyen de haut parleurs.

La fête est aussi ponctuée d'une pause lors de laquelle les invités sont priés par la 'Gharama' (dons) à offrir une somme d'argent au dans la mesure du possible. Cette donation est une forme d'aide comme elle est susceptible de créer une sorte de compétitivité et d'orgueil chez les donataires. Le Barrah (crieur) prend en charge l'annonce, à l'aide d'un haut parleur, des noms des invités les offrants.

Nous tacherons d'évoquer certaines traditions et coutumes comme le jeu des carabines, le Alaouit et le jeu de la cavalerie qui traduisait en réalité la richesse et la renommée de l'organisateur du mariage. Ce spectacle attirait toutes les tranches de la population venue aussi pour déguster les mets offerts.

En définitive, ces arts représentaient la conscience collective des habitants et un symbole de fraternité et d'amour (Belabbes, 2003).

# **DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE**

### ***III/DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE***

#### **III.1- Mariage**

Élément constitutif des sociétés humaines, le mariage en est aussi l'une des plus vieilles institutions, se transformant sans cesse au cours du temps, évoluant au gré des époques et des contextes, sa définition est suffisamment large pour s'accommoder d'une myriade de variantes individuelles et de significations, exprimant de manière différenciée les multiples façons qu'ont les individus de se retrouver autour d'un même projet : fonder une famille (Barbara, 2008).

Le mariage est aussi un échange entre les deux familles comme le souligne Claud Lévi Strauss, il considère cet échange comme la manifestation des constantes structurelles fondamentales de l'esprit humaine (Lévi-Strauss, 1967).

Le mariage par définition est l'acte public et solennel par lequel un homme et une femme s'engagent l'un envers l'autre dans la durée, devant et envers la société.

Dans l'article 4 du code de la famille Algérienne, le mariage se contracte également dans le but de fonder un foyer, ce qui donne droit aussi à la légitimité des rapports sexuels : « le mariage est un contrat consensuel passé entre un homme et une femme dans les formes légales, il a entre autres buts, de fonder une famille basée sur l'affection, la mansuétude et l'entraide, de protéger moralement les deux conjoints et de préserver les liens de la famille.

En se mariant, les époux font ensemble une double demande. Ils acceptent et reconnaissent l'institution du mariage et la loi commune qui la régit, mais en retour, ils demandent à la société de reconnaître l'existence et la valeur de leur engagement mutuel et de leur assurer la protection de la loi.

Il se veut durable et en principe définitif. Il peut néanmoins y être mis fin volontairement dans les cas précisément déterminés par la loi (divorce) à moins

## *DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE*

que la dissolution n'intervienne pas pour sa cause naturelle : le décès de l'un des époux.

La régulation de la procréation constitue l'un des principes de base du mariage, c'est donc autour de lui que s'articulent les deux composantes de la parenté qui sont l'alliance et la descendance (Godelier., 2004; Barbara, 2008).

Ainsi, le mariage peut être abordé comme un système de règles formelles ou informelles, écrites ou tacites, permettant de déterminer qui est apte à se marier et qui ne l'est pas, et définissant à quel groupe ou famille appartient l'enfant. En outre, lorsque le mariage est perçu comme un système de règles et d'obligations comme une institution juridique renvoyant à une législation d'état, à des coutumes ou à des prescriptions religieuses. Il est souvent considéré en même temps comme un mode de régulation du comportement sexuel des individus selon Bernadette (Legros Bernadette, 1998).

Ces relations sexuelles entre époux sont un devoir conjugal légalement obligatoire jusqu'à récemment dans la plupart des législations et encore aujourd'hui dans de nombreux pays. La non consommation du mariage pouvant être une cause d'annulation de celui-ci.

Le mariage est aussi un système et disposition d'alliance, de sexualité, de procréation et d'amour, il fut longtemps présenté comme le rite initiatique correspondant au passage à la vie adulte et à la perte de la virginité, et pour beaucoup d'entre nous, il représente encore le lieu de transmission des biens et de la filiation au même temps que l'espace légitime de l'exercice de la sexualité avec l'obligation de l'amour (Ibid, 1998).

De surcroit, le mariage détermine une manière de vivre ensemble en tant qu'homme et femme disposant de droits et d'obligations réciproques et ce, en conformité avec un code moral plus ou moins bien défini, structurant la vie des partenaires, le mariage limite également leurs liberté individuelle et fixe un certain nombre d'attentes de la part des autres : un homme ou une femme mariés seront

censés se comporter de telle ou telle manière. Ainsi, le mariage construit une unité sociale qui structure et ordonne la société. A cet égard, il est étroitement lié à la politique.

En islam, le mariage n'est pas un sacrement religieux mais un contrat entre époux, et plus souvent encore une alliance entre familles. Pour d'autres, c'est un sacrement divin dont l'homme ne peut en aucun cas se délier.

### **III.1.a- Relation prémariétale**

Le mariage, cette vieille institution, « l'union reconnue » d'un homme et d'une femme est, dans toutes les civilisations, notamment les traditionnelles, un événement sociologique de grande importance, tant au point de vue des individus que celui de la famille et du groupe sociale (Ougouag-Kezzal, 1985). Entre autre, ce qui intéresse dans notre étude ; c'est bien les différentes coutumes et rituels qui entourent le déroulement des côtés du mariage.

### **III.1.b- Phase prémariétale**

Les fiançailles sont une promesse d'union. Cette promesse peut être le fait des parents des jeunes gens (là nous pouvons conclure que c'est une affaire systématiquement organisée entre groupes de parenté) ; elle peut être celui des jeunes gens eux même (ce dernier résulte d'un choix individuel).

Il s'ensuit que dans l'un et l'autre cas, les conditions de validité, les sanctions au cas où de rupture, ... sont différentes (Chasarian, 1996).

Lorsqu'un jeune homme est en âge de se marier, et qu'il a indiqué à ses parents l'épouse de son choix, si l'union leur agréée, ils rendent visite aux parents de la jeune fille. Ceux-ci demande un délai pour réfléchir, prendre des renseignements sur le jeune homme, son goût de travail, sa santé, sa situation de famille. L'union projetée est ensuite proposée à la jeune fille pour acceptation. Dans notre population nous avons également fait un constat, même au cas où la jeune fille refuse, l'union peut avoir lieu du consentement des parents, mais le fait est rare.

## *DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE*

Pour sceller l'accord, le jeune homme doit contribuer aux dépenses d'habillement ou de parure de la jeune fille. Il lui achète une robe, des bijoux,...

Plus tard, au moment du mariage, outre de nouveaux cadeaux offerts à la jeune fille, il devra offrir également certains cadeaux aux parents.

Il faut noter aussi que la durée des fiançailles est variable, et peut aller jusqu'à deux ans. Les fiancés restent chacun dans leur famille attendant leur nubilité. Au cas de rupture pendant la durée des fiançailles, il n'y a pas de lieu à dommages intérêt au profit du lésé. Les fiançailles sont en effet une simple promesse (Hébert, 1958). Toutefois, si la rupture est du fait du jeune homme, il ne peut reprendre les cadeaux offerts ; corrélativement, si la rupture est du fait de la jeune fille, elle doit restituer les effets vestimentaires et parures reçues.

### **III.2- Dot et compensation matrimoniale**

Dans la plupart des sociétés traditionnelles, le mariage est accompagné de transactions marquant les relations entre groupes de parenté. Ces transactions prennent la forme d'une dot ou d'une compensation matrimoniale (Chasarian, 1996).

La dot est une institution vieille de plusieurs millénaires. Nous la retrouvons déjà en 2000 avant Jésus Christ en Babylonie dans le code d'Hammourabi d'après lequel : le fiancé devait payer au père de la fiancée un Tirhatu consistant en une somme d'argent. Selon le même code le père de la fiancée devait à son tour remettre à son beau fils la Sheriqtu, qui est un ensemble de biens (Jean- Marie Viannery Balegamire, 2003).

En Afrique et au Moyen Orient, tout mariage doit s'accompagner du paiement du Sadaq ou Mohar, le contrat de mariage.

Le Sadaq est constitué par une somme d'argent versée par le père du fiancé au père de sa future épouse, mais ce dernier ne doit pas la conserver. Cette somme doit être dépensée pour constituer le trousseau de la fiancée (robes, parfums,

## *DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE*

bijoux, meubles, ustensiles de cuisine,...etc). L'épouse apportera ce trousseau le jour où elle rejoindra son mari (Jamous, 1981; Chasarian, 1996).

Selon la loi musulmane, le Sadaq est la seule transaction nécessaire pour sceller l'union. En cas de divorce, le mari peut le reprendre (Smith, 1969; Chasarian, 1996).

La multiplicité des synonymes de la dot en est une preuve éloquente. La dot est ainsi appelée : compensation matrimoniale, garantie du mariage, titre de mariage, gage d'alliance, etc (Mulago, 1981 ; Hertesens, 1976; Cleire, 1966 ; Colle, 1971 ; Legrain, 1978 ; Heijke, 1986; Mweze, 1987 ; Possoz, 1961 ; Jean-Marie Viannery Balegamire, 2003). Certains vont jusqu'à réduire la dot au prix d'achat ou de vente d'une femme.

L'étude des différentes fonctions de la dot nous fera comprendre toute la sagesse et la valeur juridique de cette institution millénaire encore enracinée en Afrique.

Dans les diverses définitions de la dot, on trouve ces trois appellations : gage d'alliance, compensation matrimoniale et paiement de mariage qui sont pratiquement synonymes bien que chacune insiste sur un aspect différent. La dot appelée gage d'alliance (Kanyamachumbi, 1966 ; Mulago, 1971 ; Mulago, 1981; Jean- Marie Viannery Balegamire, 2003), met l'accent sur l'alliance entre les deux familles des époux par le biais de la donation et de la réception de la dot et de l'épouse. Cette dernière ainsi que la dot constituent deux valeurs aux quelles sont attachées les deux familles concernées. Par le contrat matrimonial qui résulte de la donation et de l'acceptation - réception de la dot et de l'épouse, les deux familles sont liées pratiquement pour toujours. Ceci est si vrai que même avec la séparation des époux, parfois la dot n'est pas remboursée pour sauvegarder les liens entre les deux familles (Jean- Marie Viannery Balegamire, 2003).

Quant à l'appellation (bride price en anglais, expression également traduite de façon impropre en français par le « prix de la fiancée » car il ne s'agit pas

véritablement d'un achat ou d'une transaction commerciale). Si la compensation matrimoniale est relativement minime dans les sociétés matrimoniales, car la femme ne quitte pas physiquement son groupe, elle prévaut souvent dans les systèmes où la résidence est patrilocale. Du fait du mariage, le groupe de la mariée perd en effet une « ouvrière » et une femme qui pouvait lui donner des enfants. La compensation matrimoniale veut compenser cette perte (Chasarian, 1996).

De même, ce principe se vérifie par le fait qu'une femme qui meurt ou qui divorce d'avec son mari avant d'avoir eu des enfants, provoque la restitution de la dot.

En ce qui concerne la dénomination, paiement du mariage avec sa coloration de transaction économique, elle est la moins employée. En effet, personne, même encore aujourd'hui, ne réduira la dot au concept d'achat d'une femme (Legrain, 1985; Jean- Marie Viannery Balegamire, 2003). Cette conception est récusée par plus d'un auteur (Jean- Marie Viannery Balegamire, 2003).

Contrairement au sens courant, en Occident et en Asie, selon lequel la dot représente les biens que la famille de la fille donne à l'époux ou à sa famille (Chasarian, 1996). Ces sociétés qui pratiquent la dot de cette forme considèrent généralement qu'il n'est pas bon d'avoir beaucoup de filles car leur mariage est couteux.

### **III.3- Choix du conjoint**

Le mariage peu sembler une affaire individuelle ne concernant que les futurs conjoints. La notion de choix dans la recherche d'un conjoint est une notion récente. Mais dans de nombreuses sociétés, aujourd'hui comme hier, le choix du conjoint demeure encore moins libre que nous ne l'imaginons généralement compte tenu de la modernisation (Ben M'rad et Chalbi, 2004).

Elle naît au 19<sup>ème</sup> siècle pour certains, avec l'apparition d'une forme de littérature romantique, diffusant des idées nouvelles d'amour et de sentiments.

## DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE

Dans les familles dites traditionnelles, sous l'ancien régime, le choix est lié aux biens, à la dot, au nom, et même à la propriété de la terre (Ben M'rad et Chalbi, 2004).

L'étude des modalités de choix du conjoint permet de distinguer le type de société (Hami *et al.*, 2004). En effet, le choix du conjoint influence ainsi sur la structure génétique de la famille et oriente l'évolution du patrimoine héréditaire de la population (Cavalli-Sforza *et al.*, 1966; Chapman et Jacquard, 1971; Latifi *et al.*, 2004).

Dans l'histoire des peuples, le mariage a pris progressivement une signification particulière avec l'institution des biens et de la propriété, les implications sociales, culturelles, économiques et religieuses dans la vie quotidienne des individus. Considérée sous cet angle l'étude du type de choix du conjoint contribue ainsi à distinguer le type de sociétés (Tillon, 1966; Ben M'rad et Chalbi, 2004).

Le choix du conjoint n'est pas déterminé par la contrainte interne d'une « structure de parenté », mais par le poids social relatif de la lignée (richesse ou pauvreté, notoriété, importance démographique, etc) ainsi que par les contraintes morphologique (Alban, 2003).

Dans le même esprit, selon le sociologue Bourdieu (1994), le moteur du choix du conjoint est la recherche de la reproduction biologique et sociale de la famille, c'est à dire la transmission de l'ensemble des éléments du capital familial (1- le capital économique ou matériel (biens matériels de la famille) ; 2-le capital social (ensemble des relations sociales de la famille, réseau d'amis, familles liées par un mariage) ; 3-le capital symbolique (reconnaissance, prestige dont jouit la famille) ; 4- le capital culturel (niveau et type d'étude notamment) ; et enfin 5- le capital biologique (le nombre de personnes de la famille et leur niveau de santé).

Les familles cherchent à optimiser cette transmission par les stratégies matrimoniales (et l'ensemble des stratégies de reproduction).

### **III.4- Coutumes, formes et pratiques rituelles dans les cérémonies de mariage à Sabra**

Dans la plupart des cas le mariage dans les sociétés Arabo- musulmanes a lieu en trois étapes :

Les fiançailles (AL-Khutbah), la signature du contrat et la consommation du mariage. Ces trois étapes peuvent être abrégées en une seule cérémonie, la signature du contrat, qui est l'unique formalité requise légalement alors que les fiançailles et la cérémonie du mariage relèvent de la coutume (Khlaf, 1986).

Les relations entre les personnes dans le mariage ne concernent pas ainsi seulement les conjoints, mais également leurs groupes de parenté et c'est de l'implication de ces groupes dans le mariage que cette institution tire une légitimité qui la distingue (Bonte et Izard, 2000).

Comme partout dans les régions Algériennes en général et celle de Sabra en particulier, qui est une société de consommation, de compétition même (professionnelles, personnelles, ...), dans la réalité et le vécu, le mariage était, et l'est toujours une institution et un phénomène social très important pour les plus âgés qui s'attachent encore et toujours aux traditions ainsi que pour la nouvelle génération, car quand il s'agit de s'unir pour la vie tout le monde opte pour les coutumes et les traditions des anciens.

En effet, les fêtes qui sont célébrées au cours du mariage marquent en réalité, un rite social puisque la mariée quitte un groupe social (celui de la famille de son père), à un autre groupe social (celui du père de son mari). Ces cérémonies reflètent un phénomène socio- culturel qui se caractérise notamment par un modèle précis de célébration, qui varie selon l'origine, la culture et le niveau économique des familles en présence.

Quand nous évoquons les cérémonies de mariage, nous allons commencer par les incontournables préparatifs et les invitations qui précèdent la fête, faites par les deux familles manches du mariage.

## *DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE*

Actuellement, ce n'est plus comme celles d'avant pas lointaines, tout a changé, en débutant par la durée qui était 14 jours, sept jours pour les préparatifs collectifs et sept jours pour la cérémonie ; alors que maintenant elle est plus rapprochée.

Nous pouvons dire qu'aujourd'hui, les cérémonies ont revêtues un nouveau modèle de pratiques rituelles suivant l'état actuel et le changement social, la modernisation et la mondialisation.

Mais malgré tous ces changements qui ont traversé la société Algérienne en général, l'ordre de festivités et toujours maintenu, les familles détiennent encore aux traditions du mariage jusqu'à aujourd'hui.

En général, la cérémonie de mariage est l'occasion d'une fête, qui dure au moins trois jours, pendant lesquels tous les parents, voisins et amis des mariés sont régalez avec différents rituels ainsi qu'avec la mangé, c'est aussi l'occasion de faire la charité aux plus démunis (Hébert, 1958).

Les différents rituels, de la cérémonie suivent un schéma, un ordre bien établi, souvenir d'un lointain ordre rituel, d'après Ougouag – Kezzal, (1985) c'est une suite d'enchaînement senti, vécu et transmis d'une manière diffuse de générations, sans la moindre faille.

La cérémonie donc commence et finit par le transfert de la mariée, la femme comme un des plus importants sujets mobiles, entre les différents groupes familiaux, contrairement à l'homme qui reste toujours stable, immobile dans l'opération matrimoniale.

Enfin le jour tant attendu est arrivé, c'est le grand jour, le jour crucial, la joie, le bonheur, le stress, l'enthousiasme. C'est la confusion des sentiments tant pour les deux époux que pour les deux familles, c'est le départ pour une nouvelle vie à deux ; l'excitation au point ne plus retenir en place, c'est le jour de la mise en

scène et pour cela tout doit être parfait dans le moindre petit détail, rien ne doit être laissé au hasard.

### **III.5- Types de mariage**

Le mariage est une institution qui a pris de multiples formes selon les peuples, d'une culture à une autre et au cours de l'histoire, mais l'importance de cette institution est universellement reconnue.

Quant aux théoriciens, des systèmes de parenté, comme les usagers de la langue courante ont donc recours à des termes précis pour nommer les caractéristiques de chaque type d'union ; nous distinguons donc les formes suivantes qui ne sont pas toutes exclusives entre elles :

\* *La Monogamie* : Union entre un homme et une femme. Aujourd'hui elle est considérée comme le prototype du mariage, de sa forme qui prédomine dans la plupart des sociétés notamment dans les pays de culture Judéo- chrétiennes, de même dans celles qui tolèrent d'autres formes de mariages.

\* *La Polygamie (polygynie et polyandrie)* : Désigne le mariage d'un individu avec plusieurs conjoints simultanément, la première union matrimoniale de l'individu polygame est son mariage primaire. Les unions contractées par la suite sont ses mariages secondaires. Notons que cette pratique est automatiquement limitée par conséquences structurelles qu'elle ne peut manquer d'entraîner.

La polygamie a deux formes : elle peut être soit polygynique lorsqu'un homme se marie avec plusieurs femmes, soit polyandrique, lorsqu'une femme a plusieurs maris (Chasarian, 1996).

Dans l'union polygynique chaque femme a le statut d'épouse légitime. Généralement, cette forme est le privilège des notables dans certain nombre de pays, notamment africains et arabes de culture musulmane, mais aussi chez les mormons au XIX<sup>ème</sup> siècle.

## DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE

Selon la loi islamique un homme est autorisé à avoir jusqu'à quatre femmes, qui ont tout droit au même traitement, s'il en veut une autre, il doit répudier une des quatre premières.

Le mariage polyandrique dans lequel une femme est unie à plusieurs hommes, est la forme du mariage polygame la plus rare et limitée à l'Asie central, au Sud de l'Inde et dans quelques régions du Srilanka. Ce type de mariage est souvent dû à des facteurs sociologiques, comme au Tibet et au Népal, où les hommes sont semi-nomades. Le mariage polyandrique permet à l'épouse d'avoir toujours à disposition un mari pour s'occuper de la maisonnée (Lévi-Strauss, 1956).

\* *Le Lévirat* : coutume en usage principalement chez les Hébreux, qui est une règle obligeant une femme à se marier avec le frère de son mari défunt. Les enfants de cette union sont alors considérés comme engendrés par le défunt, qui est censé transmettre la paternité sociale (celle-ci étant toujours plus importante que la paternité physique). Le but du Lévirat est de continuer la lignée. En d'autres termes, quand un homme meurt, un de ses frères (ou à défaut, un de ses agnats) a le droit et souvent l'obligation d'épouser sa femme et d'élever les enfants de celle-ci en son nom (Chasarian, 1996).

\* *Le Sororat* : coutume encore usitée dans certaines parties du monde. Il est l'inverse du Lévirat, lorsqu'une femme meurt ou est stérile, sa jeune sœur peut être envoyée chez son mari pour la remplacer ou pour enfanter à sa place. Les enfants nés de cette union sont alors considérés comme ceux de la première épouse stérile (Chasarian, 1996).

En somme, les institutions du Lévirat et du Sororat s'expliquent par les contrats d'alliance entre les groupes. On s'allie avec un groupe de parenté avant de s'allier avec un individu spécifique.

### **III.6- Exogamie et endogamie**

#### **III.6.a- Exogamie**

L'espèce humaine au cours de son histoire relativement brève s'est différenciée en groupes ethniques ou populations bien caractérisés. Les cousins du même groupe au sein de ces populations se comportent comme s'ils étaient véritablement frères et sœurs et, c'est souvent en ces termes que s'exprime la prohibition du mariage. Cette attitude n'a pas cours dans toutes les sociétés ; il en est au contraire qui encouragent le mariage entre cousins favorisant ainsi la clôture du groupe sur lui-même. D'autres n'édicte pas de règles fixes et laissent à leurs membres libre choix de se marier à l'intérieur ou à l'extérieur. Nous désignons donc du terme de l'exogamie, la prohibition du mariage à l'intérieur du groupe (quelle que soit la définition de celui-ci, il semble préférable de formuler cette prohibition sous forme d'injonction positive : obligation de se marier en dehors du groupe (Robin, 1967).

D'autre part, l'exogamie la plus évidente chez l'homme a résulté de croisements entre les différents groupes dont la guerre fût le principal adjuvant durant toute l'histoire de l'espèce humaine. Elle entraînait les déplacements des populations et les vaincus étaient souvent la propriété des vainqueurs. Ainsi les invasions territoriales d'Alexandre le grand de Gengis Khan, ont été à l'origine d'une exogamie très forte, mais les barrières entre les peuples sont cependant restées assez efficace jusqu'au début de l'ère industrielle. Depuis cette époque les déplacements de populations se sont accentués. Les migrations ont commencé après les grandes explorations des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles. Ainsi en Amérique de Sud se sont mêlés les sangs Indiens, Espagnols, Portugais et Africains ; en Amérique centrale et aux Antilles, les sangs Indiens, Espagnols, Africains et Français. Enfin pour citer un exemple frappant, les États Unis sont devenus le plus grand melting pot de la terre (Beaudry, 1985).

### III.6.b- Endogamie

Les tabous qui ont pesé sur le mariage au cours de l'histoire ont été aussi nombreux que complexes. L'homme en tant qu'espèce à fécondation croisée n'échappe pas aux règles du mariage et de parenté.

L'endogamie est la règle converse à celle de l'exogamie, qui exige de l'individu qu'il se marie à l'intérieur du groupe aux partenaires qui sont membres de la même société ou de la même partie de la société, aux adeptes de la même religion ou membres d'une même classe sociale.

L'intensité du comportement endogame peut dépendre de la parenté, de l'isolement géographique ou de la stratification sociale (Lathrop et Pison, 1982; Calderón, 1983; Alfaro et Dipierri, 1996; Danubio *et al.*, 1999; Sanna *et al.*, 2004; Hussain, 2005; Sbihi *et al.*, 2008).

Pour caractériser la liberté du choix, on parle parfois d'agamie mais ce terme prête, selon nous, à confusion car il suggère l'absence totale de mariage (Robin, 1967).

Dans la région Méditerranéenne, l'endogamie est devenue la règle dès la néolithique et l'est restée jusqu'à récemment. Alors que grande religions de cette région ont commencé à lutter contre cette forme de mariages, celle-ci est encore pratiquée aujourd'hui par des groupes des clans, des familles ..., qui selon Tillon, (1966), cherchent généralement à préserver certaines valeurs par ce type d'union.

### III.7- Inceste

L'évènement important et étonnant qui a marqué les mariages chez les anciennes civilisations est celui des unions incestes.

L'inceste est une union d'individus fortement apparentés ou alliés sur laquelle pèse un interdit social. Des auteurs de différentes disciplines (anthropologie, sociologie, biologie) ont cherché à comprendre cet interdit réputé

universel. La difficulté du problème est sans doute liée à sa nature trans-disciplinaire.

L'inceste pré- islamique n'a pas cessé d'exister. Le premier crime commis sur cette terre eut pour cause le refus de l'échange matrimonial. Plutôt que de céder sa sœur jumelle à son « demi-frère » et de prendre celle de ce dernier, qu'il estimait moins belle, Caïn refusa d'obéir aux prescriptions de la loi, tua Abel et commit l'inceste (Chelhod, 1965).

En effet, nous trouvons actuellement dans une quarantaine de sociétés dans lesquelles les unions incestueuses les plus étroites sont permises ou même préférées, quelques fois entre père et fille mais plus fréquemment entre frère et sœur (spécialement entre sœur et demi-frère agnatique). Ceci s'explique par le fait que ces sociétés permettent des exceptions spécifique à la règle générale concernant l'interdit de l'inceste (Van Der Berghe, 1983).

### **III.7.a- Les exceptions à l'interdit de l'inceste**

#### **\* L'inceste royal**

L'inceste royal a été pratiqué dans plusieurs sociétés. Dans les familles royales Européennes entre le XIV ème et XVII ème sicle, les mariages entre cousins germains représentaient plus de 8% des unions. Les coutumes les mieux connues et les plus fréquemment citées sont celles de Hawai, des Incas (Van Der Berghe, 1983) ; et le cas dynasties de l'Égypte antique où le but est de conserver pur le sang royal, les mariages entre frères et sœurs étaient courants et la règle pour le roi (Rossignol, 1994).

#### **\* Exemple d'un groupe Amérindien : les Hoti au Venezuela**

Les Hoti sont un groupe semi-nomade vivant dans la forêt tropicale de la Guyane Vénézuelienne. Dans ce groupe la notion de lien généalogique n'a pas de sens, les individus ne distinguent que les « gens comme nous » d'un côté (les personnes avec qui ils vivent et les gens « gens comme nous »), d'un autre côté (les

## *DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE*

personnes d'un autre campement, les étrangers). Mais, parmi les gens comme nous, il n'y a pas de distinction entre les apparentés et les non apparentés. Par conséquent, la notion d'inceste y complètement absente, en tant que concept et en tant qu'interdit : en absence de notion de généalogie, elle n'a aucun sens (Storrie, 2003).

C'est ainsi que les mariages frère-sœur sont fréquents représentant jusqu'à 18% des mariages dans certaines zones ; on y a également relevé un mariage père-fille ayant abouti à des descendants.

\* L'Égypte Romaine (I, II et III ème siècle après JC)

Au cours des trois premiers siècles de notre ère, les mariages entre frères et sœurs étaient couramment pratiqués en Égypte. A partir de recensements réguliers de cette époque, on estime à 20% la proportion des mariages frère-sœur dans l'ensemble de la population (Bonte, 1994). Ces mariages frère-sœur étaient consommés, féconds et considérés comme normaux.

### **III.7.b- L'interprétation sociobiologiste de l'inceste**

Selon Levi-Strauss, (1968) « la prohibition de l'inceste » est le premier acte d'organisation sociale par laquelle « la nature se dépasse d'elle même ; elle allume l'étincelle sous l'action de laquelle une structure d'un nouveau type, et plus complexe, se forme et se superpose, en les intégrant aux structures plus simples de la vie psychique (...), elle opère, et par la même constitue, l'avènement d'un ordre nouveau ».

En outre, Levi-Strauss pose l'existence d'une règle de réciprocité qui préside aux échanges humains dans les sociétés archaïques, règle qui fait l'objet « d'une appréhension immédiate et intuitive de l'homme social ».

L'homme primitif a bâti un premier essai d'organisation sociale en divisant ses parents en deux groupes : ceux qui pouvaient lui fournir un conjoint et ceux qui sont prohibés comme conjoint possible. C'est à partir de cette dichotomie que se

## *DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE*

structure un premier type d'échange social entre les hommes basé sur la réciprocité. D'après Lévi-Strauss, (1968) la prohibition de l'inceste n'est qu'un cas particulier de la règle de réciprocité : « la prohibition de l'inceste, comme l'exogamie qui est son expression sociale élargie est une règle de réciprocité ».

D'autre part, l'interdit de l'inceste est souvent d'ordre religieux ou législatif mais les limites de cet interdit sont très variables.

Pour les sociobiologistes, un comportement universel tel que l'évitement de l'inceste s'explique en termes de valeur sélective. Le comportement incestueux ou non résulte d'un compromis entre le coût de la consanguinité (dépression de consanguinité) et le bénéfice de faire un descendant plus apparenté. Lorsque l'apparentement entre les deux parents est fort, le coût de la consanguinité l'emporte sur le bénéfice : les individus ayant une aversion innée envers l'inceste laisseront donc plus de descendants que ceux ne présentant pas cette aversion. Cette théorie suppose donc que l'aversion envers l'inceste est d'origine génétique : elle s'exprime par une aversion sexuelle innée envers les personnes avec lesquelles on a été élevé pendant la petite enfance (effet Westermarck). Ce trait génétique est universel et l'interdit social de l'inceste n'est alors qu'une traduction sociale de cette disposition génétique.

### **III.8- Consanguinité**

Dans les populations humaines, les individus s'unissent dans la majorité des cas soit à travers :

Une union au hasard, soit une union endogame. Il est utile, tout d'abord, de préciser que depuis l'existence de l'homme moderne, il existe différents types d'endogamie : l'endogamie familiale, l'endogamie inter- religieuse, l'endogamie inter- communautaire et l'endogamie spatiale (Lévi-Strauss, 1977; Boua-Assy *et al.*, 2003).

Dans notre recherche le terme « endogamie », désigne l'endogamie familiale ou encore connu sous le nom de la consanguinité.

## DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE

Cette dernière est donc une forme particulière d'endogamie limite où au bout de compte, la famille est considérée elle même comme une catégorie d'origine (Chalbi et Zakaria, 1998; Lathrop et Pison, 1982; Mghirbi, 2002; Ben M'rad et Chalbi, 2004).

Le terme de consanguinité dérive du latin : « cum » qui veut dire « avec » et « sanguins » sang ou bien plus précisément il signifie du même sang (Emery, 1986). Ce concept de consanguinité a été introduit et sa mesure a été établie par Wright (1921, 1922). En 1948, Malecot a introduit la notion d'identité des gènes et a développé l'approche probabiliste qui est aujourd'hui retenue pour définir et calculer les coefficients de parenté et de consanguinité.

Le mariage est dit consanguin lorsque les conjoints ont un ou plusieurs ancêtres communs. Les mariages peuvent avoir des origines géographiques ainsi à l'intérieur des petites tribus ou villages isolés ; les conjoints ont de bonnes chances de posséder des ancêtres communs (Malecot, 1948). C'est ce qu'on appelle consanguinité de position. Sous l'angle de la génétique, ceci signifie que ces deux personnes ont une probabilité non nulle de porter des gènes identique reçus de cet ancêtre commun (Vézina *et al.*, 2004).

L'union avec la cousine parallèle patrilatérale constitue la première forme d'endogamie familiale possible (Boua-Assy *et al.*, 2003).

En d'autres termes techniques, la consanguinité se définit comme la « probabilité que deux allèles parentaux d'un individu, situés sur le même locus, soient identiques par descendance (Doormaal *et al.*, 2008).

En génétique médical, le mariage consanguin est communément défini comme l'union entre les couples apparentés comme des petits cousins ou plus près. La deuxième part cousins 1/32 de leurs gènes à partir d'un ancêtre et, en moyenne leurs enfants seront homozygotes dans 1/64 loci (qui équivaut à un coefficient de consanguinité (F) de 0,0156) (Saggar et Bittles, 2008).

Par ailleurs, les études sur la consanguinité peuvent se résumer en deux tendances selon qu'elles explorent les causes ou les conséquences de ce phénomène. Dans le monde Arabo- musulmane aussi la pratique de ce type de mariage et bien présent et remonte à des siècles, il suffit de revenir pour s'en convaincre, sur l'origine et l'usage fort ancien de la notion de « Bint El aam » dans le patrimoine littéraire arabe et sur le droit de préemption déclarée du cousin paternel (Berque, 1962; Chelhod, 1965; Benhamadi, 1994). Ce type de mariage d'autant plus important et répandu qu'il concerne en premier lieu, comme la traduction l'indique cousins germains de premier degré (Benhamadi, 1994).

### III.9- Motivation des mariages consanguins

#### III.9.a- Chez les Arabes

L'endogamie familiale ou la consanguinité est en effet un cas particulier des liens matrimoniaux entre les conjoints (Valls, 1982). Les populations Arabo-musulmanes sont les plus concernées par cette pratique que d'autres (Talbi *et al.*, 2007).

Cependant, il existe une règle selon laquelle les traditions héritées de génération en génération veulent qu'un mariage soit convenable entre les membres proches d'une même famille (Badr, 1972). Parmi les formes les plus rencontrées dans le monde arabe on trouve l'union avec la cousine parallèle patrilatérale (Boua-Assy *et al.*, 2003; Talbi *et al.*, 2008).

La survivance de cette tradition, dans les nouvelles générations avec autant de force comme ils le faisaient les générations des plus âgées en particulier dans les zones rurales (Ghazi *et al.*, 2009), trouve son origine dans la variabilité de ses motivations qui sont en générale d'ordre : social, économique, culturel, religieux, géographique et politique.

Nombreux et variées sont les raisons évoquées pour justifier la pratique de la consanguinité dans les populations arabes et musulmanes, nous pouvons citer : le maintien de l'honneur familial, la transmission et la conservation du patrimoine

## DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE

culturel au sein de la lignée agnatique et économique (en particulier la terre ainsi que des avantages liées à la dot) (Baali, 1994; Talbi *et al.*, 2008), le renforcement des liens familiaux, la stabilité du mariage et la préservation d'un rapport privilégié entre la jeune mariée et ses beaux parents (Khlat *et al.*, 1986; Givens et Hirschman, 1994; Hakim, 1994; Hussain et Bittles, 1998; Hussain, 1999; Alper *et al.*, 2004; Gunaid *et al.*, 2004; Hami *et al.*, 2009).

De même, l'esprit de la généalogie à la pureté du sang est conservé (Lamdouar, 1994; Attazagharti *et al.*, 2006). Des études montrent que l'intensité de ce comportement endogame peut dépendre de la parenté, de l'isolement géographique ou de la stratification sociale (Lathrop et Pison, 1982; Calderón, 1983; Alfaro et Dipierri, 1996; Danubio *et al.*, 1999; Sanna *et al.*, 2004; Hussain, 2000; Sbihi *et al.*, 2008). A cela s'ajoute le lieu de résidence avant le mariage et le lieu de naissance des conjoints qui semblent en faveur (Hami *et al.*, 2004).

D'autres investigations ont cherché à expliquer ce choix matrimonial dans certains pays, et en conséquence, elles ont avancé qu'un grand nombre de facteurs liés aux caractéristiques des femmes, pourraient être des déterminants du choix de ce type de mariage, à savoir le niveau d'instruction (Al Husain et Al Bunyan, 1997; Hussain, 1998; Alper *et al.*, 2004; Hami *et al.* 2009), le milieu de socialisation (Hussain et Bittles, 1998; Hami *et al.* 2009), la profession (Khlat, 1988; Jurdi et Saxena, 2003; Hami *et al.*, 2009) et l'âge d'entrée en première union (Afzal *et al.*, 1994; Hussain et Bittles, 1999; Gunaid *et al.*, 2004; Hami *et al.*, 2009).

En Algérie, pour le groupe communautaire familial, la notion de Beni-El aam littéralement : (fils de l'oncle paternel) est une notion basée non seulement sur la consanguinité mais aussi sur l'appartenance sociale au groupe, à la tribu ou simplement à l'origine géographique, comme dans certaines régions d'Algérie les personnes s'interpelles entre elles par le terme « cousin » quelque soit le degré de parenté réel (Boutefnouchet, 1980; Khlat, 1986).

## *DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE*

Les mariages consanguins en Algérie apparaissent comme une pratique sociale courante, préférentielle et normative où le mariage entre cousins germains constitue le type le plus fréquent. Ces mariages sont tolérés pour de multiples raisons. La relation « cousin-cousine » est dès le jeune âge de caractère particulier. Les femmes en parlant sous forme de plaisanteries puis un peu plus sérieusement à l'âge de la puberté des intéressés qui dès lors s'ignorent en parfaite connaissance de cause, ne s'adressant plus la parole...jusqu'à l'âge du mariage. Ceci donne en effet une garantie a priori du maintien de la cohésion familiale et renforce la famille elle-même en créant des liens internes à la « Ayla » - La Famille - (Boutefnouchet, 1980). Les rapports anciens parents-enfants, se fondent principalement sur l'obéissance, la soumission et le respect absolu de l'autorité parentale que les valeurs traditionnelles imposent comme seule norme de conduite : « la Hachma » - Le Respect -.

Tous ces aspects caractérisent la famille Algérienne traditionnelle qui est une famille à structure patriarcale agnatique et indivise, du fait que la famille se perpétue de père en fils et non de mère en fille, par l'intermédiaire des valeurs ancestrales paternelles, par la patrilocalité, et par la prédominance du patriarcat. Ces caractéristiques ancestrales avaient une action sur les différentes relations sociales, notamment le mariage qui était essentiellement endogamique (Toualbi, 1984).

La fréquence des mariages consanguins est favorisée aussi par le « Sadaq » ou la dot. La dot versée à une cousine est généralement moins élevée que celle octroyée à une femme n'appartenant pas au clan familial. Dans la pratique il s'avère dans le cas des mariages endogames (que la parenté soit réelle ou classificatoire) que la fixation et le montant de la dot correspondent au type idéal du mariage musulman, à savoir que c'est le mariage le plus grand et le plus aisé à réaliser économiquement (Dib, 1984).

De surcroît, le mariage consanguin semble justifier au sein des populations Algériennes par le fait que le prophète lui-même l'a pratiqué en vue d'accroître sa

lignée, une préoccupation importante dans le monde islamique. Pour eux, le prophète est l'exemple à suivre.

La consanguinité garantit une continuité de la manière d'être et de la façon de faire, une protection de l'honneur de la femme, une stabilité de vie conjugale et une meilleure dynamique familiale ; de même qu'une sécurité affective psychologique et financière. Le fiancé n'a pas à s'intégrer dans un nouveau milieu ni à faire des efforts pour répondre aux exigences de sa fiancée : « je connais exactement cette maison (famille). Précisément, je connais cette jeune fille et ses comportements nous ne pouvons frapper la porte que de celui que nous connaissons, c'est rare ... » (Bou-Assy *et al.*, 2003). Étant du milieu, la cousine est habituée aux travaux et au mode de vie de ses beaux parents. Ensemble, les fiancés partagent le même désir de posséder une maison, car être propriétaire de biens en général, et d'une maison en particulier est dans la mentalité rurale une nécessité et un moyen de garantir la sécurité matérielle (Bou-Assy *et al.*, 2003).

En somme, le degré de compatibilité sociale et la participation active de toute la famille dans les unions consanguines, peut expliquer à la fois la plus grande stabilité du mariage et de la durabilité qui a été réclamé pour les unions consanguines, dont ont des taux de divorce plus bas et d'améliorer l'autonomie des femmes (Bittles, 2001).

### **III.10- Prévalence et distribution géographique de la consanguinité dans le monde**

Les mariages consanguins sont très répandus dans de nombreuses régions du monde, et différents d'un pays à un autre (figure).

Les taux de consanguinité les plus bas on les trouve en Europe Occidentale, en Amérique du Nord et en Océanie où au moins de 1% des mariages sont consanguins (c'est à dire les unions sont contractées entre apparentés du second degré ou parfois plus proche ( $F \geq 0,0156$ )).

## DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE

Cependant, dans certains régions du Sud de l'Europe, l'Amérique du Sud et le Japon, 1 à 5% des mariages sont consanguins et ceci selon les zones géographiques et les coutumes sociales.

Les taux les plus élevés de ces mariages consanguins ont été Observés en Afrique du Nord, au Moyen Orient et en Europe centrale et au Sud de l'Asie, où plus de 25% de la population mondiale vit, et avec une proportion estimée à  $\geq 50\%$  des unions lient des apparentés ( Zlotogora *et al.*, 2007; Saggar et Bittles, 2008).

Une légère baisse de la prévalence des mariages consanguins à été rapporté dans certain pays du Moyen Orient comme la Jordanie et l'Arabie Saoudite. Cependant, des hausses ont été signalées dans les états arabes voisins comme le Qatar et les Émirats Arabes Unis.

Peu de changement semble avoir eu lieu dans la prévalence de la consanguinité au cours de la seconde moitié de XX ème siècle dans la plupart, des pays d'Asie du Sud à savoir l'Inde, le Pakistan et l'Iran (Saggar et Bittles, 2008).

Le saint coran ne fournit pas d'indications spécifiques encourageant la consanguinité mais les mariages entre apparentés semblent une traduction courante qui a été profondément enraciné dans les populations arabes et musulmanes en générale et dans les États du Golf en particulier. Le type le plus fréquent de ces mariages et celui entre cousins parallèles patrilatérales du premier degré (les enfants des deux frères), aussi bien d'autres variations des mariages entre cousins germains (cousins parallèles matrilatérales, à savoir les enfants de deux sœurs et cousins croisés, à savoir les enfants d'un frère et d'une sœur) (Hussain et Bittles, 1999; Saggar et Bittles, 2008).

Bien que la consanguinité a été rares dans les sociétés occidentales depuis le début du XX ème siècle, la majorité des pays occidentaux contiennent des communautés des migrants assez important qui traditionnellement, ont contracté les mariages consanguins. Les faits donnent raison à ces communautés de continuer préférer à pratiquer la consanguinité dans leurs pays nouvellement

adoptées. Exemple : la prévalence des mariages entre apparentés dans la communauté Pakistanaise britannique est de 50-60%, et cette communauté contribue avec plus de 40% de toutes les naissances du Nord de l'Angleterre, plus précisément au Bradford (Saggar et Bittles, 2008).

### **III.11- Effets biologiques de la consanguinité**

#### **III.11.a- Généralité**

Les conséquences biologiques de la consanguinité sur le plan de la génétique formelle sont bien appréciées dans les populations animales et végétales, elle constitue un outil fondamental de sélection. C'est en 1926, que Chetvertkov a montré l'importance jouée par les croisements consanguins dans l'augmentation du nombre d'anomalies ou de mutants de populations naturelles de *Drosophiles*.

Les modèles théoriques mathématiques de Wright dès 1921 et les interprétations de Malécot (1948) sont tout à fait en accord avec les observations biologiques.

La consanguinité préférentielle dans les populations humaines a un support culturel et d'importantes conséquences médicales et sociales, c'est une pratique courante dans un certain nombre de sociétés contemporaines (Khlat, 1986).

L'effet génétique de la consanguinité a été étudié sur diverses populations humaines dans différentes régions du monde (Neel, 1962; Lamdouar, 1994; Benhamadi, 1997; Stoltenberg *et al.*, 1999; Hussain *et al.*, 2001; Nabulsi *et al.*, 2003; Latifi *et al.*, 2004).

L'étude des mariages consanguins tire son importance génétique du fait que des parents rapprochés ont plus de chance, de porter les mêmes allèles que deux individus pris au hasard, il en résulte que pour un gène considérée, les enfants issus des mariages consanguins seront plus fréquemment homozygotes que les autres (Latifi *et al.*, 2004). Les auteurs avancent également que la consanguinité ne crée pas de gènes pathogènes, mais qu'elle les associe plus fréquemment (Bou-Assy *et al.*, 2003).

## *DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE*

Par conséquence, les unions consanguines contribueront à l'appauvrissement de la variabilité génétique du groupe en favorisant l'apparition des homozygotes. Cette particularité offre une possibilité de manifestation de gènes délétères ou néfaste dans le génotype.

La vitesse à laquelle l'homozygotie complète est atteinte ( $F=1$ ) dépend du type de croisement considérée. Dans la gamme des mariages consanguins possibles le coefficient de consanguinité  $F$  est à la  $F_1$  de :

1/4 dans une union incestueuse

1/8 dans une union entre oncle et nièce ou tante et neveu, ainsi que dans une union entre double cousins germains

1/16 dans un mariage entre cousins germains

1/64 dans l'éventualité d'une union entre cousins issus de germains.

Le coefficient moyen de consanguinité est déterminé par la moyenne des coefficients de consanguinité de tous les individus constituant l'échantillon social étudié.

Chez l'individu consanguin, certains allèles délétères récessifs se trouvent à l'état homozygote et leur expression entraîne alors une baisse de la valeur sélective. Plus un individu est consanguin, plus il exprime d'allèles délétères et plus sa valeur sélective est réduite : c'est la dépression de consanguinité.

Par ailleurs, il se trouve que les effets de la consanguinité sur les paramètres démographiques et de santé peuvent être associés à des composantes sociales, ce qui soulève le problème du choix de contrôles adéquats afin d'éviter une possible confusion avec les influences non génétiques (Neel et Shull, 1962; Rao et Inbaraj, 1977; 1980).

## DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE

Beaucoup de preuves cliniques et ethnographiques suggèrent que l'homme comme beaucoup d'autres organismes tend à éviter une consanguinité étroite, parce que celle-ci tend à réduire la « fitness » par la dépression consanguine. L'étendue de la dépression consanguine chez l'homme a été débattue mais des données systématiques sur les taux de maladies sont rares (Van Der Berghe, 1983).

En final, l'étude des effets des mariages consanguins présente un intérêt médical indiscutable et constitue aussi un bon support pour l'analyse de structure génétique. Des populations humaines. La plupart des travaux concernent les effets de tels mariages sur : 1- la fertilité et la fécondité des couples et la variabilité de la descendance ; 2- les caractères morphologiques anthropométriques et physiologiques de la descendance (Zaoui et Biémont, 2002).

### **III.11.b- Consanguinité et santé**

#### **III.11.b.1- consanguinité et morbidité**

En dépit des recherches qui confirment l'implication de la consanguinité dans les problèmes de santé, certains pays perpétuent encore ce comportement (Talbi *et al.*, 2008). Ainsi, la consanguinité peut entraîner des effets sur la santé des descendants : elle augmente, entre autres l'incidence des maladies génétiques (Der Kaloustian, 1980 ; Mustapha, 1997; Bou-Assy *et al.*, 2003).

En effet, les conséquences de la consanguinité ont été étudiées au sein des populations humaines par des enquêtes de type épidémiologique où le degré de consanguinité est corrélé avec la fréquence d'apparition de certaines maladies dites génétiques. De ces connaissances découle la notion de risque selon Brard et ses collaborateurs (dans Mustapha, 1997; Bou-Assy *et al.*, 2003), le risque dépend de deux catégories de facteurs : le lien de parenté entre les conjoints et l'existence dans la famille d'affections héréditaires récessives autosomiques ou multifactorielles (Bou-Assy *et al.*, 2003).

## DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE

La consanguinité semble accroître la fréquence des maladies autosomiques récessives et/ou malformations congénitales (Al- Talabani *et al.*, 1998; Rittler *et al.*, 2001). Les malformations qui ont été jugées particulièrement les plus courants, touchent les systèmes : cardiovasculaire, nerveux central, génito-urinaire, ophtalmologique, digestif, squelettique, cutané et autres (Jaber *et al.*, 1992; Jaber *et al.*, 1998).

En outre d'après d'autres travaux, la consanguinité est associée aux maladies du sang (Keser *et al.*, 2004; Kerkeni *et al.*, 2007), la surdité (Al Khabori, 2004; Ben Arab *et al.*, 2004; Kerkeni *et al.*, 2007), la cécité (OMS, 1993; Bou-Assy *et al.*, 2003), le cancer du sein (Gilani et kamal, 2004; Kerkeni *et al.*, 2007), le diabète (Delcourt, 1996), la pression artérielle (Kerkeni *et al.*, 2007) et beaucoup d'apparition tardive des maladies génétiquement complexes (Rudan *et al.*, 2006; Bener *et al.*, 2007 ; Kerkeni *et al.*, 2007) ou maladies rares (Der Kaloustian, 1980; Bou-Assy *et al.*, 2003).

### III.11.b.2- Consanguinité et reproduction

L'existence d'une association entre la consanguinité et de multiples anomalies létales devrait en toute logique conduire à une mortalité globale plus élevée des enfants issus de mariages consanguins. Toutefois ces conséquences d'ordre démographique sont difficiles à tester du fait d'un rôle important des facteurs environnementaux, au sens large, dans le déterminisme de la mortalité.

Selon Biémont (1974), la consanguinité exerce un effet biologique néfaste sur la vigueur et la fitness des individus (Solignac *et al.*, 1995). D'autres auteurs, ont signalé dans les familles consanguines une augmentation significative de la stérilité, des taux d'avortement et de la mortalité périnatale et postnatale (Shami *et al.*, 1989; Basaran *et al.*, 1989; Bittles *et al.*, 1993; Kulkarni et Kurian, 1990; Jaber *et al.*, 1998).

### III.11.c- Effets positifs de la consanguinité sur la santé et la reproduction

Parallèlement à l'énorme masse de la littérature décrivant les effets négatifs de la consanguinité sur la santé humaine, il y a aussi une quantité considérable de données qui suggèrent que la pratique de la consanguinité n'est pas le grand mal qu'il est généralement la pensée de l'être (Ghazi *et al.*, 2009).

Certaines études ont montré qu'il n'existe aucune augmentation significative de la prévalence de quelques maladies communes chez les enfants issus des mariages consanguins (Shami *et al.*, 1991; Jaber *et al.*, 1997 ; Jaber *et al.*, 1998). Il s'agit notamment du diabète sucré, infarctus du myocarde, l'asthme bronchique et l'ulcère intestinale (Jaber *et al.*, 1998).

De plus, les études sur l'association de consanguinité avec les anomalies chromosomiques, telle que le syndrome de Down et l'association souffrant de troubles non transmissibles comme le diabète, l'hypertension et des troubles psychiatriques chez les arabes sont actuellement non concluante à la recommandation d'effectuer des recherches normalisées dans l'avenir. De même, des études sur l'association de la consanguinité avec des traits tels que le quotient intellectuelle et la stature sont rares chez les arabes et les résultats des études réalisées dans les pays occidentaux ne peuvent pas être appliquées directement sur les sociétés à forte proportion de consanguinité telle que les sociétés arabes (Ghazi *et al.*, 2009).

De multiples études ont montré qu'il n'y a pas d'effets entre les populations hautement consanguines et la mortalité néonatale dans les travaux de (Rittler *et al.*, 2001). Au Soudan et en Arabie Saoudite la proportion de la mortalité périnatale est la même chez les couples consanguins ainsi que les couples non consanguins (Saha *et al.*, 1990; al Husain et al Bunyan, 1997 ; Ghazi *et al.*, 2009).

## DEFINITIONS DES CONCEPTS DE LA PARENTE

Par ailleurs, une autre étude menée sur la Jordanie, révèle que le taux d'avortement n'a pas été affecté par la consanguinité (Khoury et Massad, 2000; Ghazi *et al.*, 2009). D'autres recherches ont rapporté des résultats similaires (Al Awadi *et al.*, 1986; Hamamy *et al.*, 1986; Khlat, 1988 ; Abdulrazzaq *et al.*, 1997; Saad et Jauniaux, 2002 ; Kerkeni *et al.*, 2007; Ghazi *et al.*, 2009).

Pour d'autres auteurs, qui ont travaillé sur la fertilité avancent que la consanguinité n'a généralement pas été trouvée associée avec un effet significative positif ou négatif sur la fertilité (Bittles *et al.*, 2002; Saad et Jauniaux, 2002; Hussain et Bittles, 2004; Ghazi *et al.*, 2009), bien que certaines études internationales signalent une fécondité plus élevée chez les couples consanguins (Fuster, 2003; Helgason *et al.*, 2008; Ghazi *et al.*, 2009).

Parmi les arabes, les taux de fécondités les plus élevés ont été enregistrés chez les couples non consanguins au Qatar (al-Abdulkareem et Ballal, 1998; Ghazi *et al.*, 2009), Koweït (Kandari, 2007; Ghazi *et al.*, 2009), en Arabie Saoudite (al-Abdulkareem et Ballal, 1998; Ghazi *et al.*, 2009). Cependant, il semble qu'il n'y ait pas de nette corrélation entre le taux élevé de la consanguinité et les mesures anthropométriques (Saedi-Wong et al-Frayh, 1989; al Eissa *et al.*, 1991; al-Abdulkareem et Ballal, 1998; Ghazi *et al.*, 2009).

# **MATERIELS ET METHODES**

#### ***IV/MATERIELS ET METHODES***

Dans le but d'approcher et de décrire au mieux la perception des mariages consanguins et les différents facteurs déterminants ces pratiques ainsi que leurs effets biologiques dans la population de Sabra. Nous devons passer par une série d'étapes, techniques, méthodologies, ...etc.

Vu notre approche socio- anthropobiologique, la méthode de travail est assez évidente, et pouvoir répondre à notre questionnement, notre problématique de départ. Nous avons réalisé une enquête prospective en milieu hospitalier (Etablissement de proximité de la santé public de Sabra ; EPSP) et une partie réalisée directement au sein de la population (maisons, APC, écoles, autres institutions).

Le choix de l'institution hospitalière s'est fait pour des considérations pratiques, éthiques et médicales (accès immédiat à la population suite à la sensibilisation des patients faite par les médecins et le personnel de la polyclinique). A noter que l'enquête au sein de la population a posé de nombreux problèmes logistiques dont nous les aborderons par la suite.

Les résultats de cette enquête nous ont permis de classer les informations en quatre types :

- Des faits : variables socio- démographiques, environnementales, sanitaires, anthropologiques, anthropo- métriques, comportementales, etc...
- Des attitudes : les grandes options de la société, les valeurs morales, etc..., nous avons centré en l'occurrence notre étude sur les mariages entre cousins apparentés.
- Des cognitions : éventuellement les risques génétiques des mariages consanguins et leur préventions.
- Des paramètres de santé : la morbidité et la mortalité néo et post- natale, ...etc.

#### **IV.1- Objectif de l'enquête**

Pour faire un travail de terrain, l'enquête socio- anthropobiologique est aussi une tâche volontaire régit par des méthodes de collecte et d'élucidation dont la systématisation (toutes les formes possibles d'entretiens, de questionnements explicitement destinées à justifier le travail) permet justement de parler de l'enquête.

De plus, cette enquête, avait pour objet de :

- connaître les enquêtés (les particularités sociales).
- appréhender leurs attitudes vis à vis des mariages consanguins.
- cerner les principaux facteurs déterminants cette pratique matrimoniale.
- estimer les effets de la consanguinité sur la santé et les paramètres de fitness d'une part et les possibilités de préventions des ces effets d'autre part.
- laisser aux enquêtés libre expression sur ce qu'ils préfèrent même si nous les orientons de façon indirecte, par exemple en leur demandant leurs préférences sur le mariage apparenté ou non apparenté (annexes 1 et 2).

Dans ces entretiens nous n'avons pas délimité à priori ni l'âge, ni le sexe ; c'était un échantillonnage au hasard.

#### **IV.2- Choix des variables**

Les variables anthropo- métriques (qui nous seront utiles ultérieurement) dont le poids, la taille, l'IMC ont été déterminés avant de passer à l'entretien, puis les paramètres de santé et de fitness ont été évalués par entretien (interview).

En ce qui concerne des variables socio- anthropologiques, la traduction du concept traditionalisme/modernisme en indicateurs opérationnels nécessite en premier lieu, les spécifications du modèle de la famille traditionnelle. Afin de

mesurer le degré de traditionalisme, nous avons eu recours à une série de questions, les unes relatives au comportement, les autres à l'attitude.

En revanche, la divergence par rapport aux normes de confinement domestique (à la fois en terme d'attitude et de comportement) à été évaluée en interrogeant les femmes au sujet de :

- leur âge au mariage,
- l'intervalle de temps entre leur mariage et la première naissance,
- leur degré d'approbation vis à vis d'une femme qui travaille.

L'attitude par rapport aux mariages consanguins a été évaluée en demandant aux répondants d'émettre un avis voire un jugement sur ce type de mariage :

- (sont-ils avantageux ou pas),
- de les comparer aux mariages entre non apparentés (sont-ils préférables ou pas),
- de connaître s'ils avaient envisagé dans le passé l'idée d'un mariage avec un apparenté et finalement s'ils conseilleraient à leur fils/fille d'épouser leur cousine/cousin.
- Le degré de cognition des risques génétiques des mariages consanguins a été évalué à l'aide d'un ensemble de questions dont nous citons comme exemple : l'existence d'un risque accru (réel) du fait de la consanguinité ?

### **IV.3- Questionnaire**

En effet, nous avons recueilli un certain nombre d'informations et de données sur la population à l'aide de deux questionnaires, un préalablement établi par l'équipe de Khlal, (1986) qui a étudié les mariages consanguins à Beyrouth, et un autre établi par l'équipe de Aouar, (2005).

Le premier questionnaire individuel comprenait des questions relatives aux informations suivantes :

- Identification de l'individu : âge, sexe, groupe sanguin.
- Paramètres anthropo- métriques : poids, taille, IMC.
- Critères sociaux et culturels : situation matrimoniale, lien de parenté avec son conjoint si marié, niveau d'instruction plus d'autres attitudes particulières.
- Consanguinité : degré de parenté entre les parents et les grands parents maternels et paternels.
- Caractéristiques gynéco- obstétricales : âge au premier mariage, nombre d'enfants nés vivant/mort nés, nombre d'avortements, allaitement, usage de la contraception.
- Antécédents pathologiques : maladies enregistrées dans la famille.

Le second questionnaire, socio- anthropologique comprenait quarante questions relatives aux informations ci-dessous :

- Variables socio- démographiques : affiliation religieuse et niveau d'éducation.
- Variables anthropologiques : type de l'habitation, statut du mariage des parents moderne/classique, appartenance au "clan".
- Coutumes et convictions des ressortissants de la région :
- attitudes vis à vis l'origine ethnique,
- lieu de résidence des conjoints avant le mariage,
- attitudes par rapport à la profession de la femme.
- Perception des mariages consanguins, cognition de leurs effets génétiques, et de la prévention de ces effets.

#### **IV.4-Mode d'échantillonnage et réalisation de l'enquête**

Durant une période d'environ une année, nous avons interviewé certains patients consultants dans la polyclinique de Sabra après leur approbation de collaborer et de contribuer à notre étude. En général pour les sujets sains de notre population, les entretiens avaient eu lieu soit dans leurs lieux de résidence, soit dans leurs lieux de travail.

Nous avons interviewé 250 individus. Parmi eux 123 personnes vivent en couples dont 41 consanguins et 82 non consanguins.

#### **IV.5- Analyse d'échantillon et traitement des données**

Pour mettre en évidence les variables associées aux choix des mariages consanguins dans la région d'étude; de même, afin d'identifier les corrélats sociaux de ces unions, nous avons eu recours à un modèle de régression logistique (Breslow et Day, 1980; Schlesselman, 1982 dans Khat, 1986). La variable à prédire « type de mariage » est considérée comme la variable dépendante, ayant la modalité 1 si le mariage est consanguin, et la modalité 0 si ce dernier est non consanguin. Les variables explicatives sélectionnées et intégrées au modèle de départ sont au nombre de trois (lieu de résidence durant l'enfance, l'âge au premier mariage et le niveau d'instruction.

Ainsi donc, les données ont été traitées par le logiciel statistique MINITAB version 15.

Cependant, Pour analyser les fréquences de la consanguinité, d'avortement, de mortalité et l'incidence des mariages consanguins sur la morbidité nous avons utilisé le test  $\chi^2$  basé sur l'hypothèse d'équilibre de Hardy Weinberg qui mesure l'écart entre les fréquences observées et les fréquences théoriques selon la formule suivante :

$$X_0^2 = \sum_1^n \frac{(O - T)^2}{T}$$

**O** : Fréquences observées ou valeur observée.

**T** : Fréquences théoriques ou valeur théorique.

**n** : Nombre de colonnes étudiées ou de classes étudiées.

**ddl** : (nombre de lignes-1) (nombre de colonnes-1) (Dagnelie, 1970 ; Suzuki *et al.*, 1991).

#### IV.6- Difficultés rencontrées lors des entretiens

La parenté reste un sujet dont les spécialistes se sont entretenus jusqu'à présent à huis clos. Mais les étudiants en sciences humaines sont de plus en plus nombreux et ils méritent mieux que de s'entendre dire que c'est là un domaine réservé aux experts. C'est en vérité un sujet difficile, mais il n'y a aucune raison de s'avouer vaincu d'avance (Robin, 1967).

Les principales difficultés rencontrées sont celles liées à nos enquêtes :

- Nous avons des individus qui ont refusé d'être interviewés sur certaines questions, qui pour eux c'est intime.
- Nous avons aussi d'autres personnes qui passent sur des détails qui leur paraissent comme futilités.
- Les conséquences biologiques de la consanguinité sur la santé des descendants sont aussi un sujet délicat de notre recherche, plusieurs personnes ont éprouvé des difficultés de répondre à quelques questions par exemple : Est ce qu'il y a autour de vous des maladies issues de mariages consanguins ? Cette même question à plusieurs fois suscité un inconfort, de la gêne, de la réticence, en plus de provoquer chez certains de longs silences. Elle a éveillé des peurs refoulées, rappelée les expériences familiales et les histoires tristes transmises par l'entourage.

# **RESULTATS ET DISCUSSION**

**V/ PRESENTATION DES RESULTATS ET DISCUSSION**

Dans ce chapitre les liens de parenté et la consanguinité ont été examinées sous trois aspects :

- La description et la fréquence des mariages consanguins
- Les variations spatio- temporelles
- La nature de ces mariages consanguins (types de mariages).

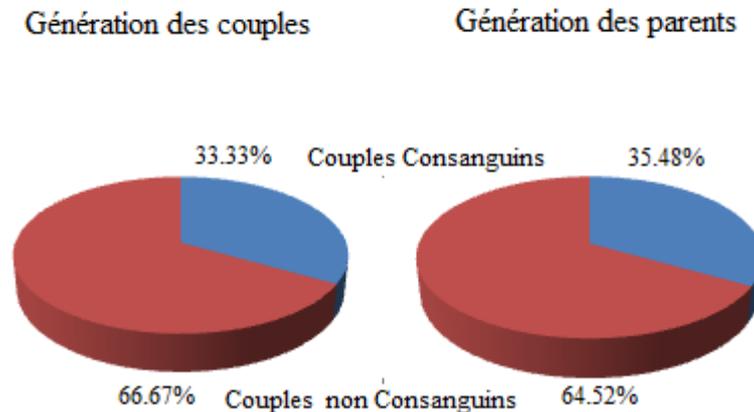
**V.1- Proportions et variations spatio- temporelles des unions consanguines**

Localité		Sabra
<b>Couples</b>		
<i>Couples de 1<sup>er</sup> degré</i>	Eff %	16 <b>13.00</b>
<i>Couples de 2<sup>ème</sup> degré</i>	Eff %	25 <b>20.33</b>
<i>Couples non Consanguins</i>	Eff %	82 <b>67.67</b>
<b>Total des couples</b>		123

**Tableau 5 : Répartition de la consanguinité dans la population de Sabra (génération des couples).**

Localité		Sabra
<b>Couples</b>		
<i>Couples de 1<sup>er</sup> degré</i>	Eff %	130 <b>10.46</b>
<i>Couples de 2<sup>ème</sup> degré</i>	Eff %	311 <b>25.02</b>
<i>Couples non Consanguins</i>	Eff %	802 <b>64.52</b>
<b>Total des couples</b>		1243

**Tableau 6 : Répartition de la consanguinité dans la population de Sabra (génération des parents et des grands parents).**



**Figure 3 : Fréquence des Mariages Consanguins.**

Nombreux les Algériens qui, pour des motivations culturelles ou encore économiques optent pour un mariage avec un partenaire de la même famille.

Sur les 250 personnes en examen dans notre étude concernant la région de Sabra, une fréquence de 33,33% des mariages consanguins a été enregistrée chez la génération des couples étudiés (tableau 5) contre 35,48% chez la génération des parents et des grands parents des couples (tableau n°6). Ces fréquences restent très élevées par rapport à la moyenne Algérienne qui est de 23% seulement (Benallègue et Kedji, 1984) ; Cependant, elles restent comparables à celle de Tlemcen qui est de l'ordre de 34% (Zaoui et biémont, 2002). Mais en général, nous avons constaté que la consanguinité dans son état actuel en Algérie reste très importante. Ceci pourrait être expliqué par le fait que les individus utilisent les mariages consanguins dans leurs vies comme une tradition. La famille se trouve dans beaucoup de cas très unie par des facteurs socio- économiques qui obligent les membres de cette famille à vivre dans une étroite proximité.

La comparaison inter- générationnelle du niveau de consanguinité ne montre pas de différence significative entre la génération des parents et celle de leurs enfants (génération des couples de notre échantillon). Ces résultats s'accordent avec ceux qui avaient été préalablement obtenus par Al-Awadi *et al.*, (1985) au Koweït, Khoury et Massad, (1992) en Jordanie , Bittles *et al.*, (2001) en

Inde, Hussain et Bittle, (1998) au Pakistan, Saadat *et al.*, (2004) en Iran et Hami *et al.*, (2009) au Maroc.

L'analyse de la variation spatiale des mariages consanguins dans la région de Tlemcen, met en évidence que les taux de consanguinité inter- localités varient entre 31,03% et 85,49%. Les taux les plus élevés sont observés dans les régions des monts et des hauts plateaux de la wilaya de Tlemcen respectivement 57,55% et 85,49% (Aouar *et al.*, 2005). Par contre les populations les moins consanguines sont celles du littoral de Tlemcen 31,03% (Aouar *et al.*, 2004) et de Sabra 35,48%.

Selon cette comparaison nous avons pu conclure que la proportion de la consanguinité dans la région de Tlemcen augmente suivant un gradient géographique du Nord vers le sud.

Pour l'analyse de la variation temporelle des mariages consanguins au sein de la population de Sabra par année de mariage (tableau 7), nos résultats regroupés en classes de dix ans montrent une nette décroissance des proportions de la consanguinité : 60% durant les années quarante, 31,43% pendant les années soixante-dix et 23% la moyenne actuelle c'est à dire pendant les années quatre-vingt-dix. En outre, ces résultats s'accordent avec ceux des enquêtes nationales de 1970 et 1979 réalisées par Mokkadem, (1981) qui révèlent une diminution des proportions de mariages entre apparentés au fil du temps (32% en 1970 et 22,6% en 1979).

<b>Années</b>		<b>1941-1950</b>	<b>1951-1960</b>	<b>1961-1970</b>	<b>1971-1980</b>	<b>1981-1990</b>
<i>C.Consanguins 1<sup>er</sup> degré</i>	Eff	1	2	5	5	3
	%	40	12.5	14.28	13.89	11.54
<i>C.Consanguins 2<sup>ème</sup> degré</i>	Eff	5	6	6	5	3
	%	50	37.5	17.14	13.89	11.54
<i>Couples non Consanguins</i>	Eff	4	8	24	26	20
	%	40	50	68.58	72.22	76.92
<b>Total des couples</b>		10	16	35	36	26

**Tableau 7 : Répartition de la consanguinité par année de mariage dans la population de Sabra.**

A l'issu de nombreuses études effectuées dans différents pays du monde, en particulier ceux Arabo- musulmanes aussi bien du Moyen Orient et du Nord de l'Afrique, et ceux du pourtour Méditerranéen en général, les taux de consanguinité apparaissent avec un intervalle très étendue allant de 0,01% à 66,3% (tableau 8).

## RESULTATS ET DISCUSSION

Villes	Fréquences de la consanguinité %	Références
<i>Sabra</i>	33,33	Nos resultats
<i>Sabra</i>	35,48	Nos resultats
<i>Littoral</i>	31,03	(Aouar <i>et al.</i> , 2005)
<i>Monts de Tlemcen</i>	57,55	(Aouar <i>et al.</i> , 2005)
<i>Hauts plateaux</i>	85,49	(Aouar <i>et al.</i> , 2005)
<i>Ouest Algérien</i>	33 (Valeur moyenne)	(Aouar <i>et al.</i> , 2004)
<i>Tlemcen</i>	34 (Valeur moyenne)	(Zaoui et Biémont, 2002)
<i>Algérie</i>	23 (Valeur moyenne)	(Benallegue et Kedi, 1984)
<i>Tunisie</i>	32,71	(Ben M'rad , Chalbi , 2004)
<i>Maroc</i>	19,9 - 28	(Baali, 1994)
<i>Bahrain</i>	39,4 - 45,5	(Al Arrayed, 1995; Cook , Hanslip, 1966) <sup>1</sup>
<i>Iraq</i>	47 - 60	(COSIT, 2005) <sup>1</sup>
<i>Jordanie</i>	63,7	(Sueyoshi , Ohtsuka , 2003) <sup>1</sup>
<i>Liban</i>	42	(Barbour B, Salameh P, 2009) <sup>1</sup>
<i>Lybie</i>	48,4	(Broadhead , Sehgal, 1981) <sup>1</sup>
<i>Mauritanie</i>	47,2	(Hammami <i>et al.</i> , 2005) <sup>1</sup>
<i>Oman</i>	56,3	(Rajab, Patton,2000) <sup>1</sup>
<i>Palestine</i>	66,3	(Bashi J, 1977) <sup>1</sup>
<i>Qatar</i>	54	(Bener, Alali, 2006) <sup>1</sup>
<i>Arabie Saoudite</i>	42,1 – 66,7	(El-Mouzan <i>et al.</i> , 2007) <sup>1</sup>
<i>Yemen</i>	40 - 44,7	(Gunaid <i>et al.</i> , 2004) <sup>1</sup>
<i>Sudan</i>	49,5	(Saha, el Sheikh, 1988) <sup>1</sup>
<i>Emirates Arabes</i>	40 -54,2	(Al-Gazali <i>et al.</i> , 1997) <sup>1</sup>
<i>Koweït</i>	64,3	(Radovanovic <i>et al.</i> , 1999) <sup>1</sup>
<i>Syrie</i>	39,8	(Othman, Saadat, 2009) <sup>1</sup>
<i>Egypte</i>	31,79	(Temtamy <i>et al.</i> , 1998)
<i>Pakistan</i>	38 – 49	(Jaber <i>et al.</i> , 1998)
<i>Turquie</i>	33,9	(Radovanovic <i>et al.</i> , 1999 ; Kerkeni <i>et al.</i> , 2007)
<i>France</i>	0,60	(Lamdouar, 1986) <sup>2</sup>
<i>Italie</i>	0,57	(Freire-maria, 1970) <sup>3</sup>
<i>Espagne</i>	4,12	(Peinto-cisternas <i>et al.</i> ,1978) <sup>3</sup>
<i>Portugale</i>	1,45	(Freire-maria, 1970) <sup>3</sup>
<i>Yougoslavie</i>	46	(Jaques, 1983)
<i>USA</i>	0,01	(Freire-maria, 1970) <sup>2</sup>

1 cités dans Ghazi *et al.*, 2009 ; 2 cités dans Attazagharti *et al.*, 2006 ; 3 cités dans Talbi *et al.*, 2008.

**Tableau 8 : Fréquence de la consanguinité dans la population de Sabra comparées à celles de certains pays.**

Quant aux comparaisons inter- populationnelles, la fréquence de la consanguinité dans notre population reste clairement élevée par rapport à celles de l'Amérique, l'Italie, la France, le Portugal, l'Espagne, le Maroc, cependant les fréquences observées dans les populations de la Tunisie, la Turquie, l'Égypte sont comparable à celle enregistrée dans notre population.

En revanche, cette fréquence de consanguinité de la population de Sabra apparait nettement inférieur à celles retrouvées dans les populations de l'Irak, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Mauritanie, Oman, le Palestine, le Qatar, le Bahreïn, l'Arabie saoudite, le Yémen, le Soudan, les Emirats arabes unis, la Syrie, le Pakistan, la Yougoslavie et la communauté arabe d'Israël.

## **V.2- Nature des mariages consanguins**

Nos résultats de la distribution de la proportion des mariages entre cousins germains et cousins éloignés par rapport à l'ensemble des unions consanguines indiquées dans les tableaux 5 et 6 mettent en évidence une prédominance des mariages entre cousins éloignés.

Quant à la distribution qui concerne le type de parenté entre les conjoints (c'est à dire cousins germains du premier degré, cousins germains du second degré et cousins éloignés), nous avons constaté dans notre population une préférence pour les mariages entre cousins germains du deuxième degré aussi bien chez la génération des couples de l'échantillon que chez la génération de leurs parents. Ce résultat rejoint celui trouvé en Algérie par Benallègue et Kedji, (1984).

Dans le même esprit, nous avons révélé le contraire dans les populations des monts et des hauts plateaux de Tlemcen, qui préfèrent les mariages consanguins entre cousins du premier degré; Ce type d'union constitue en fait un trait caractéristique des populations Arabo- musulmanes (Khlat, 1986 ; Zlotogor *et al.*, 1997).

### **V.3- Profil socio- anthropologique des mariages consanguins et les facteurs déterminants de l'union consanguine**

Une analyse multivariée : les raisons évoquées pour justifier le choix du conjoint apparenté sont nombreuses et variées, nous pouvons citer : le maintien du patrimoine dans la famille, le renforcement des liens familiaux, la stabilité du mariage, et la préservation d'un rapport privilégié entre la jeune mariée et ses beaux parents (Khlat *et al.*, 1986; Givens et Hirschman, 1994 ; Hakim 1994; Hussain et Bittles, 1998; Hussain, 1999; Alper *et al.*, 2004; Gunaid *et al.*, 2004; Hami *et al.*, 2009).

Alors que, pour décerner les variables explicatives pertinentes liées à la pratique des mariages consanguins dans la région de Sabra, nous avons eu recours au modèle de régression logistique qui fait intervenir divers facteurs socio-culturels, démographiques et économiques comme variables indépendantes. La variable dépendante est la probabilité de pratique des mariages consanguins.

Variable	No.(%) des sujets			OR (95%IC)	P- value
	Totale n =123	Consanguin n =41	Non consanguin n= 82		
<b>Lieu de résidence</b>					
Chef lieu Sabra	86 (69.9)	36 (87.8)	50 (61.0)	1.00	0.05
Agg secondaire	37 (30.0)	05 (12.2)	32 (39.0)	0.26 (0.07-1.00)	
<b>Niveau d'instruction</b>					
Primaire	25 (20.3)	08 (19.5)	17 (20.7)	1.00	0.73
Moyen	57 (46.4)	22 (53.7)	35 (42.7)	1.21 (0.40-3.72)	
Secondaire	41 (33.3)	11 (26.8)	30 (36.6)	0.89 (0.27-2.93)	
<b>Age au premier mariage (ans)</b>					
<19	42 (34.2)	22 (53.6)	20 (24.4)	1.00	0.037
20-29	63 (51.2)	13 (31.7)	50 (61.0)	0.37 (0.14-0.94)	
30-39	18 (14.6)	06 (14.7)	12 (14.6)	1.18 (0.26-5.39)	

Niveau de signification: NS :  $p \geq 0.05$  ; \* :  $0.01 \leq p \leq 0.05$  ; \*\* :  $0.001 \leq p \leq 0.01$  ; \*\*\* :  $p \leq 0.001$ .

**Tableau 9 : Analyse de Régression Logistique des Facteurs Déterminants du Choix des mariages consanguins dans la région de Sabra.**

D'abord, il faut noter que les rapports de cotes supérieurs à 1 indiquent une augmentation des chances de faire partie du groupe consanguin (effet de risque délétère), tandis que les, les rapports inférieurs à 1 diminuent les probabilités d'appartenance à ce groupe (effet bénéfique protecteur).

L'ensemble des résultats se résumant dans le tableau 9 de la façon suivante :

Le modèle de régression logistique contrairement à ce qu'on s'y attend, ne montre pas des variables explicatives qui sont réellement déterminants dans le choix des mariages consanguins, ce qui nous pousse à penser à un modèle traditionnel qui pourrait être affecté par d'autres facteurs plus spécifiques et plus pointus. Mais d'un autre côté, ce modèle nous a révélé un effet significatif protecteur avec deux variables explicatives, il s'agit bien du : lieu de résidence durant l'enfance (en dehors du chef lieu de la commune de Sabra) et la deuxième classe de l'âge au premier mariage.

À partir de ces résultats, nous pouvons conclure ainsi et contrairement à ce qu'avance la littérature que le fait d'habiter les agglomérations secondaires et les zones épars de la commune de Sabra, à la limite n'est pas un facteur en faveur de la pratique de la consanguinité ( $OR=0,26 < 1$  ;  $p = 0,05$ ).

Ce résultat confirme des résultats obtenus par d'autres chercheurs tels que Benhamadi, (1997), pour l'ensemble du Maroc ; Hussain et Bittles, (1998), pour les musulmans de l'Inde ; Jurdi et Saxena, (2003) pour le Yémen, contrairement à d'autres études qui indiquent son effet discriminant (Gomez Gomez, 1989; Givens et Hirschman, 1994; Wahab, Ahmad, 1996; Hussain et Bittles, 1998; Abbasi Shavazi *et al.*, 2006 ; Hami *et al.*, 2009). Néanmoins de tels résultats ne suffisent pas pour conclure à une résistance de ce comportement matrimonial.

De même, pour la seconde variable concernant l'âge au premier mariage également, la probabilité d'entrer en une union consanguine est négativement significative chez les personnes de la deuxième classe d'âge (20- 29 ans) ( $OR = 0,37 < 1$  ;  $p = 0,037$ ). Cela veut dire, quand les individus de notre population atteignent cette tranche d'âge, ils vont opter beaucoup plus pour un mariage avec un non apparenté qu'avec un cousin rapproché. Ainsi donc, d'une autre façon nous pouvons dire que les gens de cette classe d'âge sont conscients des conséquences de cette pratique sociale.

Ce résultat ne rejoint pas ceux cités par Audinarayana et Krishnamoorthy, (2000) ; Hami *et al.*, (2009), respectivement au Sud de l'Inde et dans la région de Rabat -Salé-Zemmour-Zaer (Maroc) .

D'ailleurs, en ce qui concerne la troisième variable, nos résultats montrent que le niveau d'instruction des deux conjoints n'a aucun effet significative ni positif, ni négatif sur le choix de cette forme d'union ainsi qu'en le soulignent Abbasi Shavazi *et al.*, (2006) chez les Iraniens, Wahab *et al.*, (2006) chez les Afghans, et Kerkeni *et al.*, (2006) chez les Croates.

De plus, Khlat, (1986) ; Khlat et Kuder (1986) montrent également une augmentation de la consanguinité lorsque les niveaux d'éducation des époux s'abaissent.

En définitive, notre analyse n'a pas pu mettre des facteurs en association avec la consanguinité, cela pourrait être liées à l'échantillonnage ; mais la probabilité de pratiquer des unions consanguines au sein de notre population est loin d'être aléatoire, certes les facteurs déterminants la pratique de cette forme de mariage restent relativement méconnus pour nous, mais elle dépend de plus autres facteurs économiques, socio- culturels et démographiques, comme le suggèrent d'autres études dans le même sens : le contrôle qu'exerce les parents sur le choix du conjoint de leurs enfants semble influencer le choix de ce type de mariage (Demirel *et al.*, (1997); Hussain et Bittles, (1998); Audinarayana et Krishnamoorthy, (2000); Tfaily, (2005); Abbasi Shavazi *et al.*, (2006).

D'autres recherches réalisées au Maroc par Benhamadi, (1997), affirme que le choix des mariages consanguins est fortement associé aux ménages pauvres par comparaison au groupe de référence qui bénéficie de meilleurs conditions de vie. Le fait de vivre dans des conditions socio- économiques défavorables, selon Audinarayana et Krishnamoorthy, (2000); Jurdi et Saxena, (2003) augmente de manière significative la probabilité d'être en unions consanguine (Hami *et al.*, 2009).

Pour terminer, seules des études approfondies et répétées pourront éclaircir les questions de la problématique.

#### **V.4- Effets biologiques des mariages consanguins**

Nous avons évalué les effets biologiques des mariages consanguins sur la descendance à l'aide d'indicateurs sanitaires directs relevant des domaines de l'obstétrique (fécondité de la femme, avortement) et de la clinique (morbidité et morbidité des enfants).

**V.4.a- Effet de la consanguinité sur les avortements**

<b>Localité</b> <b>Enfants issus</b>	<b>Sabra</b>	<b>Total des couples</b>
<i>Issus de CID</i> Eff %	7 <b>31.82</b>	16
<i>Issus de CIID</i> Eff %	5 <b>22.73</b>	25
<i>Issus de CNC</i> Eff %	10 <b>45.45</b>	81
<b>Total</b>	22	123

**Tableau 10 : Taux d'avortement et lien de parenté des conjoints.**

**C.I.D** : couple du premier degré.

**C.II.D** : couple du deuxième degré.

**C.N.C** : couple non consanguin.

Nos résultats mentionnés dans le tableau 10 mettent en évidence un effet significativement néfaste ( $p < 0,05$ ) de la consanguinité sur l'avortement au sein de la population de Sabra. Egalement ils montrent un taux d'avortement supérieur chez les couples consanguins (54,55%) comparés aux couples non consanguins (45,45%).

De surcroit, si nous tenons compte du degré de répétabilité, la proportion d'avortement est plus importante chez les couples consanguins du premier degré que chez ceux du second degré.

**V.4.b- Effet de la consanguinité sur la mortalité**

<b>Localité</b> <b>Enfants issus</b>	<b>Sabra</b>	<b>Total des couples</b>
<i>Issus de CID</i> Eff %	9 <b>22.50</b>	16
<i>Issus de CIID</i> Eff %	13 <b>32.50</b>	25
<i>Issus de CNC</i> Eff %	18 <b>45.00</b>	82
<b>Total</b>	40	123

**Tableau 11 : Taux de mortalité et lien d'apparenté.**

**C.I.D** : couple du premier degré.      **C.II.D** : couple du deuxième degré.

**C.N.C** : couple non consanguin.

Globalement, la consanguinité exerce aussi un effet significativement néfaste ( $p < 0,05$ ) sur la mortalité dans notre population.

Nos résultats portés dans le tableau 11 révèlent un taux de mortalité élevé chez les enfants issus de couples consanguins (55,60%) par rapport aux enfants issus des couples non consanguins.

Cependant, le taux de mortalité chez les couples consanguins du second degré apparaît clairement important que celui enregistré chez les couples consanguins du premier degré.

Bilan :

En somme, notre étude montre un effet significativement néfaste aussi bien sur l'avortement que sur la mortalité. Il est connu depuis longtemps que la consanguinité augmente le degré d'homozygotie et favorise l'apparition des gènes délétères dans le pool génétique de la population (Biémont, 1979; Klat,1986; Solignac *et al.*, 1995; Bener *et al.*, 2001).

Cette différence du taux de fécondité entre consanguins et non consanguins pourrait être aussi attribuée aux corrélats sociaux des mariages consanguins (niveau d'instruction d'un époux, niveau social, âge des époux, ...) (Khlat, 1986; Liascovitch *et al.*, 1999; Hussain *et al.*, 2001).

La plupart des études réalisées pour estimer les effets biologiques de la consanguinité s'accordent sur le fait que, la proportion d'avortements chez les consanguins est beaucoup plus élevée, particulièrement dans les familles où la consanguinité se perpétue pendant plusieurs générations, à cause de l'effet de l'homozygotie croissant sur le développement du fœtus (Hussain, 1998 ; Bener *et al.*, 2001).

Les études effectuées en Turquie (Basaran *et al.*, 1989), en Irak (Hammy *et al.*, 1989) et au Sud de l'Inde (Zain *et al.*, 1983) reportent une proportion d'avortement deux fois supérieure chez les couples consanguins du premier degré par rapport aux couples non consanguins (Hussain, 1998).

Par ailleurs, la majorité des auteurs qui ont examiné la mortalité prénatale et post-natale s'accordent sur le fait que la consanguinité augmente inéluctablement le taux de mortalité (Hussain, 1998 ; Yaqoob *et al.*, 1998).

D'après, les résultats de la recherche réalisée par Benallègue, (1984), le taux de mortalité infantile est nettement plus élevé chez les enfants issus de couples consanguins que chez les enfants issus de non apparentés. Il ajoute que la consanguinité parentale apparaît particulièrement fréquente (50%) chez les polymalformés.

Contrairement à ce qui précède et ce qu'avance souvent la littérature, Al-Awadi *et al.*, (1986) et d'autres, à l'issue d'études sur la mortalité prénatale et post-natale au Sud de l'Inde et au Koweït, ont conclu une indépendance entre la consanguinité et la mortalité (Yaqoob *et al.*, 1998).

Les auteurs interprètent généralement cette absence d'effet par un mécanisme d'adaptation à la consanguinité par élimination progressive des gènes létaux au fur et à mesure des générations consanguines (Klat, 1986 ; Bener *et al.*, 2001 ; Bittles *et al.*, 2001 ; Rittler *et al.*, 2001). D'autres auteurs, expliquent l'augmentation de fécondité chez les couples apparentés par une meilleure compatibilité foeto-maternelle due à la grande homogénéité qui existe entre les parents, ce qui réduit la fréquence des incompatibilités ABO, RH en particulier (Luna *et al.*, 1998 et 2001).

### **V.4.c- Effets biologiques de la consanguinité sur la morbidité**

Nous avons tenté d'évaluer le degré d'implication de la consanguinité dans la manifestation de certaines maladies largement répandues dans notre population.

L'analyse de nos résultats consignés dans le tableau 12 révèle une relation hautement significative ( $p < 0,01$ ) entre la consanguinité et certaines maladies telles que (le diabète, l'HTA, l'Asthme, les Cardiopathies, l'Allergie et les maladies Congénitales).

D'un autre côté, nous avons observé une indépendance entre la consanguinité et certaines maladies réputées pourtant plus fréquentes chez la descendance d'apparentés.

Ces résultats pourraient être dus aussi à l'effet de l'environnement ou à l'échantillonnage réduit ou encore à la structure génétique de notre population d'étude.

## RESULTATS ET DISCUSSION

<b><i>TYPE DE MALADIES</i></b>	<b>C</b>		<b>NC</b>		<b>Total</b>	<b><math>\chi^2</math></b>	<b>P</b>
	<b><i>eff</i></b>	<b><i>%</i></b>	<b><i>eff</i></b>	<b><i>%</i></b>			
<b><i>Diabète</i></b>	46	<b>43.39</b>	60	<b>56.60</b>	106	17.099	<b>P&lt;0.01</b>
<b><i>Cardiovasculaire (HTA)</i></b>	27	<b>49.10</b>	28	<b>50.90</b>	55	13.235	<b>P&lt;0.01</b>
<b><i>Epilèpsie</i></b>	01	<b>50.00</b>	01	<b>50.00</b>	02	0.421	<b>P&gt;0.05</b>
<b><i>Asthme</i></b>	08	<b>57.15</b>	06	<b>42.35</b>	14	5.573	<b>P&lt;0.05</b>
<b><i>Troubles Mentaux</i></b>	02	<b>66.67</b>	01	<b>33.33</b>	03	2.058	<b>P&gt;0.05</b>
<b><i>Cardiopathies</i></b>	06	<b>60.00</b>	04	<b>40.00</b>	10	4.782	<b>P&lt;0.05</b>
<b><i>Tyroïde</i></b>	02	<b>50.00</b>	02	<b>50.00</b>	04	0.848	<b>P&gt;0.05</b>
<b><i>Allergie (maladies Auto-immunes)</i></b>	06	<b>66.67</b>	03	<b>33.33</b>	09	6.318	<b>P&lt;0.05</b>
<b><i>Autres maladies Congénitales</i></b>	03	<b>60.00</b>	02	<b>40.00</b>	05	2.335	<b>P&gt;0.05</b>

**Tableau 12 : Répartition de la morbidité en fonction de la consanguinité dans la population de Sabra.**

**C : Couples consanguins : 78      CN : Couple non consanguins : 189**

D'après nos résultats, les consanguins semblent être plus prédisposés au diabète. Ce résultat corrobore celui de Benallègue et Kedji, (1984) et Bittles, (2001).

A l'opposé de nos résultats, Heston, (1970) avait décrit la consanguinité comme facteur de risque pour les maladies mentales (Emery, 1986). Semanova, (1971) rapporte aussi que 39,8% d'enfants consanguins souffrent de troubles mentaux, de surdité et de retards mentaux sévères comparés à 5,3% seulement d'enfants non consanguins (Van Der Berghe, 1983).

Une autre grande incidence de la surdit  a  t  enregistr e dans la population Palestinienne qui est fortement consanguine. De m me d'autres auteurs ont montr  une nette augmentation de la tuberculose chez les populations consanguines dans les populations franaises rurales (Morton, 1958) et selon Abdulrazzaq *et al.*, (1997) les tumeurs et les leuc mies sont tr s fr quentes chez les descendants de couples apparent s (Bener *et al.*, 2001).

Cependant, Khlat (1986) ne d montre aucune association entre les indicateurs cliniques disponibles et la consanguinit , et selon elle les travaux r alis s jusqu'  pr sent montrent que seul le risque d'apparition de maladies g n tiques rares et augment  de faon sensible par la consanguinit . la litt rature d crit un grand nombre de maladies autosomiques r cessives et/ou malformations cong nitales rares et sp cialement fr quentes chez la descendance consanguine ; ces maladies s'accompagnent g n ralement de troubles mentaux et Handicaps physiques tr s lourds (Zlotogora *et al.*, 1997; Vedanarayanan *et al.*, 1998; Zlotogora *et al.*, 2000; Rittler *et al.*, 2001).

### **V.5- R sultats et discussion de la structure socio- anthropologique de la population de Sabra**

Il nous semble tr s utile de dresser un bilan des r sultats du questionnaire socio- anthropologique afin que nous puissions d crire les coutumes et traditions de la r gion dont l'attitude vis   vis de la consanguinit .

Nous pensons qu'une mutation anthropo-sociologique est en cours. Mais il est difficile de la cerner. Parce que cette dimension de la r alit  est complexe, difficile   saisir et rarement quantifiable. Son observation est souvent biais e par des a priori id ologiques, religieux, sociales ou tout simplement par des id es reus. Cependant il ne faut pas la n gliger. Elle est en fait une composante essentielle d'une histoire en train de se faire. Une multitude de donn es r sultant de notre recherche ethnologique de terrain se sont accumul es.

Quant on évoque la dimension socio humaine ou socioculturelle, on pense d'abord aux changements des mœurs influencés par les progrès des techniques et à celui des valeurs.

L'essentiel de ce changement est d'ailleurs profond mais il garde les traces d'un passé non lointain chargé de tares, de croyances, et d'habitudes et attitudes propre à nos populations. Le changement concerne les gens eux-mêmes, l'économie de leur personne, voire probablement le changement du concept même de leur vie de leur besoin naissant qui doit répondre à des exigences et contraintes nouvelles dicté par les configurations et les régulations nouvelles de notre tissu social qui donne naissance à de nouveaux organismes ; ou plutôt à une population en pleine mutation anthropo-sociologique.

Nous illustrerons dans cette modeste contribution l'évolution de la pensée du social, du vécu et de l'ancestral qui dessine, dans la société massive, hiérarchique et encasernée, les contours d'une contrée fidèle a ces concepts religieux, moraux, historiques et qui se veut et se meut pour affronter ce changement indéniable mais oh ! Combien nécessaire et justifier. L'évolution va partout dans le même sens mais les niveaux atteints varient d'une région à l'autre.

Dans ce travail, nous avons enquêté auprès des foyers de la région de sabra, les résultats obtenus (**annexe 12; Q1**) révèlent que la plus part des gens questionnés sont originaire de sabra depuis trois générations (83.5%).

Leurs maisons (lieux de résidences) rurales - héritage d'une « tradition » qui se serait manifestée de longue durée, mais une cassure brutale se serait produite, se traduisant par l'abandon définitif de techniques, de matériaux et de modèles ayant perduré des siècles durant. Ce monde rural « traditionnel » apparaît comme un monde sans histoire économique, sans périodes de prospérité ni périodes de crise, un monde où savoirs, modèles et manières d'habiter se transmettent immuablement de génération en génération. Cependant, sabra se meut difficilement et les habitations se veulent entre moderne et traditionnel dans une proportion assez

significative qui est de l'ordre 66,5%. Habitations qui abritent la famille au sens large (**annexe 12; Q 2**).

La famille, qui est régie par des coutumes anciennes consacrant l'immobilisme, l'autorité du chef de famille. L'inégalité, se trouve en contact avec de nouvelles idées, la force des habitudes, la nécessité, font qu'elle (la famille) subsiste, le plus souvent, dans ses formes anciennes. Mais cette notion prend du recul, cela apparaît clairement dans les réponses consignées (**annexe 12; Q 3**).

Famille de notable de chorfa cette notion est difficile à cerner. Parce que cette dimension de la réalité est complexe et subjective, difficile à saisir vu le changement de la société mais cette idée hante les esprits puisque nous notons que 87,5 % des gens interrogés se considèrent comme notables. Ceci, laisserait alors supposer que la conquête arabe a été sur les populations, un phénomène principalement culturel avec l'Islamisation et l'Arabisation des populations de la région d'où cette idée de notable.

L'origine des populations de la région n'est pas encore clairement établie (oui et non). Cette région se veut et se proclame d'origine arabe par son appartenance, sa religion et par les acquis linguistique. Le parlé dans cette région comme dans le reste du pays est une langue non officielle, non nationale et non étrangère. C'est un mélange entre les proportions suivants : de l'arabe parlé est de 65%, et 35% du le langage Dialectal (**annexe 12; Q 4**).

Quant à la recherche d'un passé gastronomique, nous notons, que cette région, oscillerait, non pas entre tradition et modernité, mais plutôt vers les capacités économiques et les revenus et le niveau de vie. C'est pour cela que la cuisine traditionnelle à savoir Couscous, Esseffa, Harira, Méchoui, Chekhchoukha, M'hammar, Tchicha, Berkoukess, Douara, Les soupes, Tagine, L'olive, M'bessesse, Tamina, Refisse, Zamita, Trid, Meloui, reste de rigueur.

Concernant, les traditions vestimentaires, elles semblent avoir subi de profondes modifications au cours des de ces dernières années, elles ont parfois perduré, sans connaître de bouleversement profond, jusqu'à nos jours. Les principales tenues traditionnelles de la région de Sabra citées par les sujets de notre échantillon sont : Melafe, Bernous el webare, pantalon Arabie, Haouak, Abaya, Robes Arabes, Djellaba, Haïke, Fautta, Melaya, Halledj, Kaftan, Foukia, Khellala, Chamla.

A noter que les jeunes, refusent de se plier aux habitudes de leur milieu et adoptent volontairement des coiffures ou des vêtements différents, à la limite de la provocation, mais plus adaptés à leur façon de faire et de concevoir leur vie. Mais on s'aperçoit souvent que ce refus des règles crée de nouvelles règles et de nouvelles tendances entre l'ancien, le traditionnel et l'indéniable moderne qui représente 53,5% (**annexe 12; Q 12**).

Quant à la notion de choix dans la recherche d'un conjoint c'est une notion récente. Dans les familles dites traditionnelles, le choix est lié aux biens, à la dot, au nom, et même à la propriété de la terre. Le mariage joue un rôle essentiel en regard de la reproduction de la société dans ses structures et en particulier pour assurer la stabilité des hiérarchies, des pouvoirs et des fortunes.

Les temps ont changé, et on n'échange plus aujourd'hui ni des biens, ni des noms, ni des territoires mais des sentiments sauf qu'il apparaît dans notre modeste travail que la part du traditionnel prime.

C'est la combinaison d'une multitude de facteurs qui canalisent les combinaisons possibles entre les individus et qui dès lors sacralisent le mariage et en fait un problème collectif et non individuel.

On préfère les mariages entre cousins et surtout entre cousins paternels (**annexe 12; Q21**).

Néanmoins, les familles affichent une certaine maturité fruit de l'expérience peut être. Garçons plutôt que filles ? Pour des raisons d'héritage, d'honneur et de lignée. Cette préférence n'est pas d'actualité dans la région puisque les résultats du tableau l'attestent (**annexe 12; Q17**).

En ce qui concerne le type de mariage le plus pratiqué au sein de la population de Sabra, nous avons constatés à raison de certains facteurs socio-culturels plus de mariages monogamiques consanguins, malgré que la plus part des individus de cette population savent que le fait d'épouser un apparenté accentue le risque des maladies héréditaires chez la descendance.

On a regroupé les maladies enregistrées au cours de notre enquête chez toutes les personnes interrogées des deux sexes dans le tableau (**annexe 12; Q24**), les résultats montrent la prédominance des handicaps moteur, des troubles mentaux, la Trisomie, les déficiences mentales, l'ulcère, l'Hypertension artérielle, le Diabète, et certaines malformations congénitales (malformation des membres).

Bien qu'il soit impossible, dans cette étude, de faire la part des influences génétiques et des influences de l'environnement familial. Les pathologies existent en réalité et dans les esprits aussi.

La conscience et la mémoire collectif (**annexe 12; Q26**) retracent et envisagent la part de responsabilité de la consanguinité dans l'apparition de certaines tares familiales.

La consanguinité paraît devoir être envisagée en tant que pratique sociale, qui doit répondre à des mesures préventives (diagnostic périnatal) lorsque cela est nécessaire. Les méthodes éducatives devraient avoir une part importante à jouer dans ce processus d'information.

Bien qu'il ne soit pas habituel dans l'Islam de prier des saints, cette pratique ancestrale perdure pour ceux qui viennent se recueillir ou demander une faveur. Les marabouts, également appelés walis, cherifs ou saints, sont en général enterrés

dans de petites chapelles. Ceux qui se recueillent nourrissent mille et un espoirs et implorent la baraka du marabout. Sauf que cette pratique tend à disparaître dans cette région puisque 70% de la population pense que c'est une pratique répréhensible et qui est contraire aux pratiques musulmanes (**annexe 12; Q27 et 28**).

Aujourd'hui la médecine traditionnelle se modernise et nos thérapeutes pourraient être simplement appelés phytothérapeutes c'est pour cela que la population de la région a recourt à la médecine traditionnelle en première intention. En seconde intention le somatique sera laissé aux soins de la médecine moderne. L'aspect mystique sera confié aux mains de personnes initiées ou enfin à la baraka des Marabouts (**annexe 12; Q29-31**).

L'artisanat se meurt dans cette région, les artisans ont été de ce fait touchés de plein fouet par la crise économique. De la poterie à la céramique d'art en passant par le tissage et la confection des tapis, de chapeaux et d'ustensiles de ménage (Keskass, Midounas....) à base de Doum et l'Halfa tiennent une part importante dans cet artisanat L'artisanat reste modeste aussi en l'absence du tourisme dans la région.

Pour conclure, ce caractère de la vie rurale de la région de Sabra semble porter ses traces d'un peuplement Nord Africain ancien qui a du affronter et subir les différents événements historiques mais qui a su préservé dans les générations suivantes ses originalités culturelles et ses convictions religieuses notamment les traditions rituelles, coutumes et mœurs, ...) qui ont consolidé les liens sociaux.

# **CONCLUSION**

## ***CONCLUSION***

Les structures élémentaires de la parenté sont une œuvre d'ethnologie. Elles présentent l'étude synthétique d'un type précis d'institutions sociales au sein d'un grand nombre de population : les systèmes de parenté (l'ensemble des termes servant à désigner les parents, c'est-à-dire les individus liés entre eux par le sang ou l'alliance) et les règles de mariage qui en dépendent. Que faut-il entendre exactement par là ?

Dans une société donnée, on ne peut pas épouser n'importe qui. Certains parents sont des conjoints interdits (un père n'épouse pas sa fille, une sœur n'épouse pas son frère, etc.). Certains alliances peuvent au contraire être considérées comme particulièrement souhaitables (Lamy, 2008).

Bien que l'étude de la consanguinité ne reflète qu'une petite partie de la diversité des populations humaines, nous pouvons toutefois émettre quelques hypothèses à partir de la structure génétique des différentes populations et de leurs liens de parenté.

Il est illusoire d'essayer d'apporter une conclusion définitive à une étude de ce type, tant il est évident que l'on ne peut présenter qu'un bilan provisoire, Les perspectives offertes étant et de loin, supérieures aux réponses apportées.

La caractérisation anthropo- génétique de la population de Sabra située dans l'Ouest Algérien à travers l'analyse de la consanguinité et quelques paramètres sanitaires de fitness (morbidité et mortalité) a permis de définir les principales caractéristiques expliquant ses profils socio- culturelles et biologiques.

Ainsi, les mariages consanguins constituent, depuis plusieurs générations et encore à ce jour une pratique sociale courante dans notre population, malgré que l'impact de telle pratique ne soit pas toujours compris.

Ce type d'alliance constitue également un trait caractéristique des populations Arabo- musulmanes, avec une préférence pour les unions entre

cousins du premier degré (Khlat, 1986; Zlotogora *et al.*, 1997). Les bénéfices de ces mariages consanguins sont appris et construit par l'intermédiaire de la socialisation et de la communication à savoir la famille, la parenté et le voisinage comme c'est le cas dans la population de Sabra où les traditions et les motivations d'ordre socio- culturelles et économiques.

Cette forme de mariage, aussi semble offrir aux couples et à leurs parents plus d'avantages que d'inconvénients sur les plans individuel, familial et collectif. Elle assure la sécurité affective et matérielle des conjoints, la stabilité du mariage, l'acceptation du partenaire et de ses parents dans leur être et leur avoir, le renforcement des liens inter- familiaux, la cohésion et la solidarité collective (Bouassy *et al.*, 2003).

A l'issu de notre étude au sein de la population de Sabra, les taux de consanguinité (33,33%) chez la génération des couples et (35,48%) chez la génération des parents apparaissent relativement importants par rapport à celui de la moyenne Algérienne qui est de l'ordre de 23%, et parfois comparable à celui de moyenne la Tlemcenienne qui est de l'ordre de 34% (Zaoui et Biémont, 2002).

Pour confronter nos résultats, nous avons tenté les comparer avec ceux des populations des différentes régions du monde, il en ressort que la fréquence de ce type d'accouplement reste nettement supérieure à celles des pays occidentaux ou bien de la rive Nord de la Méditerranée tandis qu'elle reste clairement inférieure à celles des pays Nord Africains et du Moyen Orient.

De plus, nous avons un déclin des mariages consanguins qui a été constaté au fil du temps, avec toujours une privilégie des unions entre cousins du deuxième degré.

Cependant, en ce qui concerne les facteurs déterminants la pratique des unions consanguines contrairement à ce que nous nous y attendons, aucune des variables explicatives que nous avons déployé pour justifier le choix du type d'accouplement n'est sortie associée à la consanguinité. A l'opposé, nos résultats

ont pu révéler un effet significatif protecteur de deux variables explicatives, il s'agit du lieu de résidence et de l'âge au premier mariage. Ces résultats pourraient être dus au biais de l'échantillonnage réduit.

Dans le même esprit, la probabilité de pratiquer des croisements consanguins au sein de notre population est loin d'être aléatoire ; c'est vrai que les facteurs associés au choix de telle forme d'union sont encore relativement méconnus mais ce qui est certain, elle dépend d'une panoplie de raisons économiques, socio- culturelles, géographiques et démographiques comme il a été toujours confirmé dans la littérature ; Gomez Gomez, (1986); Khlat *et al.*, (1986); Khlat et Khudr, (1986); Hussain et Bittles, (2000); Audinarayana et Krishnamoorthy (2000); Jurdi et Saxena, (2003); Hami *et al.*, (2009).

Demeurant toujours au niveau des résultats, l'enquête que nous avons effectuée pour évaluer l'impact biologique des mariages consanguins met en évidence d'une part un effet néfaste de la consanguinité sur la fécondité (avortement et mortalité) des couples apparentés ; d'autre part, une relation hautement significative entre la consanguinité et quelques maladies telles que le Diabète, l'HTA, l'Asthme, les Cardiopathies et les maladies Auto- immunes (Allergie).

En effet, de nombreuses études confirme que la consanguinité réduit la vigueur et la fitness des individus en augmentant le degré d'homozygotie, et en favorisant l'apparition ainsi la manifestation des gènes délétères récessives (Solignac *et al.*, 1995; Bener *et la.*, 2001).

En revanche, nous pouvons toutefois considérer que, dans les pays en développement, les facteurs de l'environnement ont beaucoup plus de poids que les facteurs génétiques dans le déterminisme de la mortalité ou de certaines pathologies liées au patrimoine génétique.

Il serait raisonnable de préconiser la dissémination d'informations relatives aux risques des mariages consanguins et l'existence de mesures préventives (diagnostic périnatal) par l'éducation sanitaire de la population.

En fin, Le travail que nous avons présenté ici ne prétend pas l'exhaustivité. A l'image de l'homme qu'il s'est donné pour tâche d'étudier il a un début mais il n'aura jamais (du moins l'espérons- nous) de fin. Dans la perspective de compléter la connaissance de certains facteurs de risques pour certaines maladies issus des mariages consanguins ainsi que pour mieux comprendre le polymorphisme Anthro- génétique de la population de Sabra, nous espérons que cette étude sera poursuivie dans nos travaux ultérieures par l'analyse d'autres marqueurs classiques (Protéines sériques, et Enzymes érythrocytaires) et moléculaires (HLA, Gènes morbides ADN mitochondrial et chromosome Y).

***REFERENCES***  
***BIBLIOGRAPHIQUES***

***REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES***

Abbasi Shavazi M.J, McDonald P et Hosseini-Chavoshi M., 2006. Modernization and the cultural practice of consanguineous marriage: a study of four provinces of Iran. Paper prepared for the European Population Conference: Population Challenges in Ageing Societies 21-24 June 2006, Liverpool.

Abdulrazzaq Y.M, Bener A, al-Gazali L.I, al-Khayat A.I, Micallef R, Gaber T., 1997. A study of possible deleterious effects of consanguinity. *Clin Genet*, 51:167-173.

Afzal M, Ali S.M et Siyal H.B, 1994. Consanguineous marriages in Pakistan. *Pakistan Development Review*, 33 (4): 663-674.

Al-Abdulkareem A.A, Ballal SG, 1998. Consanguineous marriage in an urban area of Saudi Arabia: rates and adverse health effects on the offspring. *J Community Health*, 23:75-83.

Al Arrayed S.S, 1995. The frequency of consanguineous marriages in the State of Bahrain. *Bahrain Medical Bull*, 17(2): 63-6.

Al-Awadi S.A, Moussa M.A, Naguib K.K, Farag T.I, Teebi, A.S, El-Khalifa M, et El-Dossar, Y L., 1985. Consanguinity among the Kuwaiti population. *Clinical Genetics*, 27 (5): 483-486.

Al-Awadi S.A, Naguib K.K, Moussa M.A, Farag T.I, Teebi A.S, el-Khalifa M.Y., 1986. The effect of consanguineous marriages on reproductive wastage. *Clin Genet*, 29: 384-388.

Alban B, 2003. L'exclu de la famille, La parenté selon Pierre Bourdieu. Communication présentée au «colloque Pierre Bourdieu» organisé au Collège de France. *Actes de la recherche en sciences sociales* Numéro 150 : 19-26.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Al-Eissa Y.A, Ba'Aqeel H.S, Haque K.N., 1991. Low birthweight in Riyadh, Saudi Arabia: incidence and risk factors. *Ann Trop Paediatr*, 11: 75-82.
- Alfaro E and Dipierri J.E, 1996. Isonimia, Endogamia, Exogamia y distancia marital en la provincia de Jujuy (Consanguinidad y aislamiento en la provincia de Jujuy). *Revista Argentina de Antropologia Biologica* 1 (1): 41-56.
- Al-Gazali L.I, Bener A, Abdulrazzaq Y.M, Micallef R, al-Khayat A.I, Gaber T, 1997. Consanguineous marriages in the United Arab Emirates. *J Biosoc Sci*, 29: 491-497.
- Al Husain M et Al Bunyan M, 1997. Consanguineous marriages in a Saudi population and the effect of inbreeding on prenatal and postnatal mortality. *Annals of Tropical Paediatrics*, 17 (2): 155-160.
- Al Khabori M, 2004. Causes of severe to profound deafness in Omani paediatric population. *Int J Pediatr Otorhinolaryngol*. 68: 1307-13. Medline: 15364503
- Allard O, 2006. La parenté en substance. La Critique de Schneider et ses effets. Éditions de l'EHESS, L'Homme, 1-2 - n° 177-178, Pages 437 à 466.
- Alper O.M, Erengin H, Manguoglu A.E, Bilgen T, Cetin Z, Dedeoglu N, Luleci G., 2004. Consanguineous marriages in the province of Antalya, Turkey. *Annales de Génétique*, 47 (2) : 129-138.
- Al-Talabani J, Shubbar A.I et Mustapha K.E., 1998. Major congenital malformations in United Arab Emirates (UAE): need for genetic counseling *An Hum.Genet.*, 62 : 411-418.
- Attazagharti N, Hami H, Soulaymani A, Benali D, Khadmaoui A, Mokhtari A., 2006. Consanguinité et Isonymie dans la Région du Gharb au Maroc. *Biologie et Santé* vol. 6, n° 2.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Audinarayana N, Krishnamoorthy S, 2000. Contribution of social and cultural factors to the decline in consanguinity in South India. *Social Biology*, 47: 189- 200.
- Aouar A, Berrahoui S, Chalabi F.Z, Mokeddem R, Moussouni A., 2004. Caracterisation Anthropologic by consanguinity, abortion neonatal mortality and morbidity in some western Algerian populations. *Laboratoire d'anthropologie des religions comparées étude socio-ethnologiques. Travaux de laboratoire de violonce et religions. Tome1: 17-31.*
- Aouar A, Moussouni A, Mokeddem R, Chalabi F.Z., 2005. Caractérisation Anthropogénétique dans les populations du Littoral, des Monts de Tlemcen, des Hauts plateaux par la consanguinité, Mortalité et Morbidité. *Travaux de laboratoire de violonce et religions. Tome 3 : 17-22.*
- Baali A, 1994. Etude anthropologique d'une population berbère semi-isolée de Haut-Atla (Vallée d'Azgour, cercle d'Amzmiz, Marrakech, Maroc). Thèse d'état, Fac. Sci. Semlalia, Marrakech.
- Baali A, 1994. Etude anthropobiologique d'une population berbère semi-isolée du Hgaut-Atlas: Valle d'Azgour, cercle d'Amizmiz, Marrakech. In PhD. Thesis Semlalia Faculty of Sciences, Marrakech.
- Badr F.M, 1972. Genetic studies of Egyptian Nubian populations. Frequency and types of consanguineous marriages. *Human heredity* 22: 387-398.
- Balandier G, 1985. *Le détour : pouvoir et modernité.* Ed, Fayard, Paris.
- Barbara D, 2008. Introduction : sur le mariage, in Barbara Drieskens (dir.), *Les métamorphoses du mariage au Moyen-Orient*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo (« Études contemporaines »). Pages : 7-12.
- Barbour B, Salameh P, 2009. Consanguinity in Lebanon: prevalence, distribution and determinants. *J Biosoc Sci*, 41: 505-517.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Basaran N, Hassa H, Basaran A, Artan S, Stevenson J.D, Sayli BS., 1989. The effect of consanguinity on the reproductive wastage in the Turkish population. *Clin Genet*; 36: 168–173.
- Bashi J, 1977. Effects of inbreeding on cognitive performance. *Nature*, 266: 440-442.
- Beaudry J.R, 1985. *Génétiq ue générale*. Maloine : 351-370, Paris.
- Belabbes A, 2003. La chanson EL SAF, modèle, la région de sabra. Mémoire en vue de l'obtention du Magistère, Univ Abou Bekr Belkaïd Tlemcen, Faculté des lettres et des sciences humaines et sociales, Département des cultures populaires, Pages :17, 18.
- Benallegue A, Kedji F, 1984. Consanguinity and public health. *Algerian Study*. *Arch Fr Pediatr*, 41: 435-440.
- Benahmed A, 1997. Le phénomène d'El Ouaada, son évolution et ses caractéristiques socioculturelles (Ouaada de Sidi yahia à Sabra). Mémoire en vue de l'obtention du Magistère, Univ Abou Bekr Belkaïd Tlemcen, Faculté des lettres et des sciences humaines et sociales, Département des cultures populaires.
- Ben Arab S, Masmoudi S, Beltaief N, Hachicha S, Ayadi H., 2004. Consanguinity and endogamy in Northern Tunisia and its impact on non-syndromic deafness. *Genet Epidemiol*. 27: 74-9. Medline: 15185405.
- Bener A, Denic S, AL-MazSouei M., 2001. Consanguinity and family history of cancer in children with Leukemia and lymphomas. *American cancer society*, 92: 1-6.
- Bener A, Alali K.A, 2006. Consanguineous marriage in a newly developed country: the Qatari population. *J Biosoc Sci*, 38: 239-246.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bener A, Hussain R, Teebi A.S., 2007. Consanguineous marriages and their effects on common adult diseases: studies from an endogamous population. *Med Princ Pract.* 16: 262-7. Medline:17541290.
- Benhamadi B, 1994. Les ménages consanguins au Maroc : caractéristiques et déterminants. Séminaire international d'Aranjuez (27-30 Septembre 1994) : « Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations Méditerranéennes».
- Benhamadi B, 1994. Consanguinity and Fertility in Morocco: Is There a trade off? Paper presented in the PRB Session held during Miami PAA meeting. Miami 1994.
- Benhamadi B, 1997. Les déterminants de l'endogamie au Maroc, DHS I et II. Thèse présentée à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de philosophia Doctor (Ph.D) en Démographie. Université de Montréal, pp 344.
- Ben M'rad L, Chalbi N, 2004. Le choix matrimonial en Tunisie est-il transmissible? *Antropo*, 7 : 31-37. [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo)
- Ben M'Rad L, Chalbi N, 2006. Milieu de résidence origine des conjoints et consanguinité en Tunisie. *Antropo*, 12 : 63-71. [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo)
- Berque J, 1962. *Le Maghreb entre les Deux Guerres*. Paris, Editions du Seuil.
- Biemont C, Bouffette A.R, Bouffette J., 1974. Théorie chromosomique de l'inbreeding : Modèle probabiliste. *Bulletin of mathematical biology*, 36 : 417 – 434.
- Biemont C, 1979. Effets et mécanismes de la consanguinité chez *Drosophila Melanogaster*. Thèse de doctorat -ès-sciences. Univ. Lyon.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bittles A.H, Grant J.C, Shami S.A., 1993. Consanguinity as a determinant of reproductive behavior and mortality in Pakistan. *Int J Epidemiol*, 22: 463–467.
- Bittles A.H, Grant J.C, Sullivan S.G, Hussain R., 2002. Does inbreeding lead to decreased human fertility? *Ann Hum Biol*, 29: 111-130.
- Bittles A H, 2001. Consanguinity and its relevance to clinical genetics. *Clin Genet*, 60 : 89-98.
- Bonnes G, Darre A, Fugit G, Gadoud R, Jussian R, Nadreau N, Papet A, Valognes R., 1986. Amélioration génétique des animaux d'élevage. Ed. Foucher. Paris. pp 285.
- Bonte P, 1994. (Sous la direction de), Epouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales-Paris.
- Bonte P, Izard M, 2000. (Sous la direction) Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie. Ed, Quadriège/P.U.F, Paris.
- Bou-assy F, Dumont S, Saillant F., 2003. Représentations sociales du mariage endogame et de ses conséquences biologiques sur la santé des descendants chez des fiancés apparentés : Cas de deux villages chiites au Liban. *Service social*, Vol 50 n°1, Pages : 174-198.
- Bourdieu P, 1994. Stratégie de reproduction et modes de domination. *Actes de la recherche en sciences sociales* n°105, pp 3.
- Bourich M, 1990. Essai de délimiter le rôle et la position du commerce et des services dans la commune de Sabra. Mémoire en vue de l'obtention du DES, option Aménagement territorial, Oran Janvier. Pages 5 à 24.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boutefnouchet M, 1980. La famille Algérienne, évolution et caractéristiques récentes. Ed, SNED, Alger.
- Breslow N.E, Day N.E, 1980. Statistical methods in cancer research. The analysis of case-control studies IARC scientific publications N° 32, Lyon.
- Broadhead R.C, Sehgal K.C, 1981. Consanguinity and congenital anomalies in East Libya. *Garyounis Med J*, 4: 3 - 6.
- Calderón R, 1983. Inbreeding, migration and age at marriage in rural Toledo, Spain. *Journal of Biosocial Science* 15, (1) : 47-57.
- Cavalli-Sforza L.L, Kimura M, Barrai I., 1966. The probability of consanguineous marriages, *Genetics*, 54, 37-60.
- Chalbi N, 1997. Unions consanguines et développement dans le Nord de la Tunisie : analyse comparative et évolution ? Congrès Général de la Population; U.I.E.S.P. Beijing.
- Chalbi N et Zakaria D, 1998. Modèles de famille, endogamie et consanguinité apparente en Tunisie. Essais de mesure .Famille et population .Nouvelle série. N°1, O.N.E.P.Tunis.
- Chapman A, Jacquard A, 1971. Un isolat d'Amérique centrale : les indiens Jicaques du Honduras. *Génétique de population, Hommage à Jean Sutter*, INED ; Cahier N°60; PUF.
- Charles S, Esther R, Brunetto C (EDS), Larcier SA., 2003. *Anthropologie biologique ; Evolution et biologie humaine*. Ed De Boeck. Pages 15, 449-451.
- Chasarian G, 1996. Introduction à l'étude de la parenté. Ed du Seuil, ISBN 2-02-024701-1. Pages 16, 114-131.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Chelhod Joseph, 1965. Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe.  
In: L'Homme, tome 5 n°3 - 4. Etudes sur la parenté. pp. 113-173.
- Cleire R, (Mgr), 1966. Les bases socio- culturelles du mariage traditionnel au Congo, rapport au comité permanent des ordinaires du Congo, Kinshasa. Page 43.
- Colle P, 1971. Essai de monographie des BASHI, BUKAVU, 2 èd. Pages 41-67.
- Comeau R, Dionne B, 1999. À propos de l'histoire nationale. Département d'histoire. Université de Montréal Christian Dessureault. Sillery, Septentio. Page 160.
- Cook R, Hanslip A, 1966. Mortality among offspring of consanguineous marriage in a rural area of East Jordan. *J Trop Pediatr Afr Child Health*, 11: 95-99.
- COSIT, 2005. (Central Organization for Statistics and Information Technology): Iraq Living Conditions Survey 2004: Analytical Report Volume II. Baghdad: Ministry of Planning and Development Cooperation.
- Demirel S, Kaplanoglu N, Acar A, Bodur, S et Paydak F., 1997. The frequency of consanguinity in Konya, Turkey, and its medical effects. *Genetic Counseling*, 8 (4): 295-301.
- Dagnielie P, 1970. Analyses multivariés. Vol 3. Les Presses agronomiques de Gembloux A.S.B.L.
- Danubio M.E, Piro A and Tagarelli A., 1999. Endogamy and inbreeding since the 17th Century in past malarial communities in the province of Cosenza (Calabria, Southern Italy). *Annals of Human Biology* 26, (5): 473-488.
- Delcourt L, 1996. Le Diabète et ses complications dans la population Française. Flammarion, pp : 5-9.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Denic S.M, 2003. Consanguinity as risk factor for cervical carcinoma. *Med. Hypotheses*, 60 (3): 321-324.
- Der kaloustian V. J. Naffah et J. Loiselet, 1980. « Genetic diseases in Lebanon », *American Journal of Medical Genetics*, vol. 7: 187-203.
- Dib M.C, 1984. Fonction de la dot dans la citée Algérienne, le cas d'une ville moyenne : Tlemcen et son Hawz. Ed, O.P.U, Alger.
- Doormaal et al., 2008. La consanguinité au fil du temps. *Reseau laitier Canadien / Canadian dairy network*, Guelph, Ontario.
- El Idrissi, 1983. Le Maghreb Arabe d'après le livre « Promenade du voyageur » de Mohamed Hadj Sadek, Edition OPU, Alger. Page 100.
- El-Mouzan M.I, Al-Salloum A.A, Al-Herbish A.S, Qurachi M.M, Al-Omar A.A, 2007. Regional variations in the prevalence of consanguinity in Saudi Arabia. *Saudi Med J*, 28: 1881-1884.
- Emery A.E.H, 1986. *Abrégés génétique médicale*. Masson, Pages 131-154.
- Freire-maria N., 1970. Inbreeding levels in different countries. *Soc. Biol.* 29, (1-2): 69-81.
- Fuster V, 2003. Inbreeding pattern and reproductive success in a rural community from Galicia (Spain). *J Biosoc Sci*, 35: 83-93.
- Ghazi O.T, Pratibha N, Tasneem O, Mahmoud T.A.A, Najib A.K and Hanan A.H., 2009. Consanguinity and reproductive health among Arabs. *Reproductive Health*, 6: 17 doi:10.1186/1742-4755-6-17.
- Gilani G.M, Kamal S, 2004. Risk factors for breast cancer in Pakistani women aged less than 45 years. *Ann Hum Biol.* 31: 398-407. Medline: 15513691.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Givens B.P, Hirschman C, 1994. Modernization and consanguineous marriage in Iran. *Journal of Marriage and the Family*, 56 (4): 820-834.
- Godelier M, 2004. *Métamorphoses de la Parenté*. Paris : Fayard.
- Godelier M et Mingasson L, 2006. Actualité de la parenté. Dans une perspective anthropologique. *Caisse nationale des Allocations familiales ; Informations sociales* 2006/3 - N° 131. ISSN 0046-9459. Pages 22 à 28.
- Gomez Gomez P, 1989. Consanguinity: Geographical variation and temporal evolution in the North of the Iberian peninsula, 1918-1968 (León, Spain). *International Journal of Anthropology*, 4 (1-2): 119-124.
- Gunaid A.A, Hummad N.A, Tamim K.A., 2004. Consanguineous marriage in the capital city Sana'a, Yemen. *Journal of Biosocial Science*, 36 (1): 111-121.
- Hami H, Soulaymani A, Mokhtari A., 2009. Les Déterminants des Mariages Consanguins dans la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (Maroc). *Antropo*, 18 : 27-35. [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo)
- Hakim A, 1994. Comments on "Consanguineous Marriages in Pakistan". *Pakistan Development Review*, 33 (4): 675-676.
- Hammami A, Chalbi N, Ben AM, Elgazzeh M, 2005. [Effects of consanguinity and social factors on mortality and fertility in Mauritania]. *Tunis Med*, 83: 221-226.
- Hamamy H, Al-Bayati N, Al-Kubaisy W, 1986. Consanguineous marriages in Iraqi urban population and the effect on pregnancy outcome and infant mortality. *Iraqi Med J*, 34: 76-80.
- Hébert J-C, 1958. Coutumes de l'Ambongo, Fiançaille « vivalia vava ». *Bulletin de Madagascar* 36: 223-240.
- Heijke J, 1986. Le mariage en Afrique (dossier), *PMV*, n 36. Pages : 8-10.

## *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES*

- Helgason A, Palsson S, Gudbjartsson D.F, Kristjansson T, Stefansson K., 2008. An association between the kinship and fertility of human couples. *Science*, 319: 813-816.
- Hertesens L, 1976. Vie de famille et mariage des chrétiens en Afrique subsaharienne (Dossier africain), *PMV*, n°2, Pages : 26-28.
- Hosein M, 1992. Histoire du Maghreb et sa civilisation. Beyrouth, El ASR El Hadith, la première version. Tome 1. Pages : 80, 204.
- Hussain, R, 1998. The role of consanguinity and inbreeding as a determinant of spontaneous abortion in Karachi, Pakistan. *Annals of Human Genetics*, 62 (2): 147-157.
- Hussain R et Bittles A.H, 1998. The prevalence and demographic characteristics of consanguineous marriages in Pakistan. *Journal of Biosocial Science*, 30 (2) : 261- 275.
- Hussain R, 1999. Community perceptions of reasons for preference for consanguineous marriages in Pakistan. *Journal of Biosocial Science*, 31 (4) : 449- 461.
- Hussain R et Bittles A.H, 1999. Consanguineous marriage and differentials in age at marriage, contraceptive use and fertility in Pakistan. *Journal of Biosocial Science*, 31(1) : 121-138.
- Hussain R, Bittles A.H, 2000. Sociodemographic correlates of consanguineous marriage in the Muslim population of India. *Journal of Biosocial Science*, 32 (4) : 433-442.
- Hussain R, Bittles A.H et Sullivan S., 2001. Consanguinity and early mortality in the muslim populations of India and Pakistan. *American Journal of Human Biology*, 13: 777-787.

## *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES*

- Hussain R, Bittles A.H, 2004. Assessment of association between consanguinity and fertility in Asian populations. *J Health Popul Nutr*, 22: 1-12.
- Hussain R, 2005. The effect of religious, culturel and social identity on population genetic structure among Muslims in Pakistan. *Annals of Human Biology* 32, (2) : 261-285.
- Ibn El Ouadhih Elyakoubi, 2002. *Livre des Pays*. Beyrouth -Liban, Maison des livres Libanais. Page 196.
- Ibn Houkal Al Nasbi, 1968. *Livre Image da la terre*. Edition maison libanaise EL HAYAT, Beyrouth. Page 89.
- Ibn Khaldoun, 1981. *Histoire du sociologue*. Livre EL IBARE, Recueil El Moubtadaa Wa El Khabar, Maison du livre libanais. Tome 13. Pages : 87, 524.
- Informations tirées de l'état civil administratif de la commune de Sabra (Registres Originaux de 1892).
- Jaber L, Shohat T, Rotter J.I, Shohat M, 1997. Consanguinity and common adult diseases in Israeli Arab communities. *Am J Med Genet*; 70: 346–348.
- Jaber L, Halpern G.J, Shohat M., 1998. The Impact of Consanguinity Worldwide. *Community Genet*;1: 12–17.
- Jaques Michel Robert, 1983. *Génétique* .Edition Flammarion Médecine-Sciences. Pages : 140-187.
- Jamous R, 1981. *Honneur et Baraka*. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif marocain. Paris, maison des sciences de l'homme.
- Jean- Marie Viannery Balegamire A Koko, 2003. *Mariage africain et mariage chrétien, Vers des solutions canoniques et pastorales dans l'Eglise de la*

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- République Démocratique du Congo. Ed l'Harmattan, ISBN : 2-7475-5591-7.
- Jurdi R, Saxena P.C, 2003. The prevalence and correlates of consanguineous marriages in Yemen: similarities and contrasts with other Arab countries. *Journal of Biosocial Science*, 35 (1): 1-13.
- Kandari Y, 2007. Fertility and its relationship with sociocultural factors in Kuwaiti society. *East Mediterr Health J*, 13(6): 1364-1371.
- Kanyamachumbi P, 1966. Ladot et la structure clanique du mariage, dans *RCA*. Page 126.
- Kerkeni E, Monastiri K, Saket B, Rudan D, Zgaga L et Ben Cheikh H., 2006. Association among Education Level, Occupation Status, and Consanguinity in Tunisia and Croatia. *Croatian Medical Journal*, 47: 656-661.
- Kerkeni E, Monastiri K, Saket B, Guediche M.N, Ben C.H., 2007. Interplay of socio-economic factors, consanguinity, fertility, and offspring mortality in Monastir, Tunisia. *Croat Med J*, 48: 701-707.
- Keser I, Sanlioglu A.D, Manguoglu E, Guzeloglu Kayisli O, Nal N, Sargin F., et al., 2004. Molecular analysis of beta-thalassemia and sickle cell anemia in Antalya. *Acta Haematol*. 111: 205- 10. Medline: 15153712.
- Khlat M, 1986. Les mariages consanguins à Beyrouth : Structure et conséquences biologiques. Thèse de doctorat -ès- sciences. Univ. Lyon.
- Khlat M, Halabi S, Khudr A, Der Kaloustian V.M., 1986. Perception of consanguineous marriages and their genetic effects among a sample of couples from Beirut. *American Journal of Medical Genetics*, 25 (2): 299-306.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Klat M, Khudr A, 1986. Religious endogamy and consanguinity in marriage patterns in Beirut, Lebanon. *Social biology*, 33: 138-145.
- Khlat M, 1988. Consanguineous marriage and reproduction in Beirut, Lebanon. *American Journal of Human Genetics*, 43 (2) : 188-196.
- Khoury S.A, et Massad D.F., 1992. Consanguineous marriage in Jordan. *American Journal of Medical Genetics*, 43 (5) : 769-775.
- Khoury S.A, Massad D.F, 2000. Consanguinity, fertility, reproductive wastage, infant mortality and congenital malformations in Jordan. *Saudi Med J*, 21:150-154.
- Kulkarni M.L, Kurian M, 1990. Consanguinity and its effect on fetal growth and development: A South Indian study. *J Med Genet*; 27: 348–352.
- Lamdouar B. N, 1986. *Service de la santé de l'enfant*. Rabat. Editions Nouvelles, 161-199.
- Lamdouar B.N, 1994. Consanguinité et santé publique au Maroc. *Bull. Aced. Natle.Med*. 178 (6) : 1013-1027.
- Lamy A, 2008. Lévi-Strauss Nature, culture et société ; les structures élémentaires de la parenté chapitre I et II. Page 9. Editions Flammarion. ISBN : 978-2-0812-1380-7
- Lathrop M and Pison G, 1982. Méthode statistique d'étude de l'endogamie. Application à l'étude du choix du conjoint chez les Peul Bandé. *Population*, 3: 512-542.
- Latifi M, Khadmaoui A, Soulaymani A, Mokhtari A., 2004. Système de reproduction dans une population humaine isolée du Moyen Atlas du Maroc (population de Fritissa). *Antropo*, 7 : 73-78. [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo)

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Lévi-Strauss Claude, 1956. « La famille ». Paris, Gallimard, coll. « Idées » (première édition).
- Lévi-Strauss Claude, 1967. Les structures élémentaires de la parenté. Ed, Mouton, Paris. Pages : 29, 158-159.
- Lévi-Strauss, 1968. « Les structures élémentaires de la parenté ». Paris, Mouton.
- Lévi-Strauss C, 1977. Les structures élémentaires de la parenté. Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- Legrain M, 1978. Le corps humain, Du Soupçon à l'évangélisation, Paris, Chalet. Page 131.
- Legrain M, 1985. Mariage chrétien Modèle unique. Pages : 80-81.
- Legros Bernadette. Bawin, 1998. Famille, mariage, divorce. Ed, Mardaga.
- Liascovich R, Rittler M et Castilla E.E., 1999. Consanguinity in south America : Demographic aspects. Hum Hered, 51 : 27-34.
- Luna F, Valls A et Fernandez – Santander F., 1998. Inbreeding incidence on biological fitness in an isolated mediterranean population : la Alta Alpujarra oriental ( Southeastern Spain). Annals of human biology, 26: 589-596.
- Luna F, Polo V. Fernandez – Santander A et Moral P., 2001. Stillbirth pattern in an isolated mediterranean population : la Alpujarra, Spain. Human Biology, 73 : 561-573.
- Malécot G, 1948. Les mathématiques de l'hérédité. Masson, Edit .Paris.
- M'Ghirbi J, 2002. Endogamie, Choix matrimonial, Consanguinité, Facteurs Démographiques et Socio-économiques dans le Gouvernorat de Nabeul (Tunisie). Diplôme d'études approfondies, Faculté des Sciences de Tunis, pp, 105.

## *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES*

- Mokkadem A, 1980. Relations démographiques – maladies génétiquement transmissibles. Journée d'hématologie, Alger.
- Morton N.E, 1958. Empirical risks in consanguineous marriages. Amer. J. Hum. Genet:10 : 334-349.
- Moussa L, 1979. De l'histoire des Fatimides depuis les origines jusqu'au 11 ème siècle. Alger, SNED. Page 211.
- Mulago V.C, 1971. Mariage traditionnel Bantu, V<sup>o</sup> semaine théologique de Kinshasa, RCA t. Page 57.
- Mulago V.C, 1981. Mariage traditionnel africain et mariage chrétien, Kinshasa, S.P.A. Pages : 62-64.
- Mustapha M, 1997. Étude éco-génétique des maladies héréditaires de la population du nord du Liban : effets de la consanguinité. Thèse de diplôme d'études approfondies, Tunis, Université de Tunis II.
- Mweze B.S, 1987. Le mariage chez les Bashi et ses transformations récentes (thèse), Paris. Pages : 166-187.
- Nabulsi M.M, Tamim H, Sabbagh M, Obeid M.Y, Yunis K.A et Bitar F.F., 2003. Parental consanguinity and congenital heart malformations in a developing country. American Journal of Medical Genetics, 116A: 342-347.
- Neel J.V, Schull W.J, 1962. The effect if inbreeding on mortality and morbidity in two Japonaise cities. Proc, Nat, Acad, Sci, USA : 48: 573-582.
- Organisation Mondiale de la Santé, 1993. La prévention de la cécité chez l'enfant, France, OMS.
- Othman H, Saadat M, 2009. Prevalence of consanguineous marriages in Syria. J Biosoc Sci, 41: 685-692.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ougouag-Kezzal C, 1985. Les cérémonies de mariage à Tlemcen- Algérie- Inlibyca, Alger.
- Plan Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme (PDAU) de la commune de Sabra.Réalisations centre des études urbaines, Tlemcen Juin 1995. Pages: 03, 04, 07, 10.
- Peinto-Cisternas J, Zei G et Moroni A., 1978. Consanguinity in Spain, 1911-1943: Generalmethodology, behaviour of demographic variables and regional differences. Soc. Biol. 26: 55-71.
- Possoz E, 1961. Eléments de droit coutumier nègre, Le mariage est un sacrement, Bruxelles, La pensée catholique.
- Radovanovic Z, Shah N, Behbehani J, 1999. Prevalence and social correlates to consanguinity in Kuwait. Ann Saudi Med, 19: 206-210
- Rajab A, Patton M.A, 2000. A study of consanguinity in the Sultanate of Oman. Ann Hum Biol, 27: 321-326.
- Rao P.S.S et Inbaraj, 1977. Inbreeding in Tamil Nadu, South India. Soc, Biol, 24: 281-288.
- Rao P.S.S et Inbaraj, 1980. Inbreeding effects on fetal growth and development. J. Med. Genet, 17 : 27-33.
- Révision du Plan Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme de la commune de Sabra.Phase I, Direction d'urbanisme et de la construction de la wilaya de Tlemcen Août 2006. Pages: 20, 16.
- Rittler M, Liascovich R, Lopez – Camelo J et Castilla E.E, 2001. Parental consanguinity in specific types of congenital anomalies. American journal of medical genetics, 102 : 36-43.

## *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES*

- Robin F, 1967. Anthropologie de la parenté : Une analyse de la consanguinité et de l'alliance. Ed Gallimard. Pages : 14, 10, 54.
- Rossignol J.L, 1994. Abrégés génétique. 4<sup>ème</sup> édition revue et augmentée. Ed Masson, Page, 229.
- Rudan I, Biloglav Z, Vorko-Jovic A, Kujundzic-Tiljak M, Stevanovic R, Ropac D, et al., 2006. Effects of inbreeding, endogamy, genetic admixture, and outbreeding on human health: a (1001 Dalmatians) study. *Croat Med J.* 47: 601-10. Medline: 16909458.
- Saad F.A, Jauniaux E, 2002. Recurrent early pregnancy loss and consanguinity. *Reprod Biomed Online*, 5: 167-170.
- Saadat M, Ansari-Lari, M et Farhud D.D., 2004. Consanguineous marriage in Iran. *Annals of Human Biology*, 31 (2): 263-269.
- Saedi-Wong S, al-Frayh A.R, 1989. Effects of consanguineous matings on anthropometric measurements of Saudi newborn infants. *Fam Pract* , 6: 217-220.
- Saha N, el Sheikh F.S, 1988. Inbreeding levels in Khartoum. *J Biosoc Sci*, 20:333-336.
- Saha N, Hamad R.E, Mohamed S., 1990. Inbreeding effects on reproductive outcome in a Sudanese population. *Hum Hered*, 40: 208-212
- Saggar A.K and Bittles A.H, 2008. Consanguinity and child health. Occasional review, Elsevier *Paediatrics and child health* 18: 5.
- Sanna E, Iovine M.C, Calo C and Floris G., 2004. Evolution of marital from 1800 to 1974 in Sardinian altitudinal zones. *Biométrie Humaine et Anthropologie* 22, (3-4): 179-186.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Sbii L, Hinde H, Doha B, Abdelmajid S, Abdelrhani M., 2008. Endogamie géographique dans la région de Souss Massa Draa au Maroc, *Antropo*, 17 : 63-68. [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo)
- Shami S.A, Schmitt LH, Bittles A.H., 1989. Consanguinity related prenatal and postnatal mortality of the populations of seven Pakistani Punjab cities. *J Med Genet*; 26: 267-271.
- Shami S.A, Qaisar R, Bittles A.H., 1991. Consanguinity and adult morbidity in Pakistan (letter). *Lancet*; 338: 954- 955.
- Smith M.F, 1969. *Baba de Karo*. Paris Plon, coll. « Terre humaine ».
- Solignac M, Periquet G, Anxolabehere D, Petit C, 1995. *Génétique et Evolution 1 : La variation des gènes dans les populations*. Collect. Meth., Herman, Ed des Sciences et des Arts, pp, 289.
- Stoltenberg C, Magnus P, Skrondal A et Terje Lie R., 1999. Consanguinity and recurrence risk of birth defects: a population-based study. *American Journal of Medical Genetics*, 82: 423-428.
- Storrie R, 2003. Equivalence, personhood and relationality: processes of relatedness among the Hoti of Venezuelan Guiana. *Journal of the Royal Anthropological institute* 9, pp : 407-428.
- Sueyoshi S, Ohtsuka R, 2003. Effects of polygyny and consanguinity on high fertility in the rural Arab population in South Jordan. *J Biosoc Sci*, 35: 513-526.
- Suzuki David T, Anthony J.F, Griffith S, Jeffrey H, Richard C, Lewontin., 1991. *Introduction à l'analyse génétique*. Edition Universitaire. Page, 106.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Talbi J, Khadmaoui A. E, Soulaymani A. E. M, Chafik A. E. A., 2007. Etude de la consanguinité dans la population marocaine. Impact sur le profil de la santé, *Antropo*, 15 : 1-11. [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo)
- Talbi J, Khadmaoui A, Soulaymani A, Chafik A., 2008. Caractérisation de l'évolution de la consanguinité dans la population des Doukkala (Maroc), *Antropo*, 17 : 7-13.
- Temtamy S.A, Abdel Meguid N, Mazen I, Ismail S.R, Kassem N.S et Bassiuni R., 1998. A genetic epidemiological study of malformations at birth in Egypt. *Estern Mediterranean Health journal* 4: 252-259.
- Tfaily R., 2005. First cousin marriages and marital relationships in Egypt, Jordan, Turkey and Yemen. Paper prepared for the XXV IUSSP International Population Conference 18-23 July 2005, Tours, France.
- Tillon G, 1966. *Le harem et les cousins*. Le Seuil, Edit. Paris.
- Toualbi R, 1984. Les attitudes et les représentations du mariage chez la jeune fille Algérienne. *E.N.A.L* : 104-108.
- Valls A, 1982. *Anthropologia de la consanguinidad*. Editorial de la Universidad Complutence, Madrid.
- Van Der Berghe P.L, 1983. Human inbreeding avoidance : culture in nature. *The Behavioral and Brain Sciences* 6: 91-123 : USA.
- Vedanarayanan V.V, Smith S, Subramony S.H, Bock G.O and Evans O.B., 1998. Lethal neonatal autosomal recessive axonal sensorimotor polyneuropathy. *Muscle Nerve*, 21 : 1473-1477.
- Vézina H, Tremblay M, Houde L., 2004. Mesures de l'apparentement biologique au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada) à partir de reconstitutions généalogiques *Annales de démographie historique*, n° 2 : 67 - 84.

## *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES*

- Viveiros de Castro, 2004. Le don et le donné : trois nanoessais sur la parenté et la magie, *Ethnographiques*, org 6.
- Wahab A et Ahmad M, 1996. Biosocial perspective of consanguineous marriages in rural and urban Swat, Pakistan. *Journal of Biosocial Science*, 28 (3) : 305-313.
- Wahab A, Ahmad M et Akram Shah S., 2006. Migration as a determinant of marriage pattern: preliminary report on consanguinity among Afghans. *Journal of Biosocial Science*, 38 (3) : 315-325.
- Yaqoob M, Cnattingius S, Jalil F, Zaman S, Lennart et Gustavson K-H., 1998. Risk Factor for mortality in young children living under various social economic conditions in Lahore, Pakistan : with particular reference to inbreeding. *Clin Genet*, 54: 426-434.
- Zaoui S, Biemont C, 2002. Frequency of consanguineous unions in the Tlemcen area (West Algeria). *Sante* 2002, 12: 289-295.
- Zlotogora J, 1997. Autosomal recessive diseases among Palestinian arabs. *Med Genet*, 34: 765-766.
- Zlotogora J, 1997. Genetic disorders among Palestinian arabs : 1- Effects of consanguinity. *American journal of medical genetics*, 68: 472-475.
- Zlotogora J, 1997. Genetic disorders among Palestinian arabs : 2 - Hydrocephalus and neural tube defects. *American journal of medical genetics*, 71: 33-35.
- Zlotogora J, Shalev S, Habiballah H, Barjes S., 2000. Genetic disorders among Palestinian arabs : Autosomal recessive disorders in a single village. *American journal of medical genetics*, 92 : 343-345.

## *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES*

Zlotogora J, Shalev S, Habiballah H et Barjes S., 2000. Genetic disorders among Palestinian arabs : Autosomal recessive disorders in a single village. American journal of medical genetics, 92: 343-345.

Zlotogora J, Hujerat Y, Barges S, Shalev SA, Chakravarti A., 2007: The fate of 12 recessive mutations in a single village. Ann Hum Genet; 71: 202–8.

# ***ANNEXES***

ANNEXES

Annexe 1:

*Questionnaire individuel*

-----O-----

**LE SUJET CONCERNE :**

Date de l'enquête :.....Code :.....

Nom :.....Prénom(s) :.....sexe.....

Date et lieu de naissance :.....

Adresse actuelle ..... origine ethnique .....

Dialecte : Berbérophone (1), Arabophone (2).....

GS :.....

**ANTHROPOMETRIE :**

Poids (kg) :..... Taille (cm) :.....IMC.....

**CRITERES SOCIAUX CULTURELS :**

Situation matrimoniale :

Célibataire(1), Marié (2), Divorcé(3), Veuf (4), Indéterminé(5).....

Consanguinité : ..... oui(1) ,  
non(2).....

- Lien de parenté :

		Cousin du 1 <sup>er</sup> degré	Cousin du 2 <sup>eme</sup> degré	Autre
Du couple				
Des parents	Du mari			
	De la femme			
Des grands parents	Maternels du mari			
	Paternels du mari			
	Maternels de la femme			
	Paternels de la femme			

Niveau d'instruction :

Analphabète(1), Primaire(2), Moyen(3), Secondaire(4), Supérieure(5),  
Indetermiée(6).....

Profession actuelle :.....

Attitude particulière :

Tabagisme :oui (1),non(2).....

Alcoolisme oui(1),non (2)

**CARACTERISTIQUE GYNECO-OBSTETRICAL :**

Age du mariage :.....

Type du mariage : Moderne (1), Classique (2)

Contraception :oui (1), non (2).....

Age de la première grossesse :.....

Nombres d'enfants nés vivants :.....

Nombres d'enfants morts nés :.....

Nombre d'avortement : .....

Type d'avortement : Précoce (1), Tardif (2).....

Allaitement :

Allaitement maternel : oui (1), non (2).....

Allaitement artificiel : Lait synthétique (1), Lait de vache (2)

Durée d'allaitement (en mois) :

**ANTECEDANT PATHOLOGIQUE :**

Antécédents sanitaires : Médicaux

Antécédents sanitaires : Chirurgicaux

Maladies enregistrées dans la famille

Maladies :	Parents :		Enfants :
	Père :	Mère :	
Diabète (type1 ou type 2) cardiovasculaire Asthme :                    bronchite asmatiforme Troubles mentaux Epilepsie Thyroïdes Maladie auto- immune Autres (maladies congénitale)			

**CRITERES ALIMENTAIRE :**

Type d'alimentation riche en : glucides

Protéines

Acide gras

Régime particulier riche en huile d'olive ; Oui(1) Non(2).....

**Annexe 2:****QUESTIONNAIRE ANTHROPOBIOLOGIQUE INDIVIDUEL**

**1-** Vous habitez la région depuis :

Une génération                      - Deux générations                      - Trois générations

**2-** Le type de l'habitat :

Type moderne                      Type traditionnel                      entre les deux

- Enumérer le type :

**3-** Vous vous considérez comme les notables de la région ?

Oui                      Non                      Pourquoi?

**4-** Vous vous considérez comme des :

Arabes                      Berbères                      Turques                      Chalha                      autre

**5-** Est-ce que la notion du chef de la région existe toujours ?

Oui                      Non                      Sans opinion                      pourquoi ?

**6-** Est-ce que la notion du chef de la famille existe toujours ?

Oui                      Non                      Sans opinion                      pourquoi ?

**7-** Est-ce que la notion du chef de felka existe toujours ?

Oui                      Non                      Sans opinion                      pourquoi ?

**8-** Si oui, est ce qu'il y'a une différence éthique entre les ""Flek""?

Oui                      Non                      Sans opinion                      pourquoi ?

**9-** Le parlat, est-il :

- Arabe                      Berbère                      Dialectal (arabe – français)

Pourquoi ?

**10-** Les plats sont ils:

Traditionnels                      modernes                      entre les deux

Pourquoi?

**11-** Quels sont les principaux plats connus dans la région ?

**12-** Vos tenues vestimentaires sont ils:

Traditionnels                      modernes                      entre les deux                      Pourquoi?

**13-** Quelles sont les principales tenues traditionnelles de la région ?

**14-** Les mariages sont – ils classiques ou traditionnels ?

**15-** Qu'est ce que vous préférez ?                      Pourquoi?

**16-** Les mariages sont-ils

Monogamiques                      migamiques                      polygamiques

**17-** Est-ce que vous avez une préférence (descendance) pour les filles, garçons?

Pourquoi?

**18-** Est-ce qu'il y'a des mariages consanguins ?

Oui                      non                      pourquoi?

**19-** Si oui, sont ils nombreux ?

**20-** Pensez vous qu'un mariage avec un apparenté constitue un arrangement avantageux ?

Oui                      non                      sans opinion                      pourquoi?

**21-** Pour le maintien de l'héritage, préférez vous marier vos enfants avec :

des cousins paternels                      des cousins maternels

**22-** Pensez vous que le mariage entre cousins soit préférable au mariage entre non apparentés ?

Oui                      non                      sans opinion                      pourquoi?

**23-** Conseillerez vous à votre fils/fille d'épouser sa cousine/son cousin?

Oui                      non                      sans opinion                      pourquoi?

**24-** Pensez vous que le fait d'épouser un apparenté augmente le risque des maladies héréditaires chez les enfants ?

Oui                      non                      sans opinion                      pourquoi?

**25-** Si oui quelles sont les maladies?

**26-** Est-ce qu'il y'a autour de vous des maladies issues de mariages consanguins ?

Oui                      non                      sans opinion                      pourquoi?

**27-** Allez -vous chez les marabouts?

Oui                      non                      sans opinion                      pourquoi?

**28-** Vous croyez à l'effet du marabout?

Oui                      non                      sans opinion                      pourquoi?

**29-** Préférez vous la médecine traditionnelle ou moderne?

Préférez vous la médecine traditionnelle ou la Zaouïa?

Oui                      non                      pourquoi?

**30-** Préférez vous la médecine traditionnelle ou le marabout?

Oui                      non                      pourquoi

**31-** Préférez vous la médecine traditionnelle ou la Zaouïa?

Oui                      non                      pourquoi

**32-** Qu'elle est l'artisanat connu dans la région?

**33-** Quels sont les outils utilisés?

Modernes                      classiques                      entre les deux

**34-** Profession de la femme:

Travaille dehors                      à la maison

**35-** Est-ce qu'il y a des touristes?

Oui                      non                      pourquoi

**36-** Ils viennent dans un but:

Commercial                      de promenade                      autre

**37-** Quels sont les chants connus de la région dans les différentes occasions?

Mariage    circoncision

Baptême    mouloud

Nayer    waàda

Errabie    El aid sghir

El aid kbir    El haj



## Annexe 3 :

Couples \ Localité	Sabra	Total des couples
<i>CID Eff</i> %	5 <b>20.00</b>	16
<i>CIID Eff</i> %	7 <b>28.00</b>	25
<i>CNC Eff</i> %	13 <b>52.00</b>	82
<b>Total</b>	25	123

**Tableau 13 : Répartition de la mortalité chez les consanguins (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré) et les non consanguins.**

**CID** : couple du premier degré.

**CIID** : couple du deuxième degré.

**CNC** : couple non consanguin.

## Annexe 4 :

Couples \ Localité	Sabra	Total des couples
<i>CID Eff</i> %	3 <b>17.64</b>	16
<i>CIID Eff</i> %	5 <b>29.41</b>	25
<i>CNC Eff</i> %	9 <b>52.94</b>	81
<b>Total</b>	17	123

**Tableau 14: Répartition d' chez les consanguins (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré)et les non consanguins.**

**CID** : couple du premier degré.

**CIID** : couple du deuxième degré.

**CNC** : couple non consanguin.

## Annexe 5 :

Répétition	C.I.D		C.II.D		C.N.C	
	Avortement	Mortalité	Avortement	Mortalité	Avortement	Mortalité
1	01	01	05	03	09	09
2	01	04	00	02	01	03
3	00	00	00	02	00	01
4	01	00	00	00	00	00

**Tableau 15 : Nombre de répétition de mortalité et d'avortement par couples consanguins et non consanguins.**

**CID** : couple du premier degré.

**CIID** : couple du deuxième degré.

**CNC** : couple non consanguin.

## Annexe 6 :

<i>TYPE DE MALADIES</i>		C		NC		Total	$\chi^2$	P
		<i>eff</i>	%	<i>eff</i>	%			
<i>Diabète</i>	M	46	<b>43.39</b>	60	<b>56.60</b>	106	<b>17.099</b>	<b>P&lt;0.01</b>
	NM	32	<b>19.88</b>	129	<b>80.12</b>	161		
<i>Cardiovasculaire (HTA)</i>	M	27	<b>49.10</b>	28	<b>50.90</b>	55	<b>13.235</b>	<b>P&lt;0.01</b>
	NM	51	<b>24.06</b>	161	<b>75.94</b>	212		
<i>Epilepsie</i>	M	01	<b>50.00</b>	01	<b>50.00</b>	02	<b>0.421</b>	<b>P&gt;0.05</b>
	NM	77	<b>29.06</b>	188	<b>70.94</b>	265		
<i>Asthme</i>	M	08	<b>57.15</b>	06	<b>42.35</b>	14	<b>5.573</b>	<b>P&lt;0.05</b>
	NM	70	<b>27.67</b>	183	<b>72.33</b>	253		
<i>Troubles Mentaux</i>	M	02	<b>66.67</b>	01	<b>33.33</b>	03	<b>2.058</b>	<b>P&gt;0.05</b>
	NM	76	<b>28.79</b>	188	<b>71.21</b>	264		
<i>Cardiopathies</i>	M	06	<b>60.00</b>	04	<b>40.00</b>	10	<b>4.782</b>	<b>P&lt;0.05</b>
	NM	72	<b>28.02</b>	185	<b>71.98</b>	257		
<i>Tyroïde</i>	M	02	<b>50.00</b>	02	<b>50.00</b>	04	<b>0.848</b>	<b>P&gt;0.05</b>
	NM	76	<b>28.90</b>	187	<b>71.10</b>	263		
<i>Allergie (maladies Auto-immunes)</i>	M	06	<b>66.67</b>	03	<b>33.33</b>	09	<b>6.318</b>	<b>P&lt;0.05</b>
	NM	72	<b>27.91</b>	186	<b>72.09</b>	258		
<i>Autres maladies Congénitales</i>	M	03	<b>60.00</b>	02	<b>40.00</b>	05	<b>2.335</b>	<b>P&gt;0.05</b>
	NM	75	<b>28.63</b>	187	<b>71.37</b>	262		

**Tableau 16 : Répartition globale de la morbidité en fonction de la consanguinité dans la population de Sabra.**

**C** : Couples consanguins : 78  
**M** : malade.

**CN** : Couple non consanguins : 189  
**NM** : non malade.

## Annexe 7 :

	Hommes			Femmes		
	Primaire	Moyen	Supérieur	Primaire	Moyen	Supérieur
<b>CI</b>	1	1	4	7	1	2
<b>CII</b>	1	3	4	13	3	1
<b>CNC</b>	5	7	26	30	9	5

Tableau 17 : Les fréquences des classes des niveaux d'instruction.

CID : couple du premier degré.

CIIID : couple du deuxième degré.

CNC : couple non consanguin

## Annexe 8 :

	<b>CID</b>	<b>CIIID</b>	<b>CNC</b>
<b>Chef lieu Sabra</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>50</b>
<b>Agg secondaires</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>32</b>

Tableau 18 : Lieu de résidence durant l'enfance.

## Annexe 9:

	Hommes			Femmes		
	10-19	20-29	30-39	10-19	20-29	30-39
<b>CID</b>	3	1	2	5	4	1
<b>CIIID</b>	4	3	1	10	5	2
<b>CNC</b>	9	22	7	14	28	2

Tableau 19 : Age au premier mariage.

CID : couple du premier degré.

CIIID : couple du deuxième degré.

CNC : couple non consanguin

## Annexe 10:

<b><i>TYPE DE MALADIES</i></b>	<b>A</b>		<b>B</b>		<b>AB</b>		<b>O</b>		<b>Total</b>
	eff	%	eff	%	eff	%	eff	%	
<b><i>Diabète</i></b>	10	<b>38.46</b>	05	<b>19.24</b>	01	<b>03.84</b>	10	<b>38.46</b>	26
<b><i>Cardiopathies</i></b>	01	<b>100</b>	00	<b>00</b>	00	<b>00</b>	00	<b>00</b>	01
<b><i>Asthme</i></b>	02	<b>50.00</b>	01	<b>25.00</b>	00	<b>00</b>	01	<b>25.00</b>	04
<b><i>Troubles Mentaux</i></b>	01	<b>50.00</b>	00	<b>00</b>	00	<b>00</b>	01	<b>50.00</b>	02
<b><i>Cardiovasculaire (HTA)</i></b>	15	<b>39.47</b>	05	<b>13.16</b>	01	<b>02.63</b>	17	<b>44.74</b>	38
<b><i>Epilepsie</i></b>	01	<b>33.33</b>	01	<b>33.33</b>	00	<b>00</b>	01	<b>33.33</b>	03
<b><i>Tyroïde</i></b>	01	<b>33.33</b>	01	<b>33.33</b>	00	<b>00</b>	01	<b>33.33</b>	03
<b><i>Allergie (auto-immunes)</i></b>	03	<b>42.85</b>	01	<b>14.30</b>	00	<b>00</b>	03	<b>42.85</b>	07
<b><i>Maladies Congénitales</i></b>	04	<b>57.14</b>	01	<b>14.28</b>	00	<b>00</b>	02	<b>28.50</b>	07

Tableau 20 : Eventuelles relations entre maladies et système ABO.

## Annexe 11:

Type de maladies	Rh+		Rh-		Total
	<i>Ef</i>	%	<i>ef</i>	%	
<i>Diabète</i>	25	<b>96.15</b>	01	<b>03.85</b>	26
<i>Cardiopathies</i>	01	<b>100</b>	00	<b>00</b>	01
<i>Asthme</i>	04	<b>100</b>	00	<b>00</b>	04
<i>Troubles Mentaux</i>	01	<b>50.00</b>	01	<b>50.00</b>	02
<i>Cardiovasculaire (HTA)</i>	38	<b>100</b>	00	<b>00</b>	00
<i>Epilepsie</i>	02	<b>66.67</b>	01	<b>33.33</b>	03
<i>Tyroïde</i>	03	<b>100</b>	00	<b>00</b>	03
<i>Allergie (auto-immunes)</i>	05	<b>71.42</b>	02	<b>28.58</b>	07
<i>Maladies Congénitales</i>	07	<b>100</b>	00	<b>00</b>	07

Tableau 21 : Eventuelles relations entre maladies et système Rhésus.

## Annexe 12 :

**RESULTATS DU QUESTIONNAIRE SOCIO-ANTHROPOBIOLOGIQUE****Question 1 :**

Une génération		Deux générations		Trois générations	
individus	%	individus	%	individus	%
16	8	17	8.5	167	83.5

**Question 2 :**

Moderne		Traditionnel		Entre les deux	
individus	%	individus	%	individus	%
31	15.5	36	18	133	66.5

**Question 3 :**

Oui		Non	
individus	%	individus	%
175	87.5	25	12.5

**Question 4 :**

Arabes		Berbères		Turques		Chalhas		Autres	
Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
194	97	5	2.5	1	0.5	0	0	0	0

**Question 5 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
38	19	156	78	6	3

**Question 6 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
68	34	129	64.5	3	1.5

**Question 7 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
90	45	105	52.5	5	2.5

**Question 8 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
59	29.5	108	54	35	17.5

**Question 9 :**

Arabe		Berbère		Dialectal	
individus	%	individus	%	individus	%
130	65	0	0	70	35

**Question 10 :**

Traditionnels		Modernes		Entre les deux	
individus	%	individus	%	individus	%
24	12	12	6	164	82

**Question 11 :**

Les principaux plats connus dans la région de Sabra cités par les personnes de notre échantillon sont : Couscous, Esseffa, Harira, Méchoui, Chekhchoukha, M'hammar, Tchicha, Berkoukess, Douara, Les soupes, Tagine, La pêche, L'olive, M'bessesse, Tamina, Refisse, Zamita, Trid, Meloui, ...etc

**Question 12 :**

Traditionnels		Modernes		Entre les deux	
individus	%	individus	%	individus	%
25	12.5	68	34	107	53.5

**Question 13 :**

Les principales tenues traditionnelles de la région de Sabra citées par les sujets de notre échantillon sont : Melafe, Bernous el webare, pantalon Arabie, Haouak, Abaya, Robes Arabes, Djellaba, Haïke, Fautta, Melaya, Halledj, Kaftan, Foukia, Khellala, Chamla, ...etc.

**Question 14 :**

Classiques		Traditionnels		Entre les deux	
individus	%	individus	%	individus	%
80	40	65	32.5	55	27.5

**Question 15 :**

Classiques		Traditionnels	
individus	%	individus	%
40	20	160	80

**Question 16 :**

Monogamiques		Migamiques		Polygamiques	
individus	%	individus	%	individus	%
180	90	15	7.5	5	2.5

**Question 17 :**

Filles		Garçons		Non	
individus	%	individus	%	individus	%
5	2.5	15	7.5	180	90

**Question 18 :**

Oui		Non	
individus	%	individus	%
141	70.5	59	29.5

**Question 19 :**

Oui		Non	
individus	%	individus	%
88	44	112	56

**Question 20 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
89	44.5	66	33	47	23.5

**Question 21 :**

Cousins paternels		Cousins maternels		Autres	
individus	%	individus	%	individus	%
102	51	33	16.5	67	33.5

**Question 22 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
75	37.5	70	35	55	27.5

**Question 23 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
64	32	73	36.5	63	31.5

**Question 24 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
113	56.5	56	28	31	15.5

**Question 25 :**

Les maladies cités sont : l'Anémie, les Handicaps moteur, les Troubles mentaux, la Trisomie, le Mongolisme, la Détérioration intellectuelle, l'Ulcère, l'Hypertension

artérielle, le Diabète, les Malformations congénitales, les Malformations des membres, les Maladies héréditaires.

**Question 26 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
61	30.5	114	72	25	12.5

**Question 27 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
50	25	140	70	10	5

**Question 28 :**

Oui		Non		Sans opinion	
individus	%	individus	%	individus	%
38	19	149	74.5	13	6.5

**Question 29 :**

Médecine Traditionnelle		Médecine Moderne		Entre les deux	
individus	%	individus	%	individus	%
40	20	74	37	86	43

**Question 30 :**

Médecine Traditionnelle		Zaouïa		Entre les deux	
individus	%	individus	%	individus	%
135	67.5	20	10	45	22.5

**Question 31 :**

Médecine Traditionnelle		Marabout		Entre les deux	
individus	%	individus	%	individus	%
153	76.5	6	3	41	20.5

**Question 32 :**

L'artisanat connu dans la région de Sabra d'après les individus questionnés est : l'industrie d'alpha (gouffa, kaskas, midouna, tbeq), le doum, l'industrie de laine et tissage, hassira, halladj, la zerbia, bourabah et boucherawet, medjboude, fetla, l'industrie d'argile (tagine).

**Question 33 :**

Modernes		Classiques		Entre les deux	
individus	%	individus	%	individus	%
14	7	95	47.5	91	45.5

**Question 34 :**

Dehors		A la maison	
individus	%	individus	%
70	35	130	65

**Question 35 :**

Oui		Non	
individus	%	individus	%
22	11	178	89

**Question 36 :**

Commercial		De promenade		Autre	
individus	%	individus	%	individus	%
6	31.58	9	47.4	4	21.2

**Question 40 :**

Traditionnelle		Religieuse		Tabaddouà	
individus	%	individus	%	individus	%
81	40.5	39	19.5	80	40

Annexe 13 :

Etude historique de la région de SABRA rédigée en langue arabeدراسة تاريخية لمنطقة صبرة

## 1- دراسة تاريخية لمنطقة صبرة:

كون أن الاسم الذي تحمله المنطقة " صبرة " هو من بين الأسماء الشائكة والرائجة، إذ توجد مناطق أخرى أهلة بالسكان على المستوى العربي تحمل نفس الاسم، مما صعب مهمة البحث في الجذور التاريخية للمنطقة بما في ذلك أصولها الأولية أو بتفرعاتها فيما بعد.

أمام هذا الوضع الشائك وفي ما يخض المصادر التاريخية التي تضمنت لفظ صبرة، ورد أنها منطقة واقعة بالقرب من طرابلس بليبيا كما جاء على لسان العلامة ابن خلدون: " بعث باديس إلى خازون أخيه وإلى النعيم بن كانون أمراء الجريد من زناتة بأن يخرجوا لحرب صاحبهم، فخرجوا إليه وتوافقوا بصبرة ما بين قابس وطرابلس "(1)، ولعل ما يقوي هاته الرواية ما ذكره حسين مؤنس حيث قال: " ويغلب على ظننا أن صحة قراءة Oea وهي الاسم اليوناني لبلدة طرابلس، وهي عند أول مرحلة من طرابلس ثم " صبرة " ومنها يصل المسافر إلى قابس بعد أن يمر بقرى صغيرة "(2)، كما جاء أيضا في مواضيع أخرى أنه : " في سنة 644 / 23م سار عمرو بن العاص ففتح طرابلس ثم صبرة ( صبراتا )، وهي قرية قريبة من حدود ولاية إفريقية البيزنطية وأتم في نفس الوقت فتح فزان وتثبيت أقدام المسلمين فيها "(3).

(1) ابن خلدون ، كتاب العبر وديوان المبتدأ والخبر، ج13، دار الكتاب اللبناني، بيروت، 1981، ص 87.

(2) حسين مؤنس، تاريخ المغرب وحضارته، ج1، ط1، العصر الحديث للنشر والتوزيع، بيروت، 1992، ص 204.

(3) نفس المرجع، ج1، ص 80.

ورد أيضا نفس اللفظ من قبل كل من ابن خلدون وحسين مؤنس في مواضع أخرى من كتبهم للدلالة على منطقة أخرى.

فقد قال ابن خلدون في روايته عن نهوض السلطان أبي سعيد إلى تلمسان: " في سنة ثلاثين، انتهى إلى وادي ملوية وعسكر بصبرة ".<sup>(4)</sup>

أما حسين مؤنس وفي صدد حديثه عن المغرب الأوسط وحروبه قال: " عندما قامت دولة بين زيري كانت مدن المغرب الأوسط - عدا تاهرت وتلمسان - مجرد قوة بريرية كبيرة أو صغيرة، فلما قامت الدول الصنهاجية بفرعيها بدأ تمدين الكثير من قرى المغرب الأوسط لأن هذا المغرب كان في الحقيقة قلب الدولة ومعقلها ومصدر قوتها ومورد رجالها، وإن كانت قاعدتها قد انتقلت إلى منصورية قرب القيروان بع قيامها بقليل، والمنصورية أصلها قرية تسمى صبرة ".<sup>(5)</sup>

وفي نفس السياق خُصّت " صبرة " في القرن الثالث الهجري الموافق للقرن التاسع الميلادي على أنها منطقة للعلويين، حتى أنه تم تلقيبها بمدينة العلويين من طرف بعض المؤرخين، نخص أولهم بالذكر ابن واضح الشهير باليعقوبي، وهو مؤرخ عاش في القرن 3 هـ وتوفي سنة 284هـ، في تطرقه إلى الحديث عن مراكز العلويين في المغرب، إذ قال: " ثم إلى المدينة التي تسمى مدينة العلويين، كانت في أيدي العلويين من ولد محمد بن سليمان ثم تركوها، فسكنها رجل من أبناء ملوك زناتة يقال له علي بن حامد بن مرحوم الزناتي، ثم منها إلى المدينة التي قال لها " نملاته " فيها محمد بن علي بن محمد بن سليمان "<sup>(6)</sup>. ويعزز هذا الكلام ما جاء به ابن حوقل النصبي وهو مؤرخ عاش في القرن الرابع الهجري، الموافق للقرن العاشر الميلادي وتوفي سنة 367هـ حيث قال: "

<sup>(4)</sup> ابن خلدون، المصدر السابق، ج 13، ص 524.

<sup>(5)</sup> حسين مؤنس، المرجع السابق، ج 1، ص 675.

<sup>(6)</sup> ابن واضح اليعقوبي، كتاب البلدان، دار الكتب العلمية، بيروت، لبنان، 2002، ص 196.

ومنها (ترفانة) إلى العلويين قرية على نهر يأتيها من القبلة ولها عليه فواكه عظيمة مرحلة، ومنها إلى تلمسان مرحلة لطيفة" (7) .

نفس المعلومة ذكرها الإدريسي الذي عاش في القرن السادس الهجري الموافق للقرن العاشر الميلادي وتوفي سنة 560هـ بقوله: " ومنها ( ترفانة ) إلى العلويين، مرحلة وهي قرية كبيرة على نهر يأتيها من القبلة وفواكهها فاضلة وخيراتها شاملة، ومنها إلى تلمسان مرحلة لطيفة" (8)

أضف إلى ذلك ما أشار إليه موسى لقبال في حديثه عن أهمية مراكز العلويين في المغربين الأقصى والأوسط ودورا أدارسة في النهضة، إذ جعل من منطقة صبرة مركزا أساسيا من مراكز العلويين، فقال في هذا الشأن: " ومن مراكز العلويين في ناحية تلمسان ( مدينة العلويين ) وكانت مركزا كبيرا، وهي توجد على الطريق بينها وبين مركز علوي آخر هو مدينة نمالته التي استبد بشؤونها محمد بن علي محمد بن سليمان الحسيني وتعرف الآن بـ" مغنية " وهي على هامش حدود مملكة الأدارسة بفاس، وشهرتها الآن أنها قريبة لمدينة وجدة المغربية ويقربها مرصد للمسافرين ."(9)

ومن خلال إمعاننا النظر فيما سبق ذكره بخصوص تاريخ المنطقة إذ بأمر مهم لفت انتباهنا هو تناول المنطقة فقط في القرن 3هـ دون الإشارة إلى الأصول الأولى للمنطقة، أيضا دون ذكر ما أصبحت عليه فيما بعد مما ترك لدينا جزءا بقي ناقصا متمما لتاريخ المنطقة.

(7) ابن حوقل النصيبي، صورة الأرض، منشورات دار مكتبة الحياة ، بيروت، 1968، ص 89.

(8) الإدريسي، المغرب العربي من كتاب نزهة المشتاق ، تحقيق محمد حاج صادق، ديوان المطبوعات الجامعية، الجزائر، 1983، ص 100.

(9) موسى لقبال، دور كتامة في تاريخ الخلافة الفاطمية منذ تأسيسها إلى منتصف القرن 5هـ حتى 11هـ، الشركة الوطنية للنشر والتوزيع، الجزائر، 1979، ص 211.

وأمام هذا الفراغ التاريخي لا يسعنا في الأخير سوى القول أن صبرة هي منطقة أهلة بالسكان منذ القدم تقع ما بين مدينتي تلمسان ومغنية.

ويعود اسم صبرة إلى العين الموجودة جنوب مدينة صبرة ، وهذه العين (المنبع) تزود المنطقة بالماء، وهي موجودة إلى حد الآن، ويعود سبب تسميتها بهذا الاسم حسب رواج الحكاية المتداولة بين سكان المنطقة إلى أنه وأثناء الحكم العثماني جاءت زوجة الولي سيدي حامد المدفون حاليا قرب العين لتسقي ماء فأراد أعضاء الدورية التركية أن يطلع على زجها فامتعت عن تلبية طلبه مما جعله يأخذ منها ابنها الصغير ويهددها بذبحه فأصرت على الرفض، حينئذ قام بذبح ابنها أمام عينها وهي صابرة، ومع مرور الزمن ومع الاستعمال المتواتر لهذه الكلمة أصبحت تطلق على العين عبارة " عين صابرة " ثم "عين صبرة " لتصبح في الأخير " صبرة ".

هذا وفي تاريخ المنطقة كبلدية، تعتبر صبرة من أقدم البلديات التي تأسست في عهد الاستعمار الفرنسي سنة 1897م، وشأنها شأن كل منطقة في الجزائر تعرض أهلها للتكبل والتشريد ، واغتصبت أراضيهم السهلية الصالحة للزراعة ومنحت إلى المعمرين الذين كان أغلبهم من جنسية إسبانية ، وأنشؤوا فيها مزارع خاصة بإنتاج العنب، ومعصرات الخمر، في حين أهملوا زراعات أخرى كانت زراعات أساسية بالنسبة للأهالي كزراعة الحبوب على سبيل المثال، وقد توسعت مدينة صبرة الحالية على حساب المدينة القديمة، حيث لا تزال توجد هناك بنايات شاهدة على ذلك منها: قاعة السينما التي بنيت سنة 1934، ومعصرة الخمر سنة 1930، والسوق المغطاة سنة 1934، ودار البلدية سنة 1938، ومقر البلدية السابق 1923 الذي حول إلى بناية جديدة، وككل مناطق الوطن ظلت البلدية تحت وطأة الاستعمار الفرنسي بحيث حلت الدواوير محل القبائل وفقا لقانون سيناتوس كوسلت المؤرخ في 22 أبريل 1863، وتنفيذا للمادة 15 من قانون 1882 /03/23 الخاص بالأهالي المسلمين والمادة 29 من تنظيم

الإدارة العمومية المؤرخ في 13 / 03 / 1883 ألحقت صبرة ببلدية سبدو المختلطة ، وتم تقسيمها إلى أربعة دواوير وهي: قرعين، توريرين ( أولاد حمو ) ، بلغافر والشريعة ، وقد امتد هذا الإلحاق من سنة 1891 إلى 1905.

وفي غضون سنة 1906 حولت صبرة إلى بلدية الرمشي المختلطة ودامت هذه الفترة إلى غاية 1955، أما في سنة 1956 أعيد العمل بمفهوم البلدية الدوار وفعال لقانون 22 / 03 / 1863<sup>(10)</sup>، وقسمت البلدية بهذا إلى ثلاثة دواوير مع إقصاء دوار الشريعة وإدماجه في دوار قرعين، ليصبح بذلك تقسيم الهياكل الإدارية على النحو التالي:

- 1- بلدية صبرة: تضم المسؤولين وقليل من السكان الأصليين
- 2- بلدية قرعين: تضم دوار قرعين ودوار الشريعة.
- 3- بلدية توريرين ( وادي الزيتون): تضم أولاد حمو.
- 4- بلدية أهل بلغافر: تضم دوار بلغافر.

بعد ذلك استمر الوضع على حاله إلى غاية سنة 1962 ( الاستقلال)، حيث نصبت مندوبيات خاصة للبلديات الأربعة في 31 / 08 / 1962 عملت على تسيير شؤون المواطنين حسب التوزيع الموروث إلى غاية 10 / 07 / 1963 لتضم هاته البلديات بعدها إلى بلدية واحدة هي بلدية " صبرة "، التي عينت مندوبيتها الخاصة في 13 / 07 / 1963، وقد كانت البلدية تابعة إداريا منذ سنة 1963 إلى دائرة تلمسان إلى غاية 1974 حيث تحولت إلى دائرة مغنية، لتصبح مقر الدائرة منذ عام 1985.<sup>(11)</sup>

<sup>(10)</sup> معلومات مستقاة من سجلات الحالة المدنية لبلدية صبرة ( الدفاتر الأصلية لسنة 1892).

<sup>(11)</sup> بوريش محمد، محاولة لتحديد دور ومكانة التجارة والخدمات في بلدية صبرة، رسالة لنيل دبلوم الدراسات العليا، فرع التهيئة الإقليمية، وهران، جانفي، 1990، ص 05.

## 2- العادات والتقاليد:

إن الطابع البدوي والأصل الفلاحي لسكان صبرة جعلهم ينفردون ببعض العادات والتقاليد التي توارثوها عن أسلافهم والتي ظلت سببا في تلاحمهم وتماسكهم وتوادهم، يأتي على رأسها إقامة الوعدات عندما كان يتعلق الأمر بالأرض وخدمتها وطلب الاستسقاء وجمع المحصول الفلاحي، أيضا نشير إلى فنون المنطقة الشعبية وعاداتها والتي كانت تبرز جليا أثناء الاحتفال بالأعراس والأعياد سواء الوطنية أو غيرها، وحفلات الختان ووعدة سيدي يحي<sup>(12)</sup> التي تشتهر بها المنطقة.

فقد كان يعمد صاحب العرس إلى الإعلان عن تاريخ الزفاف في السوق الأسبوعية يوم الخميس، ويقوم بدعوة جميع سكان المنطقة لحضوره عن طريق مكبر الصوت، وكان العرس يقام في حفل بهيج ينشطه فرقة فلكلورية ( الشيوخ) مصحوبة بالرقصات، ويتخلل الاحتفال رقصات فلكلورية منها: لعبة الصف في النهار وهي خاصة بالنساء ، ولعبة البارود والعلوي الخاصة بالرجال وتقام من العصر إلى فجر اليوم التالي بواسطة مكبر صوت.

أيضا يتخلل الحفل وقفة يدعى الحضور من خلالها إلى الإصغاء إلى " الغرامة " وهي دعوة الحاضرين لتقديم ما استطاعوا من أموال لصاحب العرس وتقديم في نظر الناس إعانة، كما تخلق جوا من التنافس والتباهي بين المدعويين لمن يدفع أكثر، ويقوم البراح بذكر اسمه ومدحه عبر مكبر الصوت ليستثير الآخرين.

كما لا يفوتنا أيضا أن ننوه إلى ذكر بعض العادات والتقاليد الأخرى كلعبة البارود والعلوي والتي هي نوع من الرقص، وهناك لعبة أخرى تتماشى مع اللون السابق ذكره

(12) ابن احمد أحمد، ظاهرة الوعدة تطورها وخصائصها الاجتماعية والثقافية، وعدة سيدي يحي بصبرة، رسالة لنيل شهادة ماجستير، جامعة أبي بكر بلقايد، كلية الآداب والعلوم الإنسانية والعلوم الاجتماعية، معهد الثقافة الشعبية،

وهي لعبة الفروسية ، وكانت تقام على وجه الخصوص إذا كان صاحب العرس ذا جاه ومال حيث يستقطب مختلف الفئات الشعبية، التي تأتي سواء لمعاينة الألعاب أو للطعام.

في الأخير نشير إلى أن هذه الفنون كانت تمثل الضمير المشترك لكافة السكان ورمزا للتآخي والتراحم فيما بينهم، وغيرها من الألعاب التي كان الجميع يعتبرها الجميع من صميم تراثه العميق<sup>(13)</sup>.

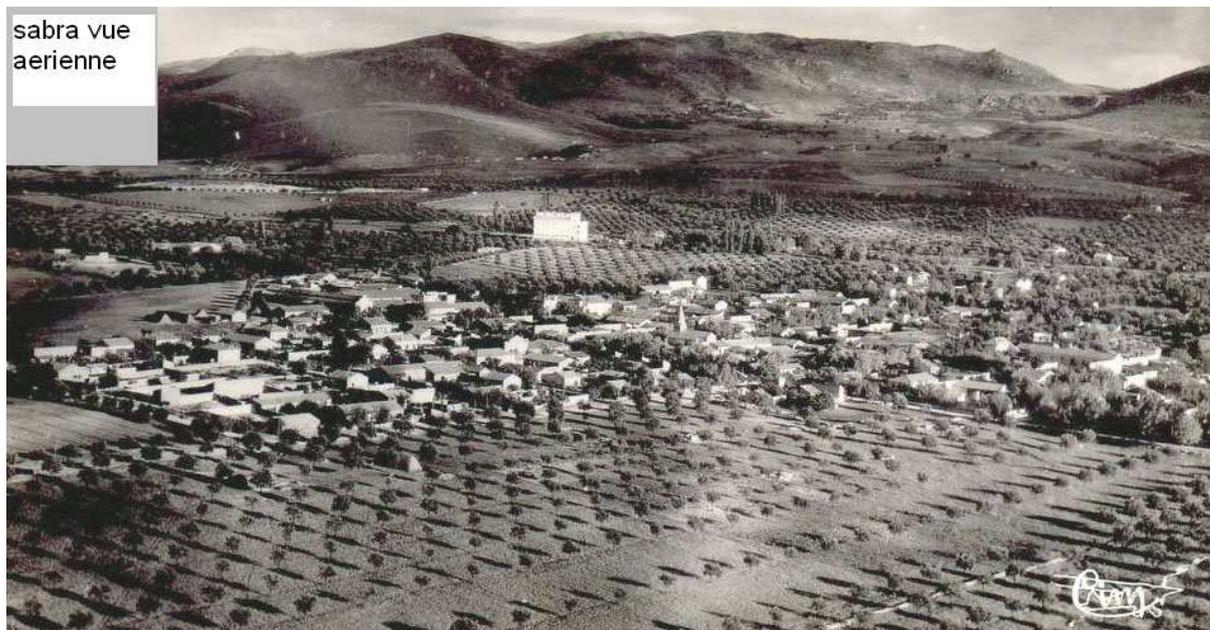
---

(<sup>13</sup>) عبد القادر بلعباس، أغنية الصف منطقة صيرة نموذجا جمع ودراسة، رسالة لنيل شهادة ماجستير، جامعة أبو بكر بلقايد، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، معهد الثقافة الشعبية، 2003، ص 17.



Annexe 15 :

**Anciennes photographies de la commune de SABRA (Turenne)**



**Photo 1 : Vue aérienne de Sabra.**



**Photo 2 : Turenne vue aérienne.**



**Photo 3 : Vue profile de Sabra.**



**Photo 4 : Vue aérienne de Sabra.**



**Photo 5 : Place des martyres à Sabra.**



**Photo 6 : Mairie de Sabra.**



Photo 7 : Poste de Sabra.



Photo 8 : Grand café restaurant à Turenne.



**Photo 9 : Salle municipale de Sabra Ex Turenne.**



**Photo 10 : Pressoir de vin de Turenne.**



**Photo 11 : Coopérative agricole de Sabra.**



villa de renie au centre de sabra

**Photo 12 : Villa de Renie au centre de Sabra.**



**Photo 13 : Turenne Ain Sabra – la Gendarmerie.**



**Photo 14 : Rue principale de Turenne en 1930.**



**Photo 15 : Gare de Turenne en 1930.**



**Photo 16 : Déraillement de train entre Turenne et Tlemcen vers 1932.**



**Photo 17 : Déraillement de train entre Turenne et Tlemcen vers 1932.**



**Photo 18: Turenne Ain Sabra –Boulevard de Turenne.**



**Photo 19 : Journée de chasse à la montagne de Sabra.**



**Photo 20 : Marche sur le boulevard principale de Turenne.**



**Photo 21 : Photo de classe en 1950.**

Dans le cadre de la caractérisation des populations de l'Ouest Algérien, le présent travail porte sur la population de Sabra et a pour objectif de décrire la perception des unions consanguines, déterminer l'interaction entre le statut social et la prévalence de la consanguinité et les effets de ce type d'union sur la morbidité ainsi que les comportements reproducteur et la mortalité. Ce travail a également pour but d'analyser les facteurs associés aux pratiques des mariages consanguins dans notre région.

Pour cela, nous avons enquêté auprès de 250 couples échantillonnés au hasard dans l'Établissement de Proximité de la Santé Public de Sabra (EPSP). Nos résultats ont conduit à une proportion des unions entre apparentés relativement élevée qui est de l'ordre de 33,33% avec une préférence pour les accouplements entre cousins du deuxième degré.

Du point de vue de la structure sociale et anthropologique, comme beaucoup, sinon la plupart des populations Algériennes en particulier et les populations Arabo- musulmanes en général les mariages consanguins restent une stratégie matrimoniale coutumière et normative dans la population de Sabra.

De plus, nos résultats mettent en évidence au sein de notre population outre les facteurs sociaux et anthropologiques déterminants la pratique de la consanguinité, l'effet néfaste qu'exerce cette dernière sur la morbidité et la fécondité (avortement et mortalité) sur les couples apparentés.

**Mots clés :** Population de Sabra (Algérie), mariage, choix du conjoint, consanguinité, morbidité, fécondité, mortalité, avortement, Méditerranée.

## ABSTRACT

As part of the characterization anthro-biologic of populations of western Algeria, this work focuses on the people of Sabra and aims to describe the perception of inbreeding, determine the interaction between social status and the prevalence of inbreeding and the effects of such unions on morbidity and reproductive abortion and mortality. Also this work was to analyze factors associated with practice of consanguineous marriages in our region.

For this, we surveyed 250 randomly sampled couples in Institution Near Public Health Sabra (EPSP). Our results led to a rate of marital Related relatively high which is about 33.33%. As for the distribution on the type of relationship between spouses, we found in our population a preference for marriages between cousins of the second degree.

From the perspective of the social an anthropological, like many Arab-Muslim populations in general and most especially Algerian populations, consanguineous marriages are customary matrimonial strategy and normative population of Sabra.

Furthermore, our results highlight in our population also socio-anthropological, cultural and economic determinants practice of inbreeding, the adverse effect it exerts on morbidity and fertility (abortion and mortality) on related couples.

**Keywords:** Sabra population (Algeria), marriage, assortative mating, consanguinity, morbidity, fertility, mortality, abortion, Mediterranean.

## ملخص

من أجل دراسة المميزات الأنثروبولوجية البيولوجية لسكان غرب الجزائر، قمنا بإنتاج عمل يخصص بالمجموعة السكنية (صيرة) ويهدف إلى وصف مفهوم زواج الأقارب، وتحديد التفاعل بين الوضع الاجتماعي وانتشار زواج الأقارب و الآثار المترتبة على مثل هذه السلوك من الأمراض والوفيات والصحة الإنجابية. كما كان هذا العمل لتحليل العوامل المرتبطة بممارسة زواج الأقارب في منطقتنا.

لهذا تم بحث 250 عينة عشوائية من الأزواج في مؤسسة الصحة العامة (صيرة). نتج عنها معدل زواج أقارب مرتفع نسبيا 33.33%. أما بالنسبة للتوزيع على

نوع العلاقة بين الزوجين، وجدنا داخل نفس المجموعة السكنية تفضيل للزواج بين الأقارب من الدرجة الثانية.

من وجهة النظر الاجتماعية والأنثروبولوجية، كما هو الحال بالنسبة للسكان العرب المسلمين بشكل عام والسكان الجزائريين بالأخص، يبقى زواج الأقارب

استراتيجية عادية ذات رواج داخل المجموعة السكنية (صيرة).

وعلاوة على ذلك، تسلط نتائجنا الضوء زيادة على العوامل الاجتماعية، الأنثروبولوجية، الثقافية والاقتصادية المحددة لممارسة لزواج الأقارب، التأثير السلبي

الذي يفرضه هذا الأخير على معدلات الاعتلال والخصوبة (الإجهاض والوفيات).

**الكلمات المفتاحية:** المجموعة السكنية - صيرة- (الجزائر)، زواج الأقارب (القرابة النموية)، اختيار الشريك، الاعتلال، والخصوبة، الوفيات، الإجهاض، البحر

الأبيض المتوسط.

